



ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

[EN-QUÊTE]

D'UNE PROTECTION SOCIALE PLUS JUSTE

RAPPORT STATISTIQUE 2018

secours-catholique.org



SOURCES STATISTIQUES ET ANALYSES

Pascale Novelli, département enquêtes et analyses statistiques

Camille Saint-Macary, économiste, chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Jean-Noël Senne, maître de conférences en sciences économiques à l'université Paris Sud - Paris Saclay, chercheur associé à l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Avec l'assistance de Lilian Martin et Geri Leka, stagiaires et de Bertrand Mignot, bénévole

Regards et propositions du Secours Catholique : Guillaume Alméras, François Berruer, Claude Bobey, Delphine Bonjour, Laurent Giovannoni, Armelle Guillembet, Fabrice Mollieux, Claire Sabah, Daniel Verger

Démarche d'élaboration collaborative de la partie 2 du rapport : Thierry Guérin, Philippe Lefilleul, Pascale Novelli, Bernard Schricke, Celina Whitaker

Merci à tous les bénévoles qui complètent les fiches statistiques.

Merci à tous les participants des différentes rencontres de la démarche « Contribuer à la société et être protégé » animées par le Secours Catholique et à tous les participants des carrefours des savoirs animés par le Collectif pour une protection sociale solidaire. C'est à partir de leurs réflexions que le questionnaire et certaines analyses ont été élaborés.

CORRECTION - RÉVISION

Irsane de Scitivaux

MAQUETTE

Véronique Baudoin - Direction de la communication - Production - Maquette

FABRICATION

Sandrine Routier - Direction de la communication - Production - Fadip

IMPRESSION

Wagram Éditions

TIRAGE

4 700 exemplaires

Date de publication : novembre 2018



VÉRONIQUE FAYET, PRÉSIDENTE NATIONALE

BERNARD THIBAUD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le modèle social français est issu des innovations réalisées au sortir de la Seconde Guerre mondiale, dans un pays certes libéré, mais où il y avait tant à faire et où les moyens financiers faisaient largement défaut. C'est pourtant le 4 octobre 1945 que fut créée la Sécurité sociale, pierre angulaire de la protection sociale aujourd'hui encore. Cela montre la force de la volonté politique, basée sur une vision solidaire.

La protection sociale est un trésor, et nos concitoyens y sont très attachés, comme le montrent les résultats de l'enquête présentés dans la deuxième partie de ce rapport. Nous devons la préserver et en prendre soin, car elle témoigne de la solidarité en action et de notre interdépendance fondamentale.

Mais pour la préserver aujourd'hui, il faut la réinventer. En effet, au Secours Catholique nous rencontrons de plus en plus de personnes sans ressources (près d'un ménage sur cinq rencontrés), trop souvent dans un logement non fixe et non durable (un ménage sur trois rencontrés). Faute de « rentrer dans les cases », des hommes et des femmes, des familles vivent dans des conditions indignes.

Nous avons donc aujourd'hui besoin d'un nouveau contrat social qui n'exclut personne. Le « Collectif pour une protection sociale solidaire^a » porté par le Secours Catholique, Aequitaz, la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France et le Réseau des Accorderies de France propose sept principes essentiels pour bâtir les mécanismes d'une protection sociale plus juste et plus solidaire.

Pour ce nouveau contrat social, nous avons besoin d'un engagement de tous. Cela passe aussi par la reconnaissance des contributions à la société française des plus fragiles, qui prennent par exemple soin de leurs proches, au risque de l'épuisement. La réforme à venir des retraites doit être l'occasion d'une telle reconnaissance.

Nous avons besoin aussi d'agir dans la confiance et de se faire confiance, pour faciliter les relations avec une administration complexe, mais dont les agents sont désireux d'être au service du bien commun. Cela passe par la reconnaissance du droit à l'erreur des bénéficiaires des minima sociaux, la non-suspension des droits pendant l'étude des dossiers, et un effort historique pour que chacun ait enfin accès à ses droits. C'est pourquoi il est important que la bataille contre le non-recours aux droits sociaux soit gagnée (environ un tiers des personnes rencontrées sont concernées).

Enfin, une protection sociale pour le XXI^e siècle est un engagement à n'exclure personne. Au moment où le gouvernement prépare des réformes importantes en la matière, l'heure de l'engagement et des choix a sonné. L'heure d'éradiquer la grande pauvreté comme l'a annoncé le président de la République ; l'heure de s'attaquer aux causes des inégalités, comme le propose le Secours Catholique, en remettant la finance au service de l'intérêt général^b.

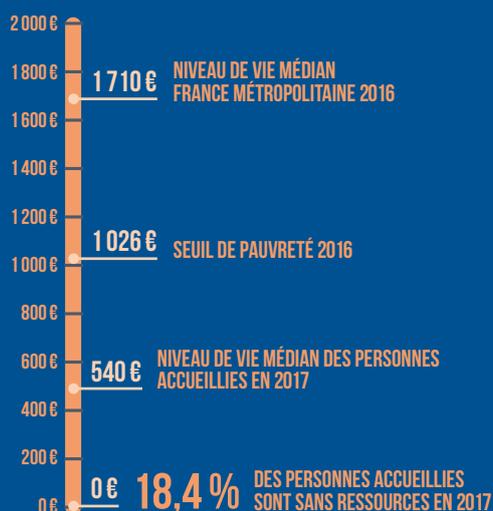
« Pour bien vivre ensemble, chacun doit pouvoir contribuer à la société et être protégé^c. »

a - Voir le site du Collectif : www.protectionsocialesolidaire.org.

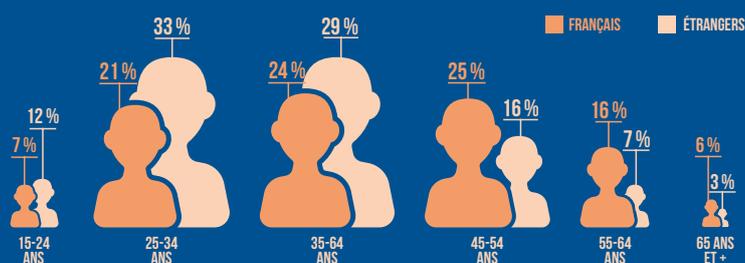
b - Voir le rapport du Secours Catholique-Caritas France, *La finance aux citoyens*, juin 2018 (www.lafinanceauxcitoyens.org).

c - Thème de l'Assemblée fraternelle vécue à Saint-Malo en août 2017.

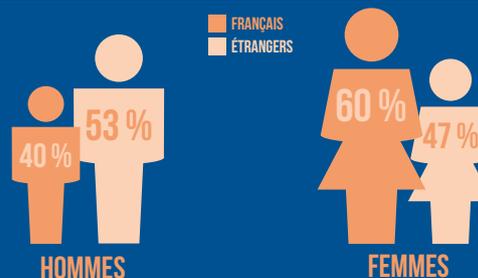
RESSOURCES MENSUELLES



ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2017



SEXE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2017



BESOINS EXPRIMÉS



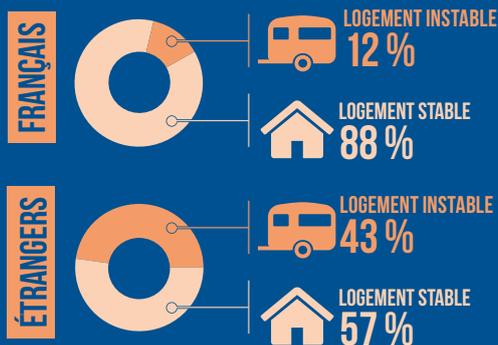
TAUX DE CHÔMAGE EN 2017



SOM-MAIRE

INTRODUCTION	6
PROFIL GÉNÉRAL	8
1. Principales caractéristiques sociodémographiques des ménages et personnes rencontrés	8
1.1. Des femmes globalement plus vulnérables que les hommes	8
1.1.1. Une population étrangère plus masculine et jeune...	9
1.1.2. ... et une population française plus féminine et vieillissante	9
1.2. Des jeunes aux situations plus fragiles que les seniors	10
1.2.1. Des jeunes familles avec enfants très vulnérables	10
1.2.2. Une précarisation des seniors français	11
1.2.3. Une part croissante de jeunes adultes étrangers isolés	11
1.3. Des familles et des hommes seuls en situation toujours très précaire	11
1.3.1. Une vulnérabilité persistante des familles monoparentales	11
1.3.2. Hommes seuls : deux profils distincts	12
1.4. Une population étrangère en augmentation régulière	13
1.4.1. Un statut légal toujours plus précaire	13
1.4.2. Une nette augmentation de la part des étrangers en attente de régularisation	14
Regard du Secours Catholique : La précarisation des demandeurs d'asile	15
1.4.3. Une population étrangère en profonde mutation	15
Propositions du Secours Catholique : Pour une meilleure prise en compte des personnes de nationalité étrangère	16
2. Emploi, chômage et inactivité	17
2.1. Des situations d'activité dégradées	17
2.1.1. Deux chômeurs sur trois ne perçoivent pas d'indemnités	18
2.1.2. Des emplois instables et de mauvaise qualité	18
Regard du Secours Catholique : Accompagner les personnes qui sont loin de l'emploi	19

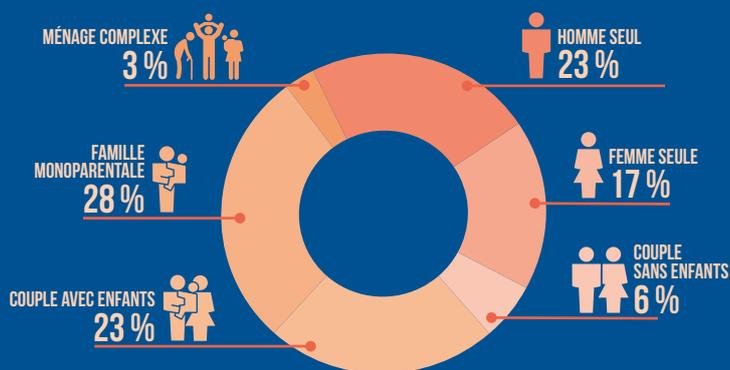
LOGEMENT EN 2017



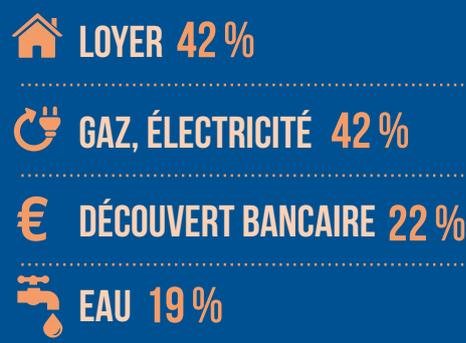
PART DES ÉTRANGERS



TYPES DE MÉNAGES ACCUEILLIS EN 2017



NATURE DES IMPAYÉS EN 2017



2.2. Deux profils d'inactivité distincts	20
2.2.1. Une part croissante de personnes en incapacité de travailler pour raison de santé	20
2.2.2. Des inactifs invisibles	20
2.3. Des profils très diversifiés selon le statut d'activité	21
Propositions du Secours Catholique : Pour un triptyque vertueux, revenu minimum garanti - accompagnement - accès à l'emploi ou à une activité	22
3. Ressources et conditions de vie	23
3.1. La situation financière des ménages reste extrêmement fragile	23
3.1.1. Types de ressources des ménages : moins de transferts formels et plus de revenus informels	23
3.1.2. Un niveau de vie médian de 540€	25
3.1.3. Deux ménages sur trois en situation d'extrême pauvreté	27
3.2. Logement et conditions de vie : un tiers des ménages vivent dans un logement instable ou à la rue	30
3.2.1. La part de logements instables s'accroît pour les étrangers hors UE	30
3.2.2. Une légère baisse des loyers et du taux d'effort, sauf pour les retraités	32
Regard du Secours Catholique : Pour une politique du « logement d'abord »	32
3.2.3. Plus d'un ménage sur deux en situation d'impayés	34
Les Français soutiennent massivement les plus pauvres	36
4. Demandes exprimées et accès aux prestations sociales	37
4.1. Des demandes exprimées qui reflètent des besoins multiples	37
Regard du Secours Catholique : Pour le droit de tous à un accès digne et durable à l'alimentation	39
4.2. Un accès aux prestations en baisse	40
4.2.1. Une baisse préoccupante du recours aux allocations familiales	40
4.2.2. Près d'un ménage éligible sur trois ne perçoit pas le RSA	42
Élargir la notion de pauvreté	44
« EN-QUÊTE D'UNE PROTECTION SOCIALE PLUS JUSTE »	46

LISTE DES TABLEAUX

PROFIL GÉNÉRAL

T1. Parts et indices de fragilité des femmes selon la nationalité (2010-2017)	9
T2. Évolution de la structure des ménages (2010-2017)	12
T3. Évolution des situations d'activité et indices de fragilité (2010-2017)	17
T4. Évolution des situations d'inactivité et indices de fragilité (2010-2017)	20
T5. Revenus médians selon le type de ressources des ménages, euros constants 2017 (2010, 2016, 2017)	24
T6. Niveau de vie mensuel des ménages en euros constants 2017 (2010, 2016, 2017)	25
T7. Répartition de types de ménages par tranches de niveau de vie (2010, 2017)	27
T8. Taux de pauvreté dans la population générale et parmi les ménages rencontrés par le Secours Catholique	27
T9. Intensité de la pauvreté dans la population générale et dans les accueils du Secours Catholique (2010-2017)	28
T10. Répartition des ménages selon le type de logement (2010-2017)	30
T11. Montants médians des loyers bruts et nets et des aides au logement, selon le type de logement et le profil des ménages, euros constants 2017 (2010, 2017)	33
T12. Prévalence des impayés selon le niveau de vie des ménages (2017)	35
T13. Taux de non-recours au RSA (2015-2017)	43

« EN-QUÊTE D'UNE PROTECTION SOCIALE PLUS JUSTE »

T14. Caractéristiques des répondants par rapport à la population générale	53
T15. Situation face à l'emploi	55
T16. Accord ou désaccord avec le fait d'avoir un interlocuteur unique	61
T17. Part de personnes ayant fait une réclamation - résultat de la réclamation	68
T18. Sentiment par rapport au déroulement de l'ensemble de la démarche	70
T19. Sources d'informations pour les démarches à effectuer	72
T20. Ressources financières insuffisantes - comment faire face	73
T21. Difficultés rencontrées lors des démarches administratives	74
T22. Raisons des avis sur l'automatisation	77
T23. Avis des répondants sur la confiance a priori	78
T24. Avis des répondants sur le principe de solidarité de la protection sociale	80
T25. Avis des répondants sur le principe d'universalité de la protection sociale	81
T26. Avis des répondants sur les types de contributions à la société	83
T27. Moyens de reconnaissance des contributions non financières à la société	86

LISTE DES GRAPHIQUES

PROFIL GÉNÉRAL

G1. Évolution de la proportion de femmes selon le statut légal (2016-2017)	9
G2. Pyramide des âges : adultes et enfants rencontrés et population générale (2017)	10
G3. Évolution de la structure par âge selon la nationalité et le sexe (2010, 2017)	11
G4. Structure des ménages selon la nationalité : ménages rencontrés et population générale (2017)	13
G5. Évolution de la proportion d'étrangers et répartition selon le statut légal (2010-2017)	13
G6. Statut légal des étrangers selon le sexe (2010, 2016, 2017)	14
G7. Origine des étrangers selon la durée de présence sur le territoire (2017)	16
G8. Durée du chômage selon l'âge (2017)	18
G9. Statut d'activité selon la nationalité et le statut légal (2017)	21
G10. Caractéristiques démographiques selon le statut d'activité (2017)	22
G11. Part des ménages accueillis percevant différents types de ressources en 2010, 2013 et 2017	24
G12. Part des ménages percevant différents types de ressources selon les caractéristiques de la personne de référence (2017)	25
G13. Distribution des niveaux de vie dans les accueils du Secours Catholique et comparaison avec la population générale (2017)	26
G14. Répartition des ménages accueillis par tranches de niveau de vie, en euros constants 2017 (2010-2017)	26
G15. Évolution des taux de pauvreté selon différents seuils, et par nationalité (2010-2017)	28
G16. Évolution de l'indice des prix à la consommation selon le niveau de vie (2005-2015)	29
G17. Part des ménages dont le niveau de vie se situe au-dessus du seuil à 60 et au-dessous du seuil à 40 en fonction de leurs caractéristiques	30
G18. Type de logement selon les caractéristiques des ménages	31
G19. Taux d'effort bruts et nets médians des ménages locataires ou propriétaires selon les caractéristiques du ménage et le type d'habitat	34
G20. Part des ménages rencontrés faisant face à des impayés, et montant des impayés (2010-2017)	34
G21. Nature des impayés (2017)	36
G22. Évolution du type de demandes exprimées (2010, 2016, 2017)	38
G23. Caractéristiques des ménages selon le type de demandes exprimées (2017)	38
G24. Part des ménages en situation régulière percevant des prestations sociales (2010-2017)	40
G25. Part des ménages en situation régulière et avec deux enfants au moins ne percevant pas d'allocations familiales, selon leurs caractéristiques (2017)	41
G26. Niveau de vie médian de ménages éligibles - avec et sans allocations familiales (2017)	42
G27. Taux de non-recours au RSA selon les caractéristiques des ménages (2017)	43

« EN-QUÊTE D'UNE PROTECTION SOCIALE PLUS JUSTE »

G28. Situations vécues par les répondants, en lien avec la protection sociale	51
G29. Répartition de toutes les situations vécues sélectionnées par les répondants, en lien avec la protection sociale	52
G30. Répartition du montant des ressources financières des répondants	54
G31. Répartition de l'estimation du niveau de vie des répondants	54
G32. Sentiment par rapport à la situation financière	55
G33. Choix d'une situation à évoquer	56
G34. Perception de l'accueil des agents de l'administration	58
G35. Sentiment d'accompagnement par les agents de l'administration dans les démarches	58
G36. Perception du rôle des agents de l'administration dans les démarches	59
G37. Accès à internet	62
G38. Avis sur le développement des démarches par internet	64
G39. Part de répondants confrontés au refus ou à l'arrêt du versement d'une prestation	67
G40. Raisons de l'arrêt imprévu du versement d'une prestation	67
G41. Perception du niveau du système de protection sociale	69
G42. Sentiment par rapport à la constitution d'un dossier	70
G43. Raisons des facilités ou difficultés rencontrées lors des démarches	71
G44. Difficultés rencontrées qui pointent des failles du système de protection sociale	71
G45. Sentiment d'avoir été protégé, aidé ou soutenu en période de changement	72
G46. Types de situations rencontrées non prévues par les administrations	73
G47. Raisons des avis sur le principe de solidarité	81
G48. Raisons des avis sur le principe d'universalité	82
G49. Avis des répondants sur les types de contributions à la société	83
G50. Types d'actions indiquées par les répondants comme contributives à la société	84
G51. Contributions qui doivent être reconnues par l'État	85
G52. Moyens de reconnaître les contributions non monétaires	87



© C. HARGOUES / SCOF

INTRO- DUCTION

En 2017, au Secours Catholique-Caritas France, 68 200 bénévoles répartis dans près de 3 500 équipes ont accompagné les 1 362 700 personnes rencontrées¹. Ce sont 722 000 adultes et 640 700 enfants qui ont ainsi été accompagnés.

Ce rapport comporte deux parties :

- Le profil général des ménages rencontrés, qui repose sur l'analyse de 86 275 fiches statistiques décrivant des situations distinctes en 2017 ;
- L'analyse de l'enquête sur la protection sociale que le Secours Catholique a menée de janvier à mai 2018 auprès de 3 300 personnes.

En complément à ces éléments d'analyse statistique, des études et des constats de terrain du Secours Catholique ainsi que des exemples d'actions mises en œuvre et des propositions sont intégrés au rapport. Cette année encore, nous avons proposé à trois chercheurs ou observateurs de la société d'apporter leur regard. Il s'agit d'Axelle Brodriez-Dolino (historienne, CNRS), de Nicolas Duvoux (professeur de sociologie à l'université Paris 8) et de Louis Maurin (directeur de l'Observatoire des inégalités).

Pour la première fois, au même titre que ces derniers, des groupes composés de personnes ayant ou non l'expérience de la pauvreté ont coécrit quatre articles thématiques à propos de la protection sociale.

Enfin, les analyses régionales font un point sur les évolutions et les particularités des situations de pauvreté dans les régions françaises. Elles sont publiées sur le site web du Secours Catholique : www.secours-catholique.org.

1 - Nous emploierons indifféremment les expressions « personnes/ménages accueillis/rencotrés » et « personnes/ménages accueillis/rencotrés par le Secours Catholique ». Nous pourrions aussi employer les termes « accueilli » ou « rencotré » au sens large : un ménage accueilli/rencotré l'est au travers de sa personne de référence (voir *infra*, définitions).

INFORMATIONS DISPONIBLES POUR L'ANALYSE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ RENCONTRÉES

Pour chaque ménage rencontré par une équipe du Secours Catholique, les bénévoles constituent un dossier d'accueil qui décrit la situation et sert principalement au suivi et à l'accompagnement de ce ménage.

Une fois par dossier et par an, les éléments sont retranscrits dans une fiche statistique anonyme. Elle contient un grand nombre d'informations telles que la composition du ménage, la situation face à l'emploi, le logement, les ressources, les demandes exprimées...

Certaines situations, comme l'accueil de jour, offrant douches et petits déjeuners, ou les groupes locaux proposant des activités conviviales, ne donnent pas systématiquement lieu à un dossier d'accueil. Le nombre de fiches recueillies dépend également de la mobilisation des bénévoles.

L'échantillon n'est donc pas parfaitement représentatif de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, ni de l'ensemble des personnes en situation de forte pauvreté sur le territoire français. Mais les biais structurels ne se modifient pas fortement au cours du temps, sauf cas particulier. C'est pourquoi les évolutions, les proportions et les ordres de grandeur peuvent être interprétés de manière plus générale. Cette approche est appuyée par le grand nombre de fiches recueillies.

Tous les ans, chaque équipe établit un recensement du nombre de ménages qu'elle a rencontrés pendant l'année civile. À partir de ces informations, croisées avec celles issues des fiches statistiques, il est possible d'estimer des effectifs globaux, comme le nombre de personnes rencontrées.

DÉFINITIONS

► **Ménage** : un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

► **Personne de référence** : au sein de chaque ménage, pour les couples, c'est la personne qui se présente à l'accueil des équipes du Secours Catholique, sinon, c'est l'adulte unique du ménage.

► **Ménage étranger** : ménage dont la personne de référence n'est pas de nationalité française.

► **Niveau de vie ou revenu par unité de consommation (UC)** : dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et les enfants de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC chacun et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC chacun. On divise le revenu du ménage par la somme des UC le composant. Cela correspond au niveau de vie du ménage. Cette échelle d'équivalence est utilisée par l'ensemble des pays européens. Chaque individu ne correspond pas à une unité afin de prendre en compte les économies liées à la mutualisation au sein des ménages.

► **Médiane d'un ensemble de valeurs** : c'est la valeur de cet ensemble qui divise celui-ci en deux parts égales. La moitié des valeurs de cet ensemble est inférieure à la médiane, l'autre moitié lui est supérieure.

► **Quintile** : si on ordonne une distribution de salaires, de revenus... les quintiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en cinq parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires : le premier quintile est le salaire au-dessous duquel se situent 20 % des salaires et le salaire au-dessus duquel se situent 80 % des salaires. Le cinquième quintile est le salaire au-dessous duquel se situent 80 % des salaires et au-dessus duquel se situent 20 % des salaires.

► **Décile** : même définition que quintile, en partageant la distribution en dix parties égales au lieu de cinq.

► **Pauvreté monétaire et seuil de pauvreté d'un pays** : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les instituts nationaux de statistiques des autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme le Canada ou les États-Unis) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais l'Insee publie aussi des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %).

► **Taux de pauvreté** : proportion de personnes ou de ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

► **Euros courants/euros constants** : les montants en euros courants sont tels qu'ils sont indiqués à une période donnée (valeur nominale). Les montants en euros constants sont en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une référence. Dans ce rapport, quand les montants sont calculés en euros constants 2017, ils sont corrigés de la hausse des prix jusqu'à 2017.

Remarque : Quelques données concernant 2016 nous sont parvenues après la parution du rapport statistique précédent. Les chiffres relatifs à 2016 cités dans le présent rapport intègrent ces données supplémentaires, ce qui explique des écarts minimes avec les données du précédent rapport.



© S. WASSENAAR / SCCF

1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES ET PERSONNES RENCONTRÉS

La première section de ce rapport dresse un profil général des ménages rencontrés dans les accueils du Secours Catholique en 2017, au travers des caractéristiques sociodémographiques des personnes qui les composent, à savoir le sexe, l'âge, la nationalité et la situation familiale. Les évolutions marquantes par rapport à l'année précédente, mais également depuis 2010, sont plus particulièrement soulignées. Il est au préalable important de noter que deux ménages sur trois recensés dans les fiches statistiques collectées en 2017 ont été rencontrés pour la première fois. Ainsi, un tiers des ménages étaient déjà connus de l'association.

1.1. DES FEMMES GLOBALEMENT PLUS VULNÉRABLES QUE LES HOMMES

En 2017, les femmes sont majoritaires au sein des accueils du Secours Catholique et représentent 56,1 % des adultes rencontrés². Cette proportion reste par ailleurs supérieure à celle observée dans la population générale résidant en France, traduisant une plus grande fragilité socio-économique des femmes par rapport aux hommes. Toutefois, alors que la part des femmes affichait une augmentation lente mais régulière depuis le début des années 2000, elle marque une baisse inédite en 2017 (tableau 1).

2 - Ici comme dans l'ensemble du rapport, est définie comme adulte toute personne de plus de 15 ans (inclus).

TABLEAU 1. PARTS ET INDICES DE FRAGILITÉ DES FEMMES SELON LA NATIONALITÉ (2010-2017)

	Secours Catholique				Indice de fragilité			
	2010	2013	2016	2017	2010	2013	2016	2017
Ensemble	55,7 %	56,4 %	56,4 %	56,1 %	1,08	1,10	1,10	1,10
Français	58,3 %	58,8 %	58,7 %	58,8 %	1,08	1,11	-	-
Étrangers	50,6 %	50,7 %	51,8 %	51,4 %	1,04	1,02	-	-

Sources : Secours Catholique ; Insee, recensements de la population (RP) 2010-2017.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés par le Secours Catholique. Les indices de fragilité sont calculés hors étrangers en situation irrégulière, absents des statistiques de recensement.

Lecture : En 2017, 56,1 % des personnes adultes rencontrées par le Secours Catholique étaient des femmes. L'indice de fragilité se calcule comme le rapport entre cette proportion et la proportion observée dans la population générale issue des recensements.

3 - Contrairement au champ retenu dans le tableau 1, les proportions qui suivent se rapportent aux personnes de référence des ménages rencontrés, et non à l'ensemble des adultes. En effet, certaines informations, comme le statut légal du séjour en France, ne sont connues que pour les personnes de référence au sein du ménage.

4 - Voir section 1.4 du profil général pour plus de détails sur les caractéristiques des personnes étrangères rencontrées.

5 - Voir section 1.3 du profil général pour plus de détails sur la composition des ménages rencontrés.

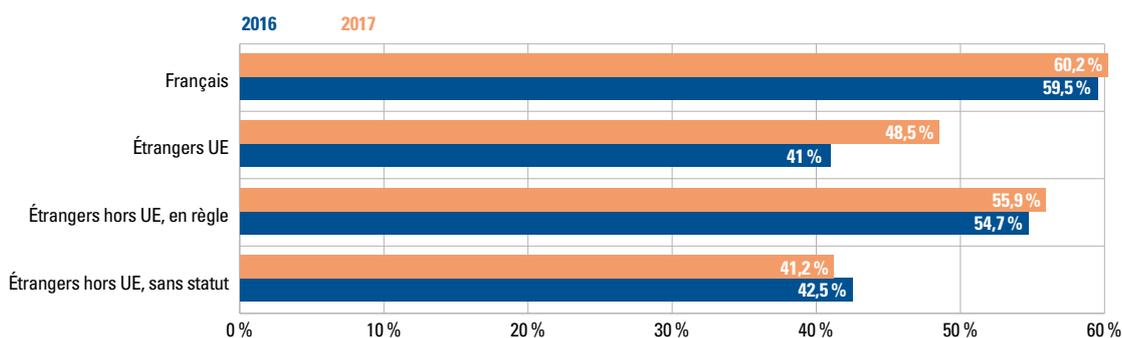
1.1.1. UNE POPULATION ÉTRANGÈRE PLUS MASCULINE ET JEUNE...

Un examen détaillé de cette rupture de tendance récente met en évidence des évolutions en réalité contrastées en fonction de la nationalité et du statut légal des étrangers³ : elle s'explique essentiellement par la baisse de la part de femmes parmi les étrangers hors UE, sans statut légal stable, qui restent en grande majorité des hommes (graphique 1). En effet, la part de ces derniers a nettement augmenté en 2017 avec l'arrivée récente sur le territoire de jeunes hommes seuls, ayant déposé une demande d'asile ou en attente de régularisation de leur statut⁴.

À l'inverse, la proportion de femmes a quant à elle augmenté parmi les étrangers en situation régulière, en particulier parmi les étrangers originaires de l'UE où la part des femmes a connu une importante hausse, de plus de 7 points, pour atteindre la quasi-parité (48,5 %). Cette hausse confirme la féminisation des migrations régulières, et traduit d'autre part la surreprésentation des couples et familles avec enfants au sein des ménages étrangers en règle, le regroupement familial constituant la principale voie d'entrée légale sur le territoire des femmes étrangères (et les femmes étant alors plus souvent la personne de référence enregistrée dans les accueils).

1.1.2. ... ET UNE POPULATION FRANÇAISE PLUS FÉMININE ET VIEILLISSANTE

Enfin, les femmes continuent de représenter une forte majorité (plus de 60 %) des personnes (de référence) de nationalité française rencontrées. Leur profil est cependant différent de celui des femmes étrangères accueillies : 40 % d'entre elles sont des mères isolées, tandis que 30 % sont des femmes seules, en moyenne plus âgées. Les maigres ressources et les faibles pensions de retraite de ces femmes les conduisent à demander le soutien du Secours Catholique. Cette relative pauvreté des personnes âgées isolées touche également les hommes de nationalité française, mais dans une moindre mesure. Si 39 % des hommes de nationalité française restent des hommes seuls relativement âgés, 46 % sont à l'inverse des jeunes adultes vivant en couple avec des enfants⁵.

GRAPHIQUE 1. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE FEMMES SELON LE STATUT LÉGAL (2016-2017)

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

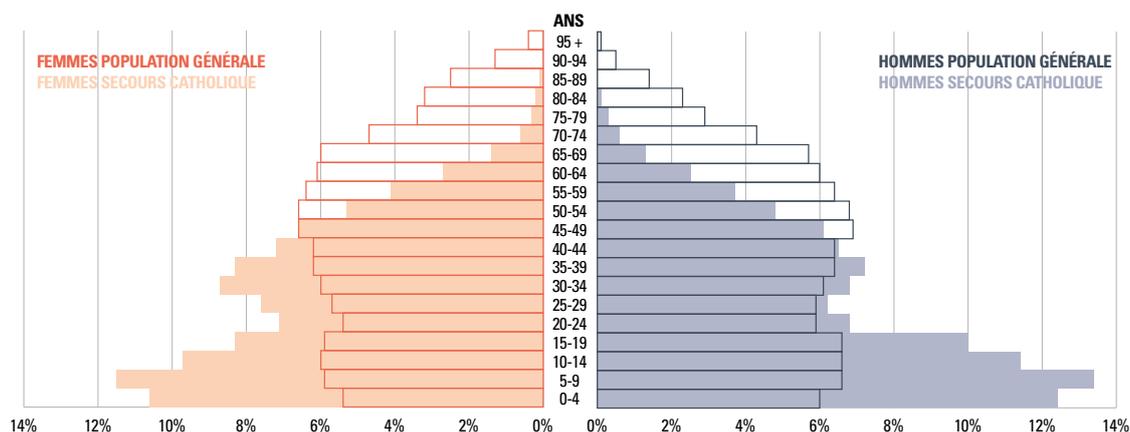
Lecture : En 2017, les femmes représentaient 60,2 % des personnes de référence de nationalité française des ménages rencontrés. Elles en représentaient 59,5 % en 2016.

Le profil par sexe des personnes rencontrées traduit donc une fragilité socio-économique croissante des femmes seules (plus âgées) et des mères isolées (plus jeunes) chez les personnes de nationalité française et des jeunes familles chez les personnes de nationalité étrangère en situation régulière. En comparaison, les hommes les plus vulnérables restent les hommes seuls, également plus âgés lorsqu'ils sont français ou à l'inverse bien plus jeunes lorsqu'il s'agit d'étrangers dont le statut légal est très précaire.

1.2. DES JEUNES AUX SITUATIONS PLUS FRAGILES QUE LES SENIORS

En 2017, l'âge médian des adultes rencontrés se fixe autour de 40 ans, soit près de dix ans de moins que l'âge médian des adultes dans la population générale résidant en France. Ce sont en effet les jeunes d'âge actif qui apparaissent les plus vulnérables à la pauvreté : les individus âgés de 20 à 45 ans représentent près des deux tiers des personnes soutenues et cette tranche d'âge apparaît fortement surreprésentée au regard de la composition par âge de la population générale (graphique 2).

GRAPHIQUE 2. PYRAMIDE DES ÂGES : ADULTES ET ENFANTS RENCONTRÉS ET POPULATION GÉNÉRALE (2017)



Sources : Secours Catholique ; Insee, recensement de la population (RP) 2017.

Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés par le Secours Catholique, hors étrangers en situation irrégulière, absents des statistiques de recensement. Le sexe des enfants n'étant pas connu dans les fiches statistiques du Secours Catholique, c'est la répartition par sexe et par âge dans la population générale qui a été appliquée.

Lecture : En 2017, 7,1 % des femmes rencontrées par le Secours Catholique avaient entre 20 et 24 ans. C'était le cas de 5,4 % des femmes dans la population générale.

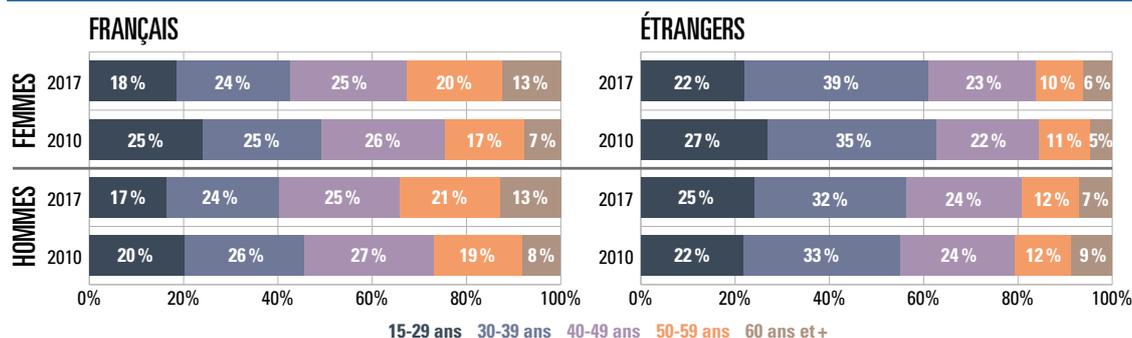
1.2.1. DES JEUNES FAMILLES AVEC ENFANTS TRÈS VULNÉRABLES

Cette surreprésentation des jeunes actifs dans les accueils est d'autant plus vraie pour les femmes, ce qui traduit en miroir la plus grande fragilité des jeunes familles, notamment monoparentales, dont elles sont souvent les personnes de référence qui se présentent aux accueils : près de quatre femmes sur cinq rencontrées et âgées de moins de 40 ans vivent au sein de familles avec enfants. La moitié d'entre elles sont des mères isolées. Cela explique en parallèle la surreprésentation encore plus prononcée des jeunes de moins de 20 ans (rencontrés au travers de leur famille), dont la proportion est près de deux fois plus élevée que dans la population générale, et qui pour leur très grande majorité cohabitent avec leurs parents. La pauvreté touche ainsi des familles entières, dont les enfants sont en moyenne plus nombreux et plus jeunes que dans la population générale. Plus de la moitié des enfants au sein des familles rencontrées ont moins de 10 ans⁶.

En comparaison, ce sont les jeunes adultes de moins de 25 ans qui apparaissent les plus fragiles chez les hommes. Alors que leur part avait eu tendance à diminuer ces dernières années, elle a notablement augmenté en 2017. À l'inverse des jeunes femmes, ces jeunes hommes sont plus souvent isolés et sans enfants : 60 % d'entre eux sont des hommes seuls, parmi lesquels les étrangers sont fortement surreprésentés, et plus particulièrement les étrangers en situation irrégulière ou en attente de régularisation de leur statut.

6 - Voir section 1.3 du profil général pour plus de détails sur la composition des ménages rencontrés.

GRAPHIQUE 3. ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR ÂGE SELON LA NATIONALITÉ ET LE SEXE (2010, 2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2017, 18 % des femmes françaises rencontrées avaient entre 15 et 29 ans. Cette proportion s'élevait à 25 % en 2010.

1.2.2. UNE PRÉCARISATION DES SENIORS FRANÇAIS

La plus grande vulnérabilité des jeunes adultes occulte toutefois une tendance longue qu'il convient de souligner, à savoir le vieillissement progressif des adultes français rencontrés, que compense en réalité le rajeunissement des étrangers. Bien que toujours minoritaire, la part des adultes de nationalité française âgés de plus de 50 ans continue en effet d'augmenter : ils représentent désormais un tiers des hommes et des femmes rencontrés, contre un peu plus d'un quart en 2010. La seule part des plus de 60 ans a quant à elle connu une augmentation de près de 5 points sur la même période pour se fixer à plus de 10 % en 2017 (graphique 3). Ce vieillissement de la population des Français rencontrés au Secours Catholique est par ailleurs plus rapide que celui de la population générale. La situation de fragilité croissante des seniors traduit une précarisation progressive des personnes âgées isolées dont les enfants ont quitté le foyer : 80 % des personnes de plus de 60 ans rencontrées sont des hommes et femmes seuls ou des couples sans enfants cohabitants. Leurs maigres pensions de retraite ou la faiblesse du minimum vieillesse pour ceux n'ayant pas accumulé de droits (notamment les femmes au foyer) ne suffisent plus à couvrir un coût de la vie croissant.

1.2.3. UNE PART CROISSANTE DE JEUNES ADULTES ÉTRANGERS ISOLÉS

À l'inverse, les hommes et femmes de nationalité étrangère rencontrés sont comparativement bien plus jeunes : une nette majorité d'entre eux ont moins de 40 ans (graphique 3), leur âge médian se fixant autour de 37 ans en 2017, soit six ans de moins que chez les personnes de nationalité française. Ces étrangers sont largement surreprésentés parmi les jeunes familles avec enfants, mais également parmi les jeunes adultes isolés. En effet, près de trois quarts des étrangers âgés de 30 à 45 ans vivent au sein de familles, monoparentales ou non, tandis que près de la moitié des étrangers de moins de 30 ans sont des hommes ou femmes seuls. Ce constat reflète un renouvellement continu de la population étrangère au sein des accueils, avec d'un côté l'augmentation de la proportion de jeunes familles en situation régulière originaires de l'UE ou d'Afrique subsaharienne, de l'autre la part croissante de très jeunes adultes isolés sans statut légal stable, originaires d'Afrique subsaharienne également, mais aussi d'Europe de l'Est (hors UE) et d'Asie centrale en particulier. Leur arrivée récente sur le territoire français et la précarité de leur statut légal, parfois associées à une absence ou une non-connaissance de leurs droits, les conduisent à solliciter l'appui des associations. Les étrangers âgés de plus de 50 ans restent ainsi très minoritaires : ils sont souvent issus de flux d'immigration plus anciens venus du sud de l'Europe et du Maghreb, et sont désormais mieux intégrés. Leur situation tend alors à se rapprocher des ménages plus âgés de nationalité française⁷.

7 - Voir section 1.4 pour plus de détails sur les caractéristiques des personnes étrangères rencontrées.

Le vieillissement des personnes françaises rencontrées, contrebalancé par l'accueil d'étrangers toujours plus jeunes, contribue au creusement des disparités de profils en fonction de la nationalité. Cette tendance fait par ailleurs écho au manque d'aides publiques spécifiquement destinées aux personnes âgées et aux jeunes en situation de précarité, d'autant plus lorsqu'ils sont étrangers.

1.3. DES FAMILLES ET DES HOMMES SEULS EN SITUATION TOUJOURS TRÈS PRÉCAIRE

1.3.1. UNE VULNÉRABILITÉ PERSISTANTE DES FAMILLES MONOPARENTALES

En 2017, la majorité (51 %) des ménages rencontrés sont des familles avec enfants. Il s'agit pour un peu plus de la moitié de familles monoparentales (en quasi-totalité des mères isolées), qui restent le type de ménage le plus fréquemment soutenu par l'association (tableau 2). Cela s'explique par la grande fragilité de ces familles : leur proportion dans les accueils (28 %) est trois fois plus élevée que dans la population générale (9 %). Les familles biparentales apparaissent comparativement moins vulnérables : bien que leur proportion se maintienne à un niveau élevé (23 %), elles demeurent sous-représentées par rapport à la population générale, où leur part (26 %) a toutefois tendance à diminuer.

Cette vulnérabilité persistante des familles monoparentales, et croissante des familles biparentales, met en lumière la précarité des enfants qui vivent en leur sein. Les mineurs de moins de 18 ans accompagnés par le Secours Catholique représentent en effet près de 42 % de l'ensemble des personnes rencontrées par l'association (à travers l'adulte de référence de leur ménage), alors qu'ils ne représentent que 22 % de la population générale. Cette forte proportion de mineurs s'explique d'une part par la surreprésentation des familles monoparentales dans les accueils (46 % de ces mineurs vivent au sein de familles monoparentales, contre 20 % environ dans la population générale), d'autre part par un nombre d'enfants par famille plus élevé (67 % des familles rencontrées ont deux enfants mineurs ou plus, contre 55 % environ dans la population générale). Les situations de pauvreté observées dans les accueils du Secours Catholique touchent ainsi de façon disproportionnée plus de familles monoparentales, plus souvent françaises, ou des familles biparentales plus nombreuses et plus souvent étrangères.

TABEAU 2. ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES (2010-2017)				
	2010	2013	2016	2017
Ménages sans enfants				
Homme seul	24,2 %	23,1 %	22,7 %	23,4 %
Femme seule	15,5 %	16,0 %	16,6 %	16,6 %
Couple sans enfants	6,0 %	6,0 %	5,8 %	5,9 %
Sous-total sans enfants	45,7 %	45,1 %	45,1 %	45,9 %
Ménages avec enfants				
Mère isolée	25,0 %	25,8 %	25,3 %	24,9 %
Père isolé	3,0 %	3,3 %	3,5 %	3,4 %
Couple avec enfants	21,2 %	22,5 %	23,3 %	22,7 %
Sous-total avec enfants	49,2 %	51,6 %	52,1 %	51,0 %
Ménages complexes	5,1 %	3,3 %	2,8 %	3,1 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, respectivement en 2010, 2013, 2016 et 2017.
Lecture : En 2017, 23,4 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique étaient constitués d'hommes seuls et 3,1 % étaient des ménages complexes. Les ménages complexes se définissent par opposition aux autres catégories de ménages. Ils sont qualifiés de complexes car ne présentant pas de configuration type : ils comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées, avec ou sans lien de parenté.

1.3.2. HOMMES SEULS : DEUX PROFILS DISTINCTS

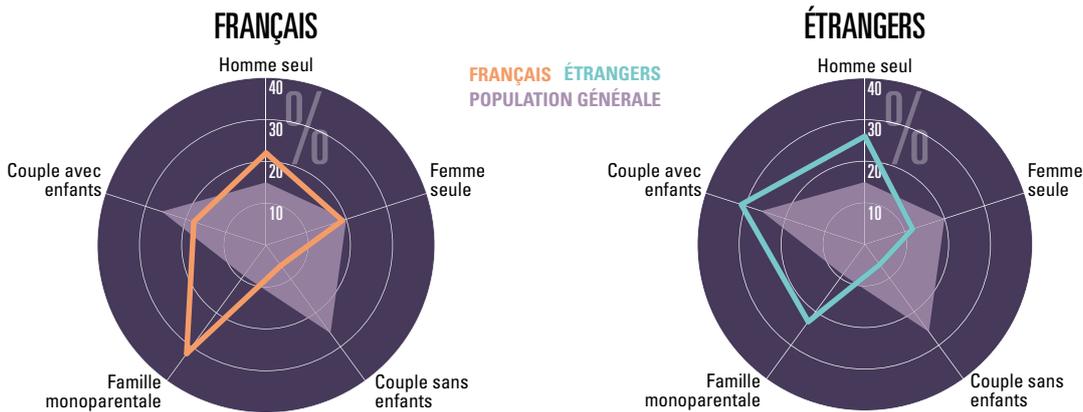
La proportion plus faible de ménages sans enfants masque toutefois la situation de fragilité persistante des hommes seuls, qui restent le second type de ménage le plus représenté dans les accueils et présentent le second indice de fragilité le plus élevé derrière les familles monoparentales : ils représentent près d'un quart des ménages rencontrés en 2017, contre seulement 15 % de la population générale. Les caractéristiques de ces hommes seuls ont profondément changé ces dernières années et font désormais apparaître deux profils bien distincts : il s'agit pour un peu plus de la moitié de Français, plus âgés (leur âge médian est de 46 ans) et souvent bien connus des accueils, et pour l'autre moitié de jeunes étrangers (leur âge médian est de 32 ans), arrivés récemment sur le territoire et dont les deux tiers sont en situation irrégulière ou en attente de régularisation de leur statut. Près de 20 % de ces derniers sont des mineurs non accompagnés.

En lien avec ce dernier point, il convient de souligner que l'année 2017 marque une rupture notable par rapport aux tendances longues observées ces dernières années. En effet, la part des ménages sans enfants croît légèrement, en raison précisément de l'augmentation de la proportion d'hommes seuls. Cette augmentation entraîne par là même une baisse inédite de la proportion de familles avec enfants, quel que soit leur type.

Cette évolution est le miroir des transformations démographiques récentes en matière d'âge, de sexe et de nationalité des personnes rencontrées, évoquées dans les sections précédentes. Les étrangers sont effectivement surreprésentés parmi les hommes seuls et les familles avec enfants, tandis que les Français sont surreprésentés parmi les femmes seules, les familles monoparentales et les couples sans enfants (graphique 4). Le vieillissement progressif des Français rencontrés explique ainsi la baisse légère de la part des familles monoparentales plus jeunes, tandis que la proportion de femmes seules et de couples sans enfants plus âgés se maintient à la hausse, bien que ces deux types de ménages soient relativement moins fragiles. À l'inverse, l'augmentation de la proportion des (jeunes) hommes seuls et la stabilisation à un niveau élevé de la proportion de jeunes couples avec enfants traduit d'une part l'accueil récent de migrants isolés sans statut légal stable, plus jeunes et masculins, d'autre part la féminisation des migrations régulières par regroupement familial ou venues des pays plus récemment devenus membres de l'UE tels que la Bulgarie ou la Roumanie⁸.

8 - Plus de trois quarts des femmes étrangères en situation régulière rencontrées (dont UE) sont en couple et/ou accompagnées d'enfants ou d'un autre adulte. Par ailleurs, moins de 10 % des couples rencontrés sont mixtes.

GRAPHIQUE 4. STRUCTURE DES MÉNAGES SELON LA NATIONALITÉ : MÉNAGES RENCONTRÉS ET POPULATION GÉNÉRALE (2017)



Sources : Secours Catholique ; Insee, recensement de la population (RP) 2017.

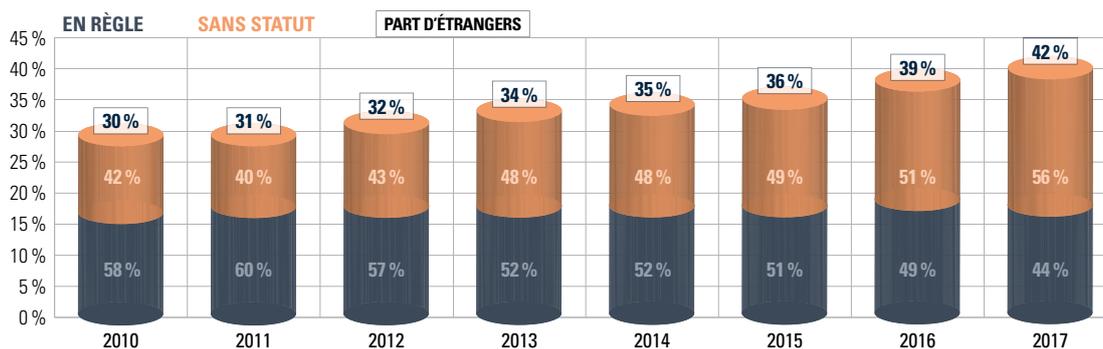
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, hors ménages complexes.

Lecture : En 2017, les hommes seuls représentent 22 % des ménages français rencontrés par le Secours Catholique, alors qu'ils ne représentent que 15 % des ménages de la population générale. Les sommets des polygones indiquent la proportion de ménages du type considéré. Les polygones de couleur orange et verte représentent les caractéristiques des ménages rencontrés. Le polygone plein représente à titre de comparaison les caractéristiques moyennes des ménages de la population générale en France.

1.4. UNE POPULATION ÉTRANGÈRE EN AUGMENTATION RÉGULIÈRE

La proportion d'étrangers soutenus par l'association continue d'augmenter en 2017 : 42 % des personnes de référence des ménages rencontrés sont de nationalité étrangère, soit une croissance de 3 points par rapport à 2016 et de 12 points depuis 2010 (graphique 5). Si l'on tient compte de la composition des ménages et de la nationalité du conjoint, les étrangers représentent désormais près d'un homme sur deux et plus de deux femmes adultes sur cinq rencontrées. Par ailleurs, 46 % des enfants concernés par les activités du Secours Catholique au travers de leur famille vivent au sein de ménages dont la personne de référence est étrangère. Plus de la moitié de ces enfants vivent en outre au sein de ménages très précaires dont la personne de référence étrangère est sans statut légal stable⁹.

GRAPHIQUE 5. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'ÉTRANGERS ET RÉPARTITION SELON LE STATUT LÉGAL (2010-2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2017, les étrangers représentaient 42 % des personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique. 44 % d'entre eux avaient un statut en règle, tandis que 56 % étaient sans statut légal stable, à savoir sans papiers ou en attente de régularisation de leur statut.

1.4.1. UN STATUT LÉGAL TOUJOURS PLUS PRÉCAIRE

Ces chiffres reflètent la grande vulnérabilité des étrangers aux situations de pauvreté, et ce d'autant plus que leur statut légal sur le territoire est précaire. En effet, bien qu'elle reste 3 fois plus importante dans les accueils que dans la population générale, la part des étrangers en situation régulière (ressortissants de l'UE inclus, par

9 - Si la nationalité du conjoint de la personne de référence est connue lorsque celle-ci vit en couple, les informations détaillées sur le statut légal, l'origine et la date d'arrivée en France ne sont toutefois renseignées que pour les personnes de référence (de nationalité étrangère). Ainsi, sauf mention contraire, le champ de cette section est restreint aux personnes de référence des ménages rencontrés.

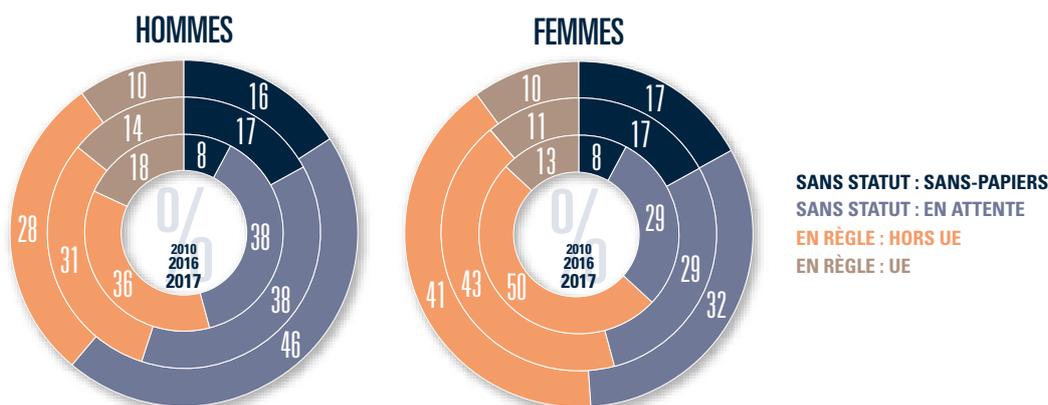
définition) a eu tendance à diminuer progressivement ces dernières années. L'augmentation progressive de la population étrangère dans les accueils du Secours Catholique est de fait en grande partie liée à la surreprésentation croissante des étrangers sans statut légal stable. Ces derniers représentent désormais une nette majorité (56 %) des étrangers rencontrés (graphique 5), les trois quarts d'entre eux étant en attente de régularisation de leur statut, l'autre quart étant sans papiers et/ou ayant vu leur demande déboutée. Les sans-papiers représentent au total 18 % des étrangers (hors UE) rencontrés en 2017, leur part marquant toutefois une baisse inédite de près de 2 points par rapport à 2016.

1.4.2. UNE NETTE AUGMENTATION DE LA PART DES ÉTRANGERS EN ATTENTE DE RÉGULARISATION

Cette évolution est vraisemblablement à rapprocher de la crise migratoire récente et de la hausse liée des demandes d'asile dans les pays de l'UE. L'augmentation de la proportion d'étrangers dans les accueils s'est en effet fortement accentuée ces deux dernières années : la moitié de l'augmentation observée depuis 2010 est imputable aux seules années 2016 et 2017. En parallèle, l'augmentation de 5 points de la proportion d'étrangers sans statut en 2017 (par rapport à 2016) est uniquement attribuable à la forte hausse de la part d'étrangers en attente de régularisation. Cette hausse est particulièrement prononcée chez les hommes (+ 7 points), dont une large majorité (62 %) est désormais sans statut légal stable (graphique 6). Il est ici important de souligner à nouveau que plus de la moitié des hommes étrangers sans statut légal rencontrés par le Secours Catholique en 2017 sont des hommes seuls, dont près de 20 % sont des mineurs (non accompagnés). Bien que les femmes étrangères restent à l'inverse en majorité en situation régulière, la proportion d'étrangères sans statut légal stable a également augmenté en 2017 et atteint 49 %, sous l'effet analogue d'une nette hausse de 3 points de la part des femmes en attente de régularisation de leur situation¹⁰.

10 - À titre de comparaison, les demandes d'asile ont augmenté de 17 % en France en 2017. Aux premiers rangs, on retrouve l'Albanie, l'Afghanistan, Haïti, le Soudan et la Guinée.

GRAPHIQUE 6. STATUT LÉGAL DES ÉTRANGERS SELON LE SEXE (2010, 2016, 2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2017, 46 % des hommes étrangers rencontrés par le Secours Catholique étaient en attente de régularisation de leur statut. Ils étaient 38 % en 2016 et 2010. Le cercle intérieur fait référence à l'année 2010, le cercle intermédiaire à l'année 2016 et le cercle extérieur à l'année 2017.

Il convient ici de noter que la baisse de la proportion de sans-papiers est mécanique, et vraisemblablement temporaire. En effet, les étrangers en attente de régularisation rencontrés sont des demandeurs d'asile majoritairement originaires d'Europe de l'Est (Albanie en tête) et d'Afrique subsaharienne (Guinée en tête). Ces nationalités sont parallèlement celles pour lesquelles les taux d'acceptation des dossiers sont les plus faibles : seuls 6,5 % des Albanais et 21,5 % des Guinéens ont vu leur demande aboutir en 2017, contre un taux global d'acceptation (toutes nationalités confondues) d'environ 36 % et de près de 90 % pour les Afghans et les Syriens dont la situation est plus médiatisée (source OFPRA, 2017). Le délai moyen de traitement des demandes oscillant entre quatre et huit mois depuis 2010, il est donc à anticiper que la situation de ces étrangers en attente d'un statut stable se précarise encore plus, et que, mécaniquement, la proportion de sans-papiers augmente à nouveau dans les années qui viennent.

La proportion d'étrangers dans la population générale résidant en France reste stable, autour de 7 %. Bien plus qu'une augmentation de leur part dans la population générale, c'est donc bien l'instabilité accrue de leur statut légal, se traduisant par une grande vulnérabilité sociale et économique, qui explique leur surreprésentation dans les accueils du Secours Catholique. Ces évolutions ont pour conséquence une mutation profonde et un renouvellement constant des populations étrangères rencontrées, une précarité venant en remplacer une autre. En témoigne une durée de présence en France des étrangers rencontrés qui a chuté de près de deux ans depuis 2010.



LA PRÉCARISATION DES DEMANDEURS D'ASILE

La croissance régulière de la proportion de personnes migrantes dans nos accueils, et notamment d'étrangers sans statut stable – donc sans droit au travail – n'est guère surprenante. Elle est la conséquence directe de la précarisation des demandeurs d'asile, qu'ils soient en cours de procédure, déjà rejetés dans leur demande ou à l'inverse en attente d'une « réadmission » dans un autre État de l'Union européenne en application du règlement « Dublin ». Elle est aussi la conséquence du désengagement de l'État, ou de l'inadaptation du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile, dispositif qui en maintenant pendant des mois voire des années des personnes dans l'impossibilité légale de travailler les pousse vers la pauvreté et les services des associations humanitaires.

Le constat n'est pas nouveau mais s'aggrave chaque année. Pour tenter d'y faire face, les délégations et les équipes du Secours Catholique s'efforcent de développer de nouvelles formes d'accompagnement pour, au-delà de l'aide immédiate, créer des activités collectives (activités culturelles, sports, rencontres et découverte de la vie en France, apprentissage du français) qui redonnent sens et dignité aux personnes. La question de la création d'activités générant

un revenu est un sujet qui devient prégnant dans de nombreux endroits. Il s'agit de faire en sorte que le temps passé à attendre ne soit pas du temps perdu, mais qu'il puisse aider à construire des liens, entamer un processus de participation à la vie sociale, apprendre des choses qui demain permettront de construire un projet d'avenir.

Au-delà de ces réponses, le Secours Catholique estime qu'il est indispensable que des solutions plus globales soient trouvées : que les familles migrantes hébergées dans les centres d'urgence puissent être régularisées et accéder ainsi à un statut stable leur permettant de vivre et travailler normalement ; de même, il est plus que temps que les États européens s'attachent à modifier de fond en comble le règlement Dublin qui a pour conséquence de suspendre pendant des mois et des mois des centaines de milliers de personnes dans l'attente vaine – et très fragilisante sur le plan social et psychologique – de savoir dans quel pays leur demande sera étudiée.

Pour convaincre nos élus et surtout leur faire connaître concrètement ces réalités, le Secours Catholique a invité au début de 2018 les députés à venir rencontrer des personnes migrantes dans nos accueils et

à discuter avec elles. Plus de 40 délégations et équipes ont relayé cette dynamique, et en trois mois ce sont plus de 140 parlementaires qui sont venus à la rencontre de migrants, « déboutés », « sans-papiers », « dublinés ». Loin des « éléments de langage » de certains responsables politiques, ces dialogues en vérité avec ces personnes ont permis aux députés de percevoir concrètement la réalité qu'elles vivent, les raisons de leur départ, leurs parcours, leurs attentes, leur courage. Beaucoup d'élus ont reconnu avoir été bousculés dans leurs certitudes, touchés, émus par ce qu'ils ont vu et entendu. Si cela n'a pas suffi à modifier le projet de loi sur l'immigration et l'asile dans le sens souhaité, il est certain cependant que des rencontres pourraient demain aider à ce que des solutions pragmatiques, et réalistes, soient élaborées en haut lieu.

Le Secours Catholique-Caritas France continuera, en 2019 année d'élections européennes, à plaider avec les personnes concernées pour que l'Europe choisisse la solidarité et le partage plutôt que la fermeture et les égoïsmes nationaux.

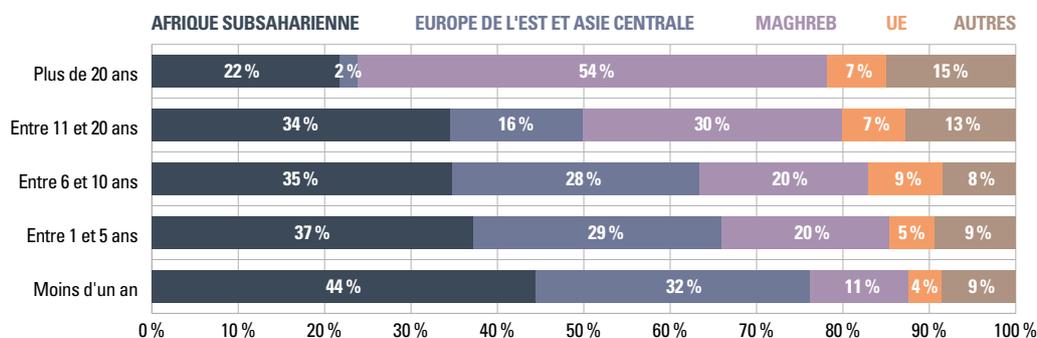
1.4.3. UNE POPULATION ÉTRANGÈRE EN PROFONDE MUTATION

Autrefois largement majoritaire, la part des étrangers originaires du Maghreb et des pays d'émigration traditionnels de l'UE (Italie, Espagne, Portugal) continue de diminuer, tandis que la part des étrangers originaires d'Afrique subsaharienne, d'Europe de l'Est (hors UE) et d'Asie centrale augmente¹¹. Trois étrangers sur quatre arrivés en France depuis moins d'un an sont désormais originaires de ces régions (graphique 7). 70 % d'entre eux sont de jeunes hommes, âgés en moyenne de moins de 30 ans, plus souvent non accompagnés lorsqu'ils sont originaires d'Afrique subsaharienne ou plus souvent en couple avec enfants lorsqu'ils sont originaires d'Europe de l'Est ou d'Asie centrale (la personne de référence étant alors plus souvent une femme). La très grande majorité (90 %) est sans statut légal stable, et sans autres ressources que l'allocation pour demandeur d'asile le cas échéant (Ada). L'extrême précarité de leur situation, souvent associée à une absence de droits reconnus et à une impossibilité d'occuper une activité formelle génératrice de revenus, tend à se prolonger et à s'aggraver au cours du temps. Hors du cadre d'action des services sociaux et de l'État, ces personnes n'ont souvent pour autre alternative que de recourir au soutien des associations.

11 - Par ailleurs, les étrangers de l'UE rencontrés sont désormais majoritairement originaires des pays plus récemment devenus membres de l'Union, tels que la Bulgarie ou la Roumanie entrés en 2007.

À l'inverse, les populations du Maghreb et d'Europe du Sud, issues de flux migratoires plus anciens, sont désormais plus intégrées et ont un mode de vie plus inséré. Ces populations sont de fait proportionnellement moins présentes dans les accueils. Toutefois, de manière peut-être paradoxale, cette plus grande intégration dans la société française se traduit par une convergence de profils entre ces migrants plus anciens qui continuent de se présenter dans les accueils, et les Français rencontrés. Il s'agit plus souvent de familles monoparentales ou encore de femmes seules et de couples sans enfants plus âgés et isolés. En ce sens, intégration semble également signifier convergence des situations de pauvreté.

GRAPHIQUE 7. ORIGINE DES ÉTRANGERS SELON LA DURÉE DE PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE (2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2017, 44 % des étrangers rencontrés par le Secours Catholique et présents sur le territoire français depuis moins d'un an étaient originaires d'Afrique subsaharienne. Ces derniers représentaient 22 % des étrangers présents sur le territoire depuis plus de vingt ans.



PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE

POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Le Secours Catholique-Caritas France demande l'intégration de l'aide médicale de l'État (AME) dans la protection universelle maladie, afin de simplifier l'accès à la santé pour tous.

L'AME permet l'accès aux soins de personnes et familles en situation très précaire, étrangers en situation irrégulière. Toutefois beaucoup ont du mal à se faire soigner, ne peuvent faire face à certains coûts, sont victimes de refus de soins... Un dispositif unique permettrait des économies de gestion, une simplification pour les personnes concernées et les professionnels de santé et une sécurisation du parcours

de soins coordonné sans risque de rupture. Ce dispositif doit être ouvert à toutes les personnes résidant sur le territoire, quel que soit leur statut administratif.

Le Secours Catholique-Caritas France demande la possibilité pour les demandeurs d'asile de travailler dès le dépôt de leur demande de statut de réfugié.

Les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler. Leur seule ressource possible est une allocation de subsistance d'environ 300 euros par mois pour une personne seule pour vivre et se loger. Redonner le droit au travail

et à la formation aux demandeurs d'asile (sans délai) leur permettrait d'avoir une activité, une possibilité d'autonomie et de participation à la vie sociale et économique. Cela peut en outre permettre de « détendre » la pression sur le dispositif d'hébergement (CADA et autres dispositifs d'urgence). 50 % seulement des besoins d'hébergement sont couverts, obligeant les personnes à dormir à la rue ou dans des bidonvilles, voire à être hébergées chez des particuliers ou par des associations humanitaires.

2. EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ

La deuxième section de ce rapport s'intéresse maintenant à la situation des ménages rencontrés vis-à-vis de l'emploi, du chômage et de l'inactivité, et décrit leur niveau d'éducation et de formation. Les ressources et prestations sociales issues de ces différentes situations professionnelles sont analysées en détail dans une troisième puis quatrième partie.

2.1. DES SITUATIONS D'ACTIVITÉ DÉGRADÉES

En 2017, les actifs¹² représentent 61,1 % des adultes rencontrés. Une grande majorité de ces actifs, à savoir un peu plus de deux sur trois, sont au chômage. Le tiers restant est en emploi et une infime part (1,4 %) est en formation professionnelle¹³. La part des actifs dans les accueils diminue lentement mais de manière constante depuis 2013, tandis que l'inactivité affiche une légère progression à la hausse pour atteindre 38,9 % (tableaux 3 et 4).

12 - Les actifs regroupent la population en emploi (active occupée) et au chômage (active inoccupée).

13 - Sauf mention contraire, l'ensemble des chiffres de cette section exclut les étrangers en situation irrégulière et sans droit au travail : par définition, ils ne peuvent officiellement participer au marché du travail et sont absents des statistiques nationales. Leur situation, proche d'une inactivité subie, est décrite dans la section suivante.

	2010	2013	2016	2017
CDI plein temps	5,6 %	5,7 %	5,0 %	5,0 %
CDD plein temps	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,8 %
Intérim, saisonnier	3,1 %	3,0 %	3,2 %	3,4 %
Temps partiel	5,7 %	5,8 %	6,0 %	6,1 %
Emploi aidé	0,8 %	0,7 %	0,8 %	0,7 %
Travail indépendant	0,9 %	1,1 %	0,9 %	1,0 %
Autre travail	1,4 %	1,5 %	1,4 %	1,3 %
Sous-total emploi	19,2%	19,5%	19,0%	19,3%
Indice de fragilité	0,37	0,38	0,39	0,40
Formation professionnelle	1,7%	1,3%	1,4%	1,4%
Chômage indemnisé	14,3 %	13,6 %	13,8 %	13,9 %
Chômage sans droits reconnus	26,6 %	28,2 %	27,4 %	26,5 %
Sous-total chômage	40,9%	41,8%	41,2%	40,4%
Indice de fragilité	7,71	7,46	7,61	7,92
Total actifs	61,8%	62,6%	61,6%	61,1%
Indice de fragilité	1,09	1,10	1,11	1,13

Sources : Secours Catholique ; Insee, enquêtes Emploi 2010-2017.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés par le Secours Catholique, hors étrangers en situation irrégulière et sans droit au travail.

Lecture : En 2017, 19,3 % des personnes adultes rencontrées par le Secours Catholique étaient en emploi. L'indice de fragilité se calcule comme le rapport entre cette proportion et la proportion observée dans la population générale issue des enquêtes Emploi.

Alors que cette évolution pourrait laisser penser que l'activité tend à mieux protéger de la précarité, elle est néanmoins quelque peu trompeuse. Elle est en effet à mettre en parallèle avec le vieillissement de la population française et la baisse liée de la proportion d'actifs dans la population générale. Cette baisse s'avère toutefois moins prononcée dans les accueils du Secours Catholique qu'au niveau national, si bien qu'au total, l'indice de fragilité des actifs a eu tendance à augmenter sur la même période. La vulnérabilité des actifs aux situations de pauvreté s'est donc en réalité accrue, et ce qu'ils soient chômeurs ou en emploi.

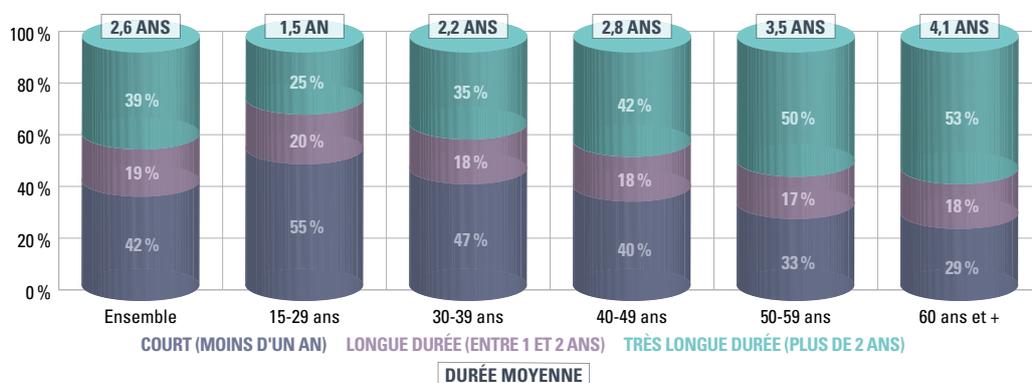
2.1.1. DEUX CHÔMEURS SUR TROIS NE PERÇOIVENT PAS D'INDEMNITÉS

Les chômeurs demeurent de loin la catégorie la plus vulnérable : leur proportion dans les accueils est près de 8 fois plus élevée que dans la population générale (tableau 3). Le taux de chômage des adultes rencontrés se fixe ainsi à 67,7 %, en baisse par rapport à 2016, mais contre un taux de chômage également en baisse au niveau national et qui s'est fixé à 9,4 % en 2017¹⁴.

La fragilité croissante des chômeurs dans les accueils du Secours Catholique s'explique plus précisément par leur profil très précaire. Ils sont en effet plus souvent des seniors, peu qualifiés et au chômage depuis plus longtemps. Leur durée moyenne de chômage s'élève à 2,6 années en 2017, soit une augmentation de près d'une année depuis 2010. Près de 60 % d'entre eux sont en chômage de longue durée (au moins un an) et près de 40 % en chômage de très longue durée (au moins deux ans), contre des proportions de respectivement 45 % et 23 % dans la population générale. Ce profil s'accroît avec l'âge, ce qui dénote des situations de chômage qui tendent à se prolonger (graphique 8).

De fait, deux chômeurs rencontrés sur trois ne perçoivent aucune indemnité, la plupart du temps parce qu'ils sont arrivés en fin de droits ou n'en ont tout simplement pas d'ouverts. Parce qu'ils basculent souvent vers le RSA, le niveau de vie mensuel médian des chômeurs non indemnisés (incluant d'éventuelles autres prestations sociales) reste faible et avoisine ainsi les 500 euros, c'est-à-dire moins de la moitié du seuil de pauvreté (à 60 %). Si la perception d'indemnités parvient à rehausser le niveau de vie de près de 200 euros, elles restent insuffisantes pour protéger de la pauvreté monétaire. Ces indemnités sont souvent associées à des carrières professionnelles discontinues, faites d'emplois peu rémunérateurs, et voient leur montant diminuer rapidement à mesure que la durée de chômage s'allonge. La situation des chômeurs rencontrés semble ainsi s'installer durablement : ils entrent alors progressivement dans le « halo du chômage » (chômeurs découragés) et dans des situations d'inactivité subies qui traduisent un manque de perspectives et un éloignement parfois définitif du marché de l'emploi stable.

GRAPHIQUE 8. DURÉE DU CHÔMAGE SELON L'ÂGE (2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique, hors étrangers en situation irrégulière et sans droit au travail.

Lecture : En 2017, 42 % des chômeurs rencontrés par le Secours Catholique étaient au chômage depuis moins d'un an. 19 % étaient en chômage de longue durée (entre 1 et 2 ans) et 39 % en chômage de très longue durée (plus de 2 ans). Leur durée moyenne de chômage était au total de 2,6 années.

2.1.2. DES EMPLOIS INSTABLES ET DE MAUVAISE QUALITÉ

Les personnes en emploi apparaissent comparativement beaucoup moins vulnérables : leur part est près de trois fois plus faible dans les accueils que dans la population générale. Toutefois, leur indice de fragilité est en augmentation, de façon lente mais constante depuis 2010. Si l'emploi met à l'abri d'une certaine précarité, il apparaît donc de moins en moins protecteur (tableau 3).

Cette fragilité croissante s'explique par la nature des emplois occupés par les personnes rencontrées : trois quarts sont en réalité des emplois précaires au sens large (c'est-à-dire hors CDI à temps plein), contre une proportion d'environ un quart au niveau national. La proportion d'emplois précaires a par ailleurs tendance à augmenter progressivement.

14 - L'ensemble des chiffres nationaux cités dans cette section sont issus de l'enquête Emploi 2017 de l'Insee.



ACCOMPAGNER LES PERSONNES QUI SONT LOIN DE L'EMPLOI

Les chiffres du rapport statistique 2018 montrent que le retour à l'emploi est toujours plus difficile pour les chômeurs de longue durée. Souvent, les possibilités d'emploi ne sont pas adaptées à leurs situations ou leurs capacités. De leur côté, les migrants rencontrent des difficultés singulières d'accès au travail : 43,5 % sont en attente de régularisation sans pouvoir travailler alors qu'ils en ont les compétences et 38,3 % des étrangers en « règle » ne trouvent pas un réel accompagnement pour décoder le dédale du chemin vers l'emploi. Quant aux personnes en emploi (19,3 % des personnes accueillies), elles trouvent très majoritairement des contrats précaires.

Les bénévoles du Secours Catholique accompagnent les personnes qui sont loin de l'emploi, à partir de ce qu'elles expriment : une forte demande de contribuer à la société, une souffrance liée à la privation d'activité, une sorte de mort sociale perçue à travers l'exclusion du monde du travail. Les actions d'accompagnement vers et dans l'emploi menées par le Secours Catholique s'ancrent dans les trois démarches essentielles pour faciliter l'insertion professionnelle : les démarches d'accompagnement ; l'accès à la formation ; la mise en situation d'activité, de travail ou d'emploi. Nous soutenons

l'employabilité des personnes en renforçant leurs capacités et leur autonomie : accès à l'information et à la compréhension de la culture professionnelle, reprise de confiance en soi, accès à la formation, lutte contre la fracture mobilité, valorisation des compétences, connexion aux réseaux professionnels, lutte contre la fracture numérique, développement des compétences de base comme le français.

À titre d'exemple, en Indre-et-Loire des visites d'entreprises sont mises en place par le Secours Catholique. Cela permet aux personnes en recherche d'emploi de renouer en confiance avec le monde de l'entreprise. En Picardie un groupe de convivialité emploi permet de sortir de l'isolement et de reprendre confiance en soi. Les membres y débattent, font des propositions pour une meilleure prise en compte par la société des réalités qu'ils vivent, s'entraident dans leurs démarches de retour à l'emploi. Dans les Vosges, des ateliers d'insertion professionnelle permettent à une trentaine de jeunes chaque année de remettre le pied à l'étrier. Par l'exercice d'activités diverses et à travers des échanges avec des accompagnateurs bénévoles, ils mûrissent un parcours professionnel et s'orientent vers une formation ou un emploi. À Rosny-sous-

Bois, un espace Emploi est ouvert chaque jour pour accompagner les personnes, principalement des migrants, dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Par ailleurs nous coopérons avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou de l'insertion par l'activité économique (IAE) qui créent ou favorisent l'accès à l'emploi. Cela se traduit par des contractualisations et une participation aux conseils d'administration de réseaux au niveau national, ces réseaux pouvant se décliner localement dans le cadre d'un projet territorial. Nos partenaires stratégiques : Tissons la solidarité, Solidarauto garages solidaires, Réseau Cocagne, Territoires zéro chômeur de longue durée, Réseau Éco Habitat, Réseau des Accorderies, et des réseaux liés à l'accès digne à l'alimentation. Dans ce cadre, nous soutenons les logiques d'écologie intégrale.

Le Secours Catholique demande que l'accès à la formation des chômeurs de longue durée soit amélioré, que des modes d'accompagnement vers et dans l'emploi innovants soient promus et que les soutiens à l'emploi des personnes vulnérables soit renforcé.

Occupés par des personnes en moyenne plus jeunes que dans la population générale et dont l'insertion sur le marché du travail est difficile, ces emplois sont instables et souvent peu rémunérateurs. Ils génèrent un niveau de vie mensuel médian (auquel s'ajoutent d'éventuelles prestations sociales) d'environ 700 euros, équivalant à titre de comparaison à celui des chômeurs indemnisés et tout juste situé au niveau du seuil d'extrême pauvreté (à 40 %).

En miroir, seul un quart des personnes en emploi occupent un CDI à plein temps, soit seulement 5 % de l'ensemble des personnes rencontrées, tandis que ces contrats représentent plus de 75 % du stock d'emplois au niveau national. Si ces emplois apparaissent donc plus protecteurs et en moyenne plus rémunérateurs, ils demeurent tout d'abord peu accessibles aux personnes soutenues par le Secours Catholique. En outre, ils y sont très majoritairement occupés par des personnes en couple et/ou accompagnées d'enfants, et dont le conjoint ne travaille pas (au chômage ou inactif) ou occupe lui-même un emploi précaire. L'unique revenu de leur travail, certes plus pérenne, est souvent proche du salaire minimum. Bien que stables, ces emplois génèrent de fait un niveau de vie médian inférieur à 1 000 euros, toujours en deçà du seuil de pauvreté (à 60 %) et qui ne suffit pas à couvrir les dépenses du ménage.

Au total, l'examen détaillé des caractéristiques des actifs rencontrés par le Secours Catholique met en lumière leur extrême vulnérabilité à la pauvreté et fait apparaître des situations qui ont tendance à se figer dans le temps, en dépit d'une embellie

relative sur le marché du travail au niveau national. Il met plus globalement en évidence l'existence d'un marché du travail à deux vitesses et aux deux couches imperméables, avec d'un côté des emplois stables, qualifiés et rémunérateurs qui mettent à l'abri du chômage et de toute urgence ; de l'autre des emplois précaires, peu qualifiés et moins rémunérés qui maintiennent les individus dans une précarité durable. Bien qu'encore timide, la récente reprise économique semble avoir peu bénéficié à cette dernière catégorie d'actifs, qui en sont les principaux exclus : enfermés dans des situations de chômage ou de sous-emploi qui se rapprochent d'une trappe à pauvreté, leur fragilité n'en est que plus prégnante au sein des accueils.

2.2. DEUX PROFILS D'INACTIVITÉ DISTINCTS

2.2.1. UNE PART CROISSANTE DE PERSONNES EN INCAPACITÉ DE TRAVAILLER POUR RAISON DE SANTÉ

En 2017, deux personnes rencontrées sur cinq sont inactives. Les inactifs présentent une situation intermédiaire : minoritaires et sous-représentés dans les accueils par rapport à la population générale, et bien moins vulnérables à la précarité que les chômeurs, ils restent comparativement plus fragiles que les personnes en emploi. Leur proportion connaît par ailleurs une hausse tendancielle, mais qui accompagne le vieillissement des Français rencontrés, tout en faisant écho au vieillissement de la population générale dans son ensemble. De fait, l'indice de fragilité des inactifs est relativement stable au cours du temps (tableau 4).

Ce constat global masque toutefois l'extrême précarité des personnes en incapacité de travailler pour raison de santé. Elles représentent 12,1 % de l'ensemble des personnes rencontrées et près d'un tiers des inactifs. Leur niveau de vie mensuel médian se fixe autour de 700 euros, soit au niveau du seuil d'extrême pauvreté (à 40 %). En outre, la proportion de retraités, certes faible, poursuit son augmentation et fait écho à la précarisation des seniors aux maigres pensions de retraite évoquée précédemment. Leur niveau de vie médian se fixe à un niveau plus élevé, approchant les 900 euros, mais reste en deçà du seuil de pauvreté (à 60 %). À l'inverse, la part des étudiants demeure marginale, tandis que celle des personnes au foyer a été divisée par plus de 2 depuis 2010.

	2010	2013	2016	2017
Étudiants	1,0 %	1,1 %	1,2 %	1,3 %
Inaptitude santé	11,5 %	11,0 %	11,4 %	12,1 %
Retraite, préretraite	5,5 %	5,9 %	6,3 %	6,3 %
Au foyer, congé maternité/parental	11,6 %	8,6 %	6,8 %	6,6 %
Autres sans emploi ni recherche	8,6 %	10,8 %	12,7 %	12,6 %
Total inactifs	38,2 %	37,4 %	38,4 %	38,9 %
Indice de fragilité	0,88	0,86	0,86	0,85

Source : *Secours Catholique ; Insee, enquêtes Emploi 2010-2017.*
Champ : *Personnes adultes des ménages rencontrés par le Secours Catholique, hors étrangers en situation irrégulière et sans droit au travail.*
Lecture : *En 2017, 38,9 % des personnes adultes rencontrées par le Secours Catholique étaient inactives. L'indice de fragilité se calcule comme le rapport entre cette proportion et la proportion observée dans la population générale issue des enquêtes Emploi.*

2.2.2. DES INACTIFS INVISIBLES

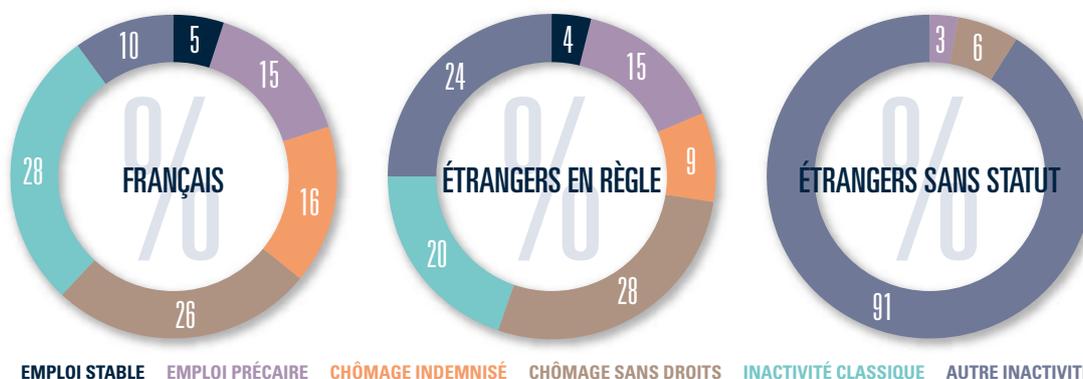
Les situations d'inactivité décrites ci-dessus, dites classiques (au sens de la définition de l'Insee), occultent en outre la fragilité croissante et plus silencieuse de deux autres catégories d'inactifs plus « invisibles », largement absents des statistiques nationales d'emploi, mais pourtant très présents dans les accueils du Secours Catholique en raison de leur situation professionnelle très précaire.

La première catégorie inclut les autres personnes sans emploi ni recherche, qui représentent une part croissante des inactifs (+4 points depuis 2010) pour atteindre 13 % en 2017, soit un tiers des inactifs au total (tableau 4). Cette catégorie correspond souvent à des situations d'inactivité subie, à la frontière du chômage. Elle comprend d'une part des personnes en âge de travailler (leur âge médian est de 38 ans), qui ne remplissent pas les conditions pour être considérées comme au chômage, ne s'inscrivent souvent plus au Pôle emploi car elles ne perçoivent pas ou plus d'indemnités, et de fait déclarent ne plus rechercher d'emploi parce que la perspective d'y parvenir leur paraît trop faible. Comme mentionné plus haut, nombre de chômeurs de très longue durée arrivés en fin de droits finissent par basculer dans cette catégorie, qualifiée de chômeurs découragés. Cette catégorie comprend d'autre part une grande partie des personnes à la rue, désaffiliées et qui ont abandonné toute recherche. Un rapport de la Banque centrale européenne de mai 2017 estimait que le taux de chômage élargi pourrait atteindre 18 % si ces personnes, de même que l'ensemble des personnes en situation de sous-emploi telle que les temps partiels subis, étaient prises en compte dans les statistiques d'emploi. Durablement coupée du marché du travail et de tout accompagnement professionnel, et souvent hors du champ d'action des services sociaux, cette première catégorie d'inactifs ou chômeurs « invisibles » a un niveau de vie mensuel médian très faible, inférieur à 300 euros, soit moins de la moitié du seuil d'extrême pauvreté (à 40 %).

La seconde catégorie d'inactifs « invisibles » correspond aux personnes sans droit au travail. Ils sont exclus du tableau 4 car absents des statistiques nationales d'activité et officiellement privés de tout accès au marché du travail, tout en étant en âge de travailler, à la recherche d'un emploi et disponibles pour en occuper un. Cette catégorie correspond essentiellement aux étrangers sans statut légal stable, à savoir les étrangers en attente d'un titre de séjour et les sans-papiers, certains d'entre eux exerçant parfois des petites activités informelles ou se déclarant chômeurs sans droits reconnus (graphique 9). En raison de la forte augmentation de leur part dans les accueils, la proportion de personnes rencontrées sans droit au travail a plus que doublé depuis le début de la décennie, passant de 8 % en 2010 à 17 % en 2017. La grande majorité (70 %) ne perçoit aucune ressource. Les autres 30 % affichent un niveau de vie mensuel médian extrêmement faible, d'environ 200 euros. Ces ressources sont alors issues de petits boulots ou de l'unique prestation à laquelle ils ont accès le cas échéant, à savoir l'Ada.

En somme, l'ensemble de ces situations d'inactivité particulières se situent à la frontière entre chômage et inactivité subie. Ajoutés aux inactifs au sens classique, ces autres inactifs élargiraient à 50 % la part totale des inactifs dans les accueils et afficheraient une proportion en nette hausse au cours des dernières années, accentuant encore la baisse de la proportion d'actifs. Ces inactifs plus « invisibles » sont en tout état de cause durablement éloignés du marché de l'emploi, soit parce que leurs perspectives d'embauche sont trop faibles, soit parce qu'ils n'ont tout simplement pas droit au travail. Peinant à sécuriser un emploi et des ressources pérennes, ils n'ont alors d'autre alternative que de recourir au soutien des associations pour améliorer leurs conditions de vie.

GRAPHIQUE 9. STATUT D'ACTIVITÉ SELON LA NATIONALITÉ ET LE STATUT LÉGAL (2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

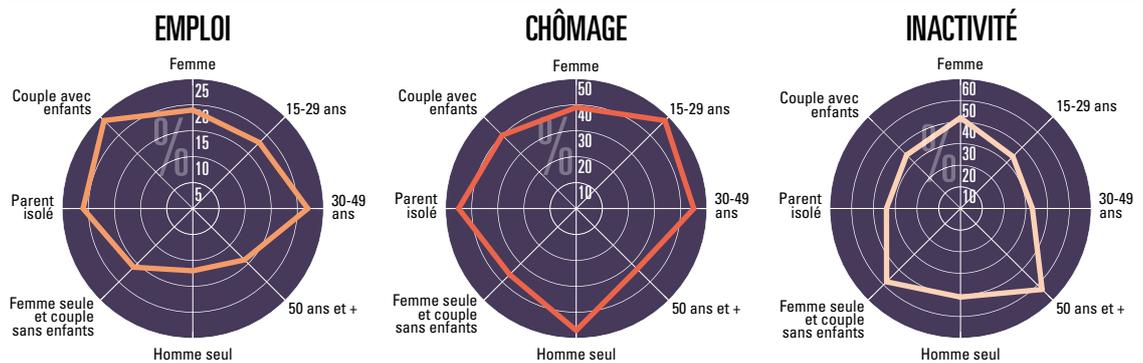
Lecture : En 2017, 15 % des Français rencontrés par le Secours Catholique occupaient un emploi précaire. C'était le cas de 15 % des étrangers en situation régulière et de 3 % des étrangers sans statut légal stable.

2.3. DES PROFILS TRÈS DIVERSIFIÉS SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ

Le profil des personnes rencontrées diffère globalement en fonction du statut d'activité. Comme évoqué ci-dessus, la situation des étrangers sans statut légal stable reste à part, car ils n'ont pas droit au travail et sont écartés de fait du marché du travail. Toutefois, la situation professionnelle des étrangers en situation régulière demeure également distincte de celle des personnes de nationalité française. Moins souvent en activité, ils sont également moins fréquemment au chômage. Cependant, une plus grande majorité des chômeurs étrangers en situation régulière (trois sur quatre, contre moins de deux sur trois pour les chômeurs français) n'ont pas ouvert de droits ou ne perçoivent plus aucune indemnité (graphique 9). Si leur taux d'emploi est similaire à celui des Français, les emplois qu'ils occupent sont souvent moins bien rémunérés et génèrent un niveau de vie mensuel médian d'environ 650 euros, inférieur de plus de 100 euros au niveau de vie des Français en emploi. Enfin, leurs situations d'inactivité sont plus souvent assimilables à une inactivité subie. Elle concerne un quart des étrangers en règle rencontrés et a augmenté de près de 8 points depuis 2010. En d'autres termes, la situation face à l'activité des étrangers en règle apparaît plus figée encore que celles des Français et par conséquent plus éloignée du marché de l'emploi stable.

En dehors de la nationalité, les profils démographiques des personnes rencontrées divergent également nettement en fonction du statut d'activité (graphique 10). Les femmes, les couples avec enfants et les personnes issues des catégories d'âges les plus actives sont plus souvent en emploi. Les hommes seuls, les jeunes adultes de moins de 30 ans et les familles monoparentales sont plus souvent au chômage. Enfin, les femmes seules et les couples sans enfants, plus âgés en moyenne, et les seniors de manière générale, sont plus fréquemment inactifs.

GRAPHIQUE 10. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ (2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés par le Secours Catholique hors étrangers en situation irrégulière et sans droit au travail.

Lecture : En 2017, 19 % des femmes étaient en emploi, 40 % étaient au chômage et 42 % étaient inactives. Les sommets des polygones de couleur indiquent, pour chaque statut d'activité considéré, la proportion de personnes ayant la caractéristique démographique donnée.

Ces profils mettent en évidence des situations de précarité distinctes. Les femmes et les jeunes familles rencontrées sont confrontées à une pauvreté liée à des emplois précaires et peu rémunérateurs. Les hommes, les très jeunes actifs et les parents isolés font plutôt face à une pauvreté liée au chômage voire à une marginalisation sur le marché du travail. Enfin, les personnes âgées souffrent d'une pauvreté associée à de maigres pensions de retraite ou à un minimum vieillesse trop faible.



PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE

POUR UN TRIPTYQUE VERTUEUX, REVENU MINIMUM GARANTI - ACCOMPAGNEMENT - ACCÈS À L'EMPLOI OU À UNE ACTIVITÉ

Le Secours Catholique-Caritas France demande la mise en place d'un socle de base ou revenu minimum garanti et propose un montant de 850 euros.

Ce revenu minimum garanti doit permettre à tous de vivre décemment, d'où la nécessité d'une revalorisation progressive mais forte du montant de cette allocation par rapport au RSA. Aujourd'hui, ce dernier ne représente que la moitié du seuil de pauvreté pour une personne seule et ne permet pas de vivre dignement. Le collectif Alerte et le Secours Catholique proposent un montant de 850 euros pour une personne seule. Il permettra d'éviter qu'une telle réforme fasse des perdants (un principe essentiel), et assurera un revenu décent. Le principe d'automatisme de l'accès à ce socle, dans la mesure où les revenus de la personne le justifient, doit être retenu pour combattre efficacement le risque de non-recours à ce droit.

Le Secours Catholique-Caritas France demande que soient développés des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi pour les personnes les plus fragiles, et en particulier les jeunes.

L'accompagnement des personnes en situation de précarité, bénéficiaires ou non de minima sociaux, à la recherche d'emploi ou d'une formation, est devenu une des pierres angulaires

de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les pouvoirs publics reconnaissant ainsi combien cet accompagnement est important. Celui-ci doit respecter la liberté des personnes et être personnalisé pour rester adapté au développement des talents de chacun. Pour que l'offre d'accompagnement soit renforcée, il convient de généraliser le premier accueil social inconditionnel de proximité. Il permettrait de donner à chacun, indépendamment de son statut administratif, social ou professionnel, la possibilité de prendre facilement rendez-vous en vue d'être conseillé et accompagné.

Nous pensons que faciliter en particulier l'accès des jeunes au triptyque « revenu - accompagnement - accès à la formation ou à l'emploi » doit être une priorité pour aider les jeunes à s'insérer sur le marché du travail.

Le Secours Catholique-Caritas France demande que l'accès à la formation soit facilité pour les chômeurs de longue durée ou les personnes sans qualifications. L'accès à la formation professionnelle est trois fois plus difficile pour les chômeurs en situation de précarité que pour l'ensemble des chômeurs. Dans ce rapport 2018 du Secours Catholique, nous constatons que seulement 1,4 % des personnes accueillies bénéficient d'une formation¹⁵. Pour faciliter l'accès à la formation professionnelle il

faut en particulier mettre en place un système d'abondement spécifique aux demandeurs d'emploi dont le projet professionnel nécessite une formation qualifiante de longue durée. Les engagements associatifs des chômeurs de longue durée doivent leur permettre d'accéder à des droits de formation supplémentaires, à travers le compte engagement citoyen (CEC). Cela passe aussi par une meilleure information et un accompagnement renforcé, notamment en développant les mises en situation professionnelles pour tester un métier et donc discerner plus efficacement les formations adaptées au projet des personnes.

Le Secours Catholique-Caritas France demande que les potentialités du compte personnel d'activité (CPA) soient renforcées, pour devenir un outil de la protection sociale des actifs (personnes en emploi et personnes au chômage).

Toutes les formes de solidarité citoyenne (entraide civile, parrainage, pair-aide, aidants familiaux...) doivent être valorisées dans le cadre du compte personnel d'activité au même titre que celles déjà inscrites dans le compte engagement citoyen (service civique, réserve militaire et civile...).

¹⁵ - Part calculée hors étrangers en situation irrégulière accueillis par le Secours Catholique.



© C. HARGOUÏES / SCGF

3. RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

3.1. LA SITUATION FINANCIÈRE DES MÉNAGES RESTE EXTRÊMEMENT FRAGILE

3.1.1. TYPES DE RESSOURCES DES MÉNAGES : MOINS DE TRANSFERTS FORMELS ET PLUS DE REVENUS INFORMELS

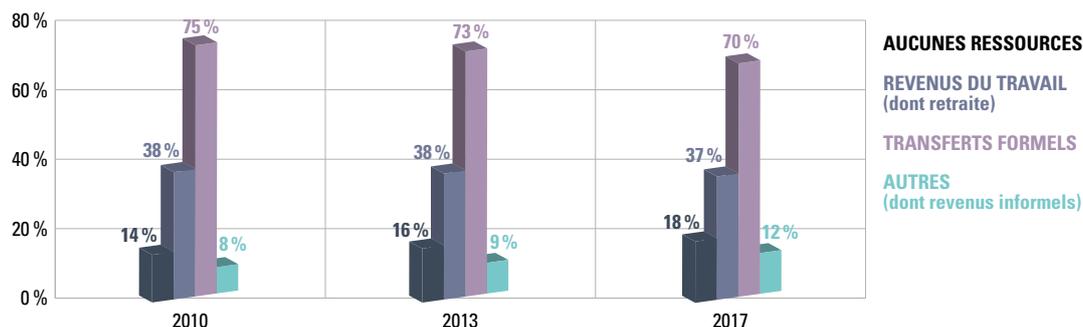
En 2017, près d'un ménage sur cinq (18 %) reçus au Secours Catholique ne percevait aucune ressource, une part relativement stable par rapport à l'année précédente, mais qui augmente de façon constante depuis 2010 (graphique 11). L'augmentation de la part d'étrangers sans statut n'ayant droit ni au travail, ni à des transferts formels, est la principale cause de cette évolution.

Les autres ménages perçoivent eux des ressources de trois types : des revenus du travail, des transferts formels ou d'autres types de revenus dont des revenus informels¹⁶. En 2017, un peu plus d'un tiers des ménages accueillis percevaient des revenus du travail, une part restée stable depuis 2010, et plus des deux tiers des ménages accueillis ne percevaient des transferts formels. Ce taux recule depuis 2010, indiquant que de plus en plus de ménages accueillis ne perçoivent aucuns transferts formels. Cette tendance est à rapprocher de deux évolutions constatées par ailleurs : d'une part l'augmentation des ménages sans statut, qui n'ont pas le droit à des transferts, et d'autre part, la baisse de la part des bénéficiaires de certaines prestations parmi les ayants droit (voir *infra*, section 4 du profil général).

Enfin, on constate que la part de ménages percevant d'autres types de ressources, souvent informelles, augmente chaque année depuis 2010, elle passe même de 10 % à 12 % entre 2016 et 2017. Cette évolution est sans doute le signe que de plus en plus de ménages sont amenés à compenser l'absence de ressources ou la faiblesse des revenus issus du travail ou des transferts par d'autres sources informelles.

16 - Cette catégorie recouvre plusieurs types de ressources, d'une part, des transferts non recensés sur la fiche statistique du Secours Catholique (c'est le cas notamment de l'allocation pour demandeur d'asile), d'autre part, des transferts informels versés par la famille, par des amis ou issus de la mendicité, et sans doute également des revenus d'activités non formellement rémunérées qui s'apparentent davantage à de la débrouillardise qu'à un emploi.

GRAPHIQUE 11. PART DES MÉNAGES ACCUEILLIS PERCEVANT DIFFÉRENTS TYPES DE RESSOURCES EN 2010, 2013 ET 2017



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, respectivement en 2010, 2013 et 2017.

Lecture : En 2017, 70 % des ménages rencontrés perçoivent des transferts formels. Ils étaient 73 % en 2013 et 75 % en 2010. Les proportions ne s'additionnent pas à 100 % car un ménage peut percevoir plusieurs types de ressources.

Un peu moins d'un tiers des ménages accueillis au Secours Catholique combinent différents types de ressources, issues de revenus du travail et des transferts, et pour une partie d'entre eux, s'ajoutent d'autres types de revenus, souvent informels (tableau 5). Les revenus de ces ménages sont en médiane plus élevés que ceux des ménages percevant uniquement des revenus du travail ou des transferts sociaux, dits « formels », et sont nettement au-dessus de ceux des ménages ne percevant que des ressources informelles. Ces derniers ne constituent cependant qu'une faible part dans l'ensemble des ménages accueillis (4 %). Notons tout de même que cette part augmente depuis 2010, et qu'elle a presque doublé en sept ans. Les revenus de ces ménages sont faibles, 320 € en 2017 ce qui paraît bien insuffisant pour assurer des conditions de vie décentes même pour une personne seule.

L'augmentation des catégories de ménages sans ressources ou avec des revenus informels uniquement compense la baisse de la proportion de ménages percevant des revenus du travail et/ou des transferts sociaux. Les revenus médians des ménages bénéficiaires de transferts ont légèrement diminué entre 2016 et 2017 y compris lorsque ces transferts sont combinés à d'autres types de ressources. Ils augmentent en revanche assez nettement pour les ménages percevant des revenus du travail uniquement. Seuls 7,6 % des ménages accueillis sont concernés, une part en légère baisse depuis 2016.

TABLEAU 5. REVENUS MÉDIANS SELON LE TYPE DE RESSOURCES DES MÉNAGES, EUROS CONSTANTS 2017 (2010, 2016, 2017)

	2010		2016		2017		Variation	
	% ménages	En €	% ménages	En €	% ménages	En €	2010-2017	2016-2017
Sans ressources	14,3 %	0 €	18,9 %	0 €	18,4 %	0 €	-	-
Ressources autres seulement	2,0 %	342 €	3,2 %	309 €	3,8 %	320 €	- 22 €	+ 11 €
Travail sans transferts	8,1 %	837 €	8,1 %	868 €	7,6 %	900 €	+ 63 €	+ 32 €
Transferts sans travail	45,3 %	766 €	40,5 %	816 €	40,6 %	808 €	+ 42 €	- 8 €
Travail et transferts	28,4 %	1 071 €	26,5 %	1 091 €	26,2 %	1 080 €	+ 9 €	- 11 €
Travail, transferts et autres	1,9 %	1 307 €	2,8 %	1 320 €	3,4 %	1 284 €	- 23 €	- 36 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, respectivement en 2010, 2016 et 2017.

Lecture : En 2010, 14,3 % des ménages rencontrés ne perçoivent aucunes ressources. 2 % ne perçoivent que des ressources informelles et leur revenu médian est de 342 € en euros constants 2017.

Derrière ces combinaisons de ressources se trouvent différents profils de ménages, détaillés dans le graphique 12. Les ménages sans ressources ou ne percevant que des revenus informels ont des caractéristiques très similaires. Il s'agit, dans près de deux cas sur trois, de ménages étrangers sans statut, souvent des hommes seuls (36 %), ou des couples avec enfants (24 %). Dans près d'un cas sur deux, la personne de référence a moins de 35 ans. Les étrangers issus de pays de l'Union européenne sont souvent très représentés aussi dans cette catégorie, puisque 40 % d'entre eux déclarent ne percevoir aucunes ressources.

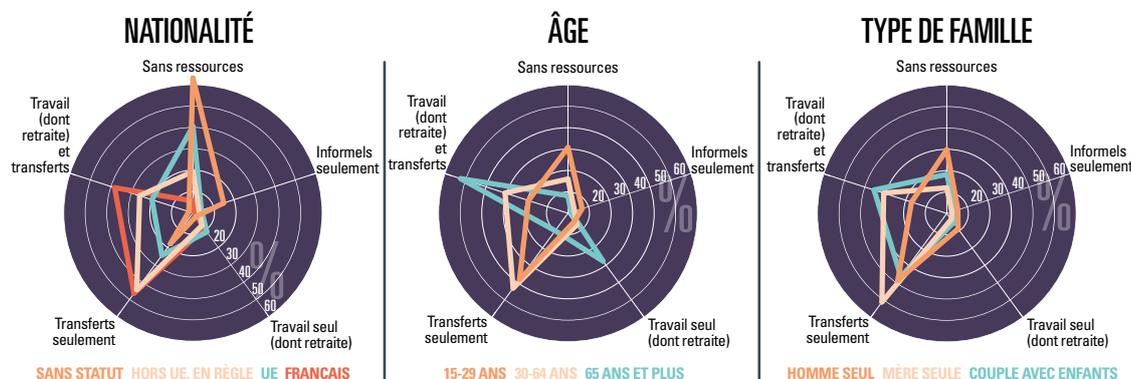
Moins d'un ménage de l'UE sur deux perçoit des transferts formels : ils sont 44 % seulement, alors que c'est le cas pour 70 % des étrangers hors UE en situation régulière et pour 85 % des ménages français. À première vue, cette observation est surprenante, puisque au sein de l'Union européenne l'accès aux droits sociaux est en principe simplifié. En réalité, la situation est bien plus complexe, comme cela est détaillé dans la section 4 sur les prestations sociales

et le non-recours (partie Profil général). La barrière linguistique est un obstacle additionnel, et avec la difficulté de reconnaissance des droits, ces deux facteurs expliquent sans doute en grande partie pourquoi ces ménages touchent moins fréquemment des prestations. Il en résulte une grande fragilité, et des conditions de vie, notamment de logement, souvent très précaires.

La décomposition des types de ressources selon l'âge de la personne de référence (graphique 12) met en évidence la difficulté rencontrée par les jeunes de moins de 30 ans pour accéder à l'emploi. Ils sont moins d'un quart à percevoir un revenu du travail, contre 37 % pour les 30-64 ans et 80 % pour les plus de 65 ans. Pour ces derniers, il s'agit d'une retraite, au montant sans doute insuffisant.

La présence d'enfants dans le ménage permet souvent l'accès à des transferts formels, à travers une affiliation à la CAF, qui verse les prestations liées à la famille et aussi le RSA. Malgré cela, et nous le détaillons dans la section 4 de ce profil général, l'accès à ces prestations n'est pas automatique, et une part croissante de ménages avec enfants accueillis au Secours Catholique ne perçoit pas ces aides. Les familles monoparentales, les mères seules en particulier accueillies par l'association perçoivent, comme les hommes seuls, moins souvent des revenus issus du travail (salaire ou allocation chômage) que les autres types de ménages, en particulier les couples.

GRAPHIQUE 12. PART DES MÉNAGES PERCEVANT DIFFÉRENTS TYPES DE RESSOURCES SELON LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE (2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2017.

Lecture : 63 % des ménages sans statut accueillis au Secours Catholique sont sans ressources en 2017, 15 % d'entre eux perçoivent uniquement des revenus informels, 2 % perçoivent uniquement des revenus du travail, 17 % perçoivent uniquement des transferts, et 2 % combinent ces deux types de revenus.

3.1.2. UN NIVEAU DE VIE MÉDIAN DE 540 €

Divisées par le nombre d'unités de consommation¹⁷ dans le ménage, les ressources du ménage peuvent également se lire comme un niveau de vie, c'est-à-dire, le montant de ressources disponibles par personne. Le niveau de vie médian des ménages accueillis par le Secours Catholique en 2017 atteint 540 €, il diminue de 6 € en euros constants, par rapport à 2016¹⁸. Si l'on ne retient que les ménages ayant un revenu non nul, le niveau de vie médian est de 651 €, il est parfaitement stable par rapport à l'année précédente, en euros constants (tableau 6).

TABLEAU 6. NIVEAU DE VIE MENSUEL DES MÉNAGES EN EUROS CONSTANTS 2017 (2010, 2016, 2017)

	2010	2016	2017	Variation			
				2010-2017		2016-2017	
				En %	En €	En %	En €
Ensemble des ménages	534 €	546 €	540 €	+ 1,0 %	+ 6 €	-1,0 %	- 6 €
Ménages ayant un revenu non nul	606 €	651 €	651 €	+ 7,4 %	+ 45 €	0,0 %	0 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, respectivement en 2010, 2016 et 2017.

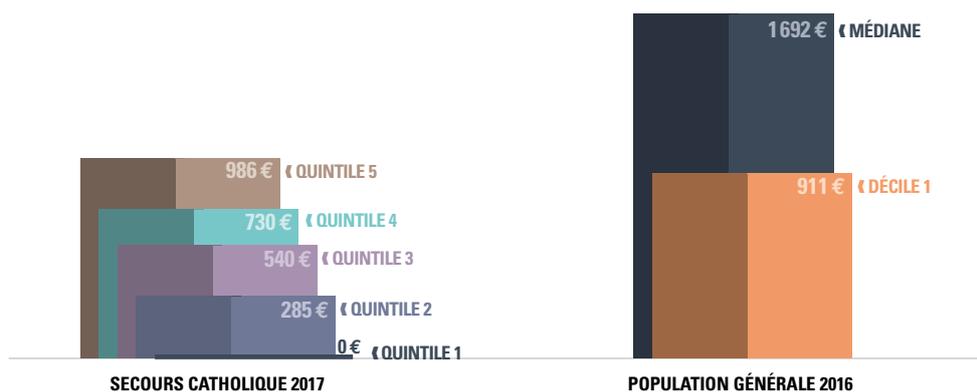
Lecture : En 2017, le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique est de 540 € par mois et par unité de consommation. Il est de 651 € pour l'ensemble des ménages percevant des ressources.

Les ménages accueillis au Secours Catholique se situent pour une grande majorité dans le premier décile de la population générale résidant en France (graphique 13). Ces ménages composent donc avec des budgets extrêmement serrés, qui les obligent à vivre dans des conditions précaires. Néanmoins, même au sein de cette population fragile les situations sont hétérogènes, comme les besoins des ménages.

17 - Voir définitions, p. 7.

18 - À noter qu'un changement dans le calcul des unités de consommation modifie les chiffres pour les années 2010 (de 515 à 534 €) et 2016 (de 548 à 546 €) par rapport aux chiffres publiés en 2017.

GRAPHIQUE 13. DISTRIBUTION DES NIVEAUX DE VIE DANS LES ACCUEILS DU SECOURS CATHOLIQUE ET COMPARAISON AVEC LA POPULATION GÉNÉRALE (2017)



Sources : Secours Catholique ; Insee, 2018, fiche thématique « Revenus », calcul basé sur les revenus 2016 ajustés de l'inflation.

Champs : Pour le Secours Catholique : ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2017. Pour la population générale : personnes vivant en France métropolitaine et déclarant des revenus nuls ou positifs.

Lecture : En 2017, le niveau de vie médian des 20 % des ménages les plus aisés au Secours Catholique est de 986 €. Dans la population générale, le revenu médian des 10 % les plus pauvres est de 911 € en 2016.

En effet, la double évolution, avec d'une part la diminution du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages rencontrés, et d'autre part, la stabilité du niveau de vie médian des ménages rencontrés ayant des ressources, est le reflet de la polarisation des situations financières qui s'est accentuée au cours de l'année précédente. C'est le résultat d'une augmentation de la part de ménages sans ressources ou avec de faibles ressources, et de l'accueil croissant de ménages dont les ressources sont toujours plus élevées.

Cette polarisation se lit encore plus clairement lorsque l'on répartit la population par tranches de niveau de vie comme dans le graphique 14. En plus de l'augmentation de la part de ménages sans ressources ou avec de faibles ressources, on observe également une légère augmentation de la part des ménages dans la tranche la plus élevée. Comme examiné dans la section 4 de ce profil général, les demandes et les besoins des ménages accueillis, qui varient selon les niveaux de revenu, se diversifient eux aussi.

GRAPHIQUE 14. RÉPARTITION DES MÉNAGES ACCUEILLIS PAR TRANCHES DE NIVEAU DE VIE, EN EUROS CONSTANTS 2017 (2010-2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés chaque année par le Secours Catholique, entre 2010 et 2017.

Lecture : En 2010, 12 % des ménages rencontrés avaient un niveau de vie en euros constants de 2017 supérieur à 900 €.

Ces évolutions sont fortement liées aux tendances démographiques observées et détaillées dans la première section de ce rapport. Ainsi, l'augmentation de la part de ménages sans ou avec peu de ressources provient de l'accroissement de ménages étrangers sans statut dans les accueils de l'association. Et parallèlement, les ménages dont les revenus se situent dans les tranches plus élevées sont souvent des personnes âgées, seules ou en couple, françaises pour la plupart, et faisant face à des dépenses trop lourdes. Toutefois, on observe également au sein de ces catégories des évolutions notables.

En effet, si l'on distingue ces dynamiques pour différents types de ménages on observe plusieurs tendances (tableau 7). La situation des hommes seuls a peu changé durant la période 2010-2017. Étrangers sans statut pour près d'un tiers d'entre eux, sans domicile ou en logement instable pour la moitié d'entre eux, les hommes seuls sont nombreux parmi les ménages les plus précaires rencontrés par le Secours Catholique, et leur situation n'a guère changé depuis ces dernières années.

On observe au contraire des évolutions plus marquées pour les familles monoparentales où le parent est une femme. Leur situation s'est, à l'image de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, polarisée. Moins nombreuses dans les tranches intermédiaires de niveau de vie qu'en 2010, leur proportion a augmenté dans les tranches de niveau de vie les plus faibles et les plus élevées au cours des sept dernières années.

La situation des couples avec enfants a elle aussi changé fortement depuis 2010. Comme pour les mères isolées, ces ménages sont moins présents dans les tranches de niveau de vie intermédiaires qu'en 2010. Toutefois, cette baisse s'est quasiment entièrement compensée par une augmentation dans la tranche la plus faible, c'est-à-dire, la tranche des ménages sans ressources. En 2010, moins d'un ménage de ce type sur dix vivait sans revenu, ils sont un sur cinq en 2017. L'augmentation de femmes et de mères isolées, ainsi que de couples avec enfants parmi les étrangers sans statut, ou en provenance de l'UE observée depuis 2010, est le principal moteur de ces évolutions. Cela implique que depuis sept ans, le nombre d'enfants dans les ménages les plus pauvres a lui aussi augmenté.

TABEAU 7. RÉPARTITION DE TYPES DE MÉNAGES PAR TRANCHES DE NIVEAU DE VIE (2010, 2017)

	Hommes seuls			Mères isolées			Couples avec enfants		
	2010	2017	Var.	2010	2017	Var.	2010	2017	Var.
Sans ressources	31,5 %	33,1 %	+ 1,6	7,2 %	12,9 %	+ 5,7	9,2 %	20,0 %	+ 10,7
1-299 €	5,7 %	7,8 %	+ 2,1	9,1 %	10,4 %	+ 1,3	13,8 %	15,3 %	+ 1,5
300-599 €	22,4 %	18,3 %	- 4,1	34,9 %	24,8 %	- 10,1	41,9 %	30,4 %	- 11,5
600-899 €	26,8 %	25,8 %	- 1,1	39,9 %	39,3 %	- 0,6	27,3 %	26,1 %	- 1,3
≥ 900 €	13,5 %	15,0 %	+ 1,4	9,0 %	12,6 %	+ 3,7	7,7 %	8,2 %	+ 0,5
Total	100 %	100 %	-	100 %	100 %	-	100 %	100 %	-

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, respectivement en 2010 et 2017.
Lecture : En 2010, 31,5 % des hommes seuls étaient sans ressources, ils étaient 33,1 % en 2017. Leur part a augmenté de 1,6 point.

3.1.3. DEUX MÉNAGES SUR TROIS EN SITUATION D'EXTRÊME PAUVRETÉ

Depuis plusieurs années maintenant, nous comparons le niveau de vie des ménages accueillis aux trois seuils de pauvreté calculés par l'Insee, et fixés respectivement à 60 % (indicateur européen) du niveau de vie médian de la population générale, à 50 % du niveau de vie médian (seuil historiquement utilisé en France) et à 40 %, seuil d'extrême pauvreté¹⁹. Les ménages dont les niveaux de vie sont situés sous le seuil ainsi calculé sont les ménages identifiés comme pauvres selon l'Insee, et leur part au sein d'une population d'ensemble constitue le taux de pauvreté.

En 2017, neuf ménages sur dix accueillis au Secours Catholique ont un revenu sous le seuil à 60 %, et près de deux ménages sur trois sont en situation d'extrême pauvreté. C'est dire si l'association est aux prises avec la réalité de la grande précarité en France (tableau 8). Le Secours Catholique rencontre une part importante des ménages en situation de pauvreté, et parmi eux ceux qui se situent tout en bas de l'échelle. Pour s'en rendre compte, l'indicateur d'intensité de la pauvreté est plus parlant. Cet indicateur mesure l'écart moyen entre le niveau de vie des ménages pauvres et le seuil de pauvreté. Plus cet écart est important plus les ménages pauvres sont éloignés du seuil de pauvreté. Comme l'indique le tableau 9, alors que cet écart atteint en moyenne 19,7 % du seuil parmi la population pauvre de France, il atteint 56 % dans les accueils du Secours Catholique. De plus, cet écart s'accroît au fil des ans, il a gagné deux points entre 2010 et 2017. C'est le résultat de la polarisation des situations déjà évoquée plus haut et de l'accroissement de ménages avec des niveaux de ressources nuls ou extrêmement faibles. Il s'agit pour majeure partie d'étrangers sans statut, et c'est d'ailleurs dans cette sous-population que l'écart moyen au seuil est le plus important (92,2 %). L'écart atteint 43,4 % dans la sous-population des ménages français, il est donc deux fois plus élevé que dans la population générale. L'intensité est particulièrement importante pour les ménages de l'UE, plus élevée que pour les autres étrangers en règle. Enfin, alors que l'intensité augmentait dans cette dernière sous-population depuis 2010, indiquant un accueil croissant de ménages très pauvres parmi elle, cette année marque ce qui semble être une rupture de tendance, avec un indicateur pour la première fois en baisse.

TABEAU 8. TAUX DE PAUVRETÉ DANS LA POPULATION GÉNÉRALE ET PARMIS LES MÉNAGES RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE

	Seuil 2016	Population générale 2016	Secours Catholique		
			2015	2016	2017
Seuil à 60 %	1 026 €	14,0 %	92,4 %	92,3 %	92,1 %
Seuil à 50 %	855 €	8,0 %	84,1 %	83,9 %	83,3 %
Seuil à 40 %	684 €	3,5 %	65,0 %	65,5 %	64,5 %

Sources : Secours Catholique ; Insee, population générale.
Champ : Pour le Secours Catholique, ensemble des ménages rencontrés par les équipes d'accueil.
Lecture : En 2016, 14 % de la population générale vivait sous le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane. Cette même année, 92,3 % des ménages accueillis avaient un niveau de vie inférieur à ce seuil.

19 - Ces seuils sont calculés d'après les données fiscales déclarées par la population, et sont disponibles avec une à deux années de retard. Ainsi, pour ce rapport, seul le seuil 2016 est disponible. Nous l'ajustons de l'inflation pour avoir une estimation du seuil 2017.

TABLEAU 9. INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ DANS LA POPULATION GÉNÉRALE ET DANS LES ACCUEILS DU SECOURS CATHOLIQUE (2010-2017)

	Population générale 2016	2010	2013	2016	2017
Ensemble	19,7%	53,8%	54,1%	55,7%	56,0%
Étrangers sans statut	n.c.	91,0%	93,0%	92,9%	92,2%
Étrangers hors UE, en règle	n.c.	58,4%	58,9%	60,2%	59,2%
UE (hors Français)	n.c.	76,0%	78,0%	75,3%	74,6%
Français	n.c.	46,7%	44,8%	44,0%	43,4%

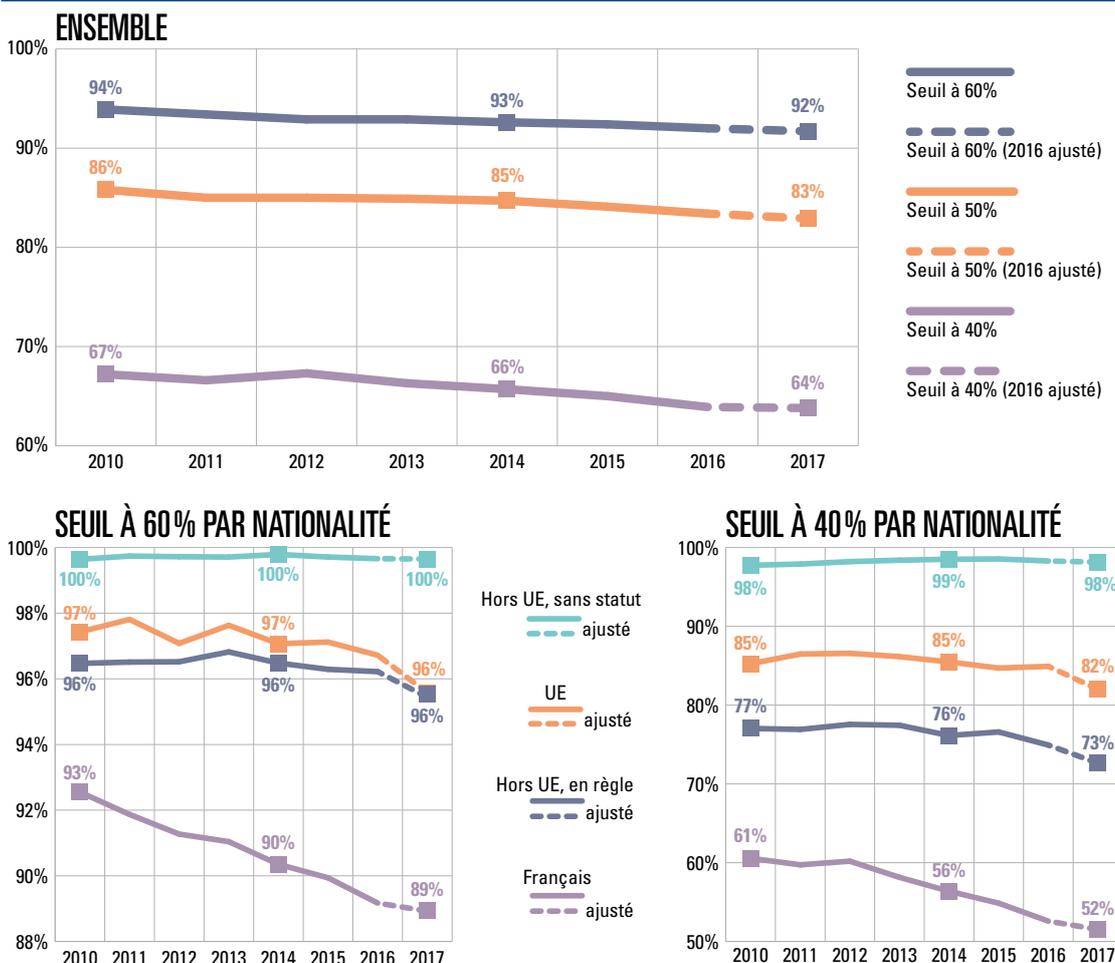
Sources : Secours Catholique ; Insee, recensements de la population.

Champ : Pour le Secours Catholique, ensemble des ménages rencontrés chaque année.

Lecture : En 2016, dans la population générale issue du recensement, l'écart moyen de niveau de vie de la population pauvre par rapport au seuil à 60 est de 19,7%. Dans la population du Secours Catholique, cet écart atteint 54% en 2010, et 56% en 2017. Pour les étrangers sans statut cet écart atteint 92%.

Le constat fait depuis quelques années d'une baisse du taux de pauvreté au sein de la population accueillie au Secours Catholique se poursuit cette année. C'est selon nous le signe d'une inadéquation de ce seuil, en raison de sa faible capacité à détecter une forme de pauvreté qui est pourtant de plus en plus présente parmi les personnes rencontrées par les équipes de l'association. En effet, la baisse du taux de pauvreté sous le seuil à 60% indique que de plus en plus de ménages dont les niveaux de vie se situent au-dessus sont rencontrés et aidés par l'association. Ce fait reflète en soi une fragilité, la plupart du temps financière, comme en témoignent les demandes exprimées par ces ménages qui viennent solliciter de l'aide pour payer leur loyer, leurs factures ou des dépenses de santé. Et pourtant, l'approche par les seuils de pauvreté conduit à classer ces ménages comme non pauvres.

GRAPHIQUE 15. ÉVOLUTION DES TAUX DE PAUVRETÉ SELON DIFFÉRENTS SEUILS, ET PAR NATIONALITÉ (2010-2017)



Sources : Secours Catholique ; Insee.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés chaque année par le Secours Catholique, entre 2010 et 2017.

Lecture : En 2010, 94% de la population du Secours Catholique se situait sous le seuil de pauvreté à 60%, 86% sous le seuil à 50% et 67% sous le seuil d'extrême pauvreté à 40%.

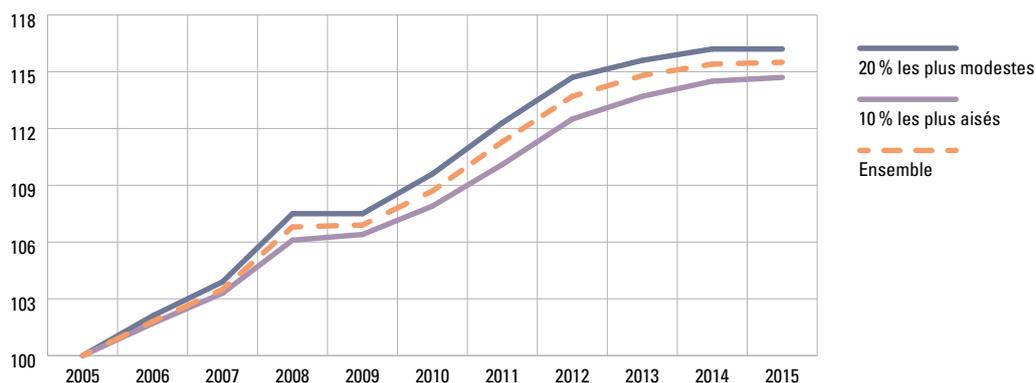


© G. KERBAOL / SCOF

Une explication probable de cette baisse est la suivante : alors que les seuils de pauvreté sont ajustés sur un indice de prix à la consommation moyen, les ménages les plus modestes consomment des biens dont les prix augmentent plus vite que l'ensemble. Ce fait est visible dans le graphique 16 qui décompose l'évolution de l'indice des prix selon différentes tranches de niveaux de vie dans la population générale. Cet écart tient surtout à la hausse des prix du logement, de l'électricité, du gaz et autres combustibles, ainsi qu'à la hausse des prix des services de transport²⁰. Or, tous ces postes de dépenses pèsent particulièrement sur le budget des ménages les plus modestes, par rapport aux ménages plus aisés.

20 - Insee (2016)
Indices des prix à la consommation par catégorie de ménages selon le niveau de vie (1998-2005) – à consulter sur le site de l'Insee (www.insee.fr).

GRAPHIQUE 16. ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION SELON LE NIVEAU DE VIE (2005-2015)



Source : Insee, indice des prix à la consommation et niveau de vie des ménages.

Champ : Population générale résidant en France, ménages appartenant aux 20 % des ménages les plus modestes, et aux 10 % des ménages les plus aisés.

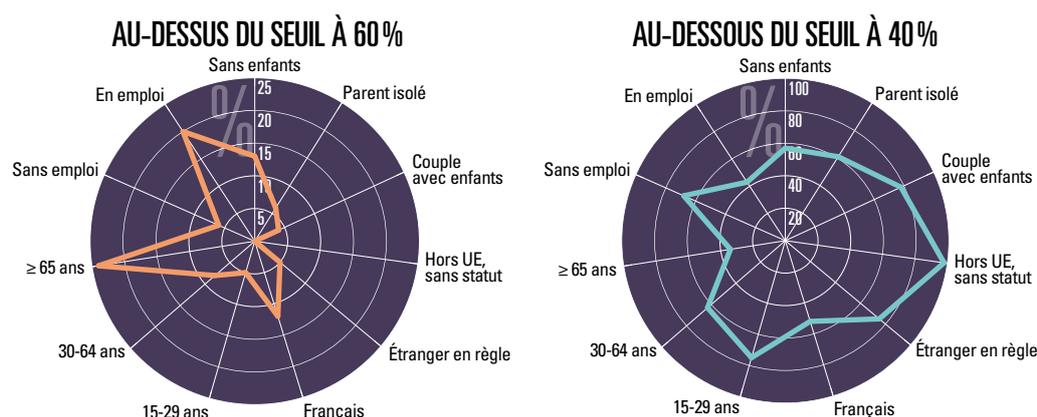
Lecture : En 2015, l'indice des prix des biens consommés par les 20 % des ménages les plus modestes est de 116,2 (base 100, année 2005).

En examinant l'évolution de la part des ménages dont le niveau de vie est inférieur aux seuils de pauvreté parmi les sous-populations étrangères ou française (graphique 15), on observe que cette baisse de la part de pauvres (ou hausse de non-pauvres au sens de l'Insee) concerne principalement les ménages français et depuis une date récente les ménages étrangers en règle, qu'ils soient issus de pays membres de l'UE ou non. Les ménages étrangers sans statut se trouvent, sans surprise, quasiment tous sous le seuil d'extrême pauvreté.

Les ménages dont le niveau de vie se situe au-dessus du seuil à 60 %, et ceux en situation d'extrême pauvreté ont des profils très distincts (graphique 17). Il s'agit, pour les premiers, de ménages sans enfants dans bien des cas, souvent âgés de plus de 65 ans. Ils sont majoritairement de nationalité française, et sont soit en emploi, soit retraités. On voit bien que ces emplois occupés et le niveau de retraite qu'ils engendrent, s'ils permettent d'assurer un niveau de vie au-dessus d'un certain seuil, ne protègent pas d'une certaine forme de pauvreté. Ces ménages ont en moyenne plus d'impayés que les autres types de ménages, ce qui confirme que leur fragilité est fortement liée aux difficultés qu'ils rencontrent pour faire face à des dépenses trop lourdes.

Toutefois, il faut noter que si ces ménages non pauvres au sens de l'Insee sont certes plus nombreux chaque année à franchir la porte du Secours Catholique, ils restent néanmoins un cas minoritaire (moins d'un ménage rencontré sur dix). La majorité des personnes rencontrées se trouve en situation d'extrême pauvreté, toujours au sens de l'Insee.

GRAPHIQUE 17. PART DES MÉNAGES DONT LE NIVEAU DE VIE SE SITUE AU-DESSUS DU SEUIL À 60 ET AU-DESSOUS DU SEUIL À 40 EN FONCTION DE LEURS CARACTÉRISTIQUES



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2017.

Lecture : 12 % des ménages sans enfants accueillis au Secours Catholique ont un niveau de vie supérieur au seuil à 60 % estimé en 2017 (seuil de 2016 ajusté de l'inflation), et 57 % de ces ménages ont un niveau de vie qui se trouve sous le seuil à 40 % estimé.

On trouve, parmi les ménages en situation de grande pauvreté, une part importante de couples avec enfants (près de quatre sur cinq sont concernés) et de parents isolés (trois sur cinq sont concernés). Beaucoup d'enfants accueillis au Secours Catholique vivent dans des conditions d'extrême pauvreté. Les ménages étrangers sont plus souvent sous ce seuil à 40 % que les ménages français, mais ces derniers restent largement exposés à l'extrême pauvreté, puisqu'un ménage sur deux vit dans de telles conditions. On observe enfin que les jeunes ménages de moins de 30 ans sont particulièrement vulnérables à la pauvreté, contrairement aux ménages de plus de 65 ans. En effet, les trois quarts de ces jeunes ménages rencontrés par l'association en 2017 se trouvent sous ce seuil. Le manque d'expérience, et la difficulté d'accéder à un emploi stable qui en découle, la faible accumulation de richesses, le peu de prestations sociales accessibles à cet âge sont autant de facteurs fragilisant cette population. Lorsque le réseau familial ne permet pas de compenser ces fragilités, la transition de ces jeunes vers l'indépendance financière est un chemin semé d'embûches.

3.2. LOGEMENT ET CONDITIONS DE VIE : UN TIERS DES MÉNAGES VIVENT DANS UN LOGEMENT INSTABLE OU À LA RUE

3.2.1. LA PART DE LOGEMENTS INSTABLES S'ACCROÎT POUR LES ÉTRANGERS HORS UE

Cette année encore la tendance à une plus grande instabilité du logement observée depuis 2010 se poursuit. En 2017, près d'un ménage sur trois accueillis au Secours Catholique vit dans des conditions matérielles instables²¹, c'est-à-dire dans un logement non fixe et non durable (hôtel, caravane, famille ou amis, abri, centre d'hébergement, rue, etc.). En 2017, leur part est de 2 points de plus qu'en 2016, et de 7 points de plus qu'en 2010. Cette hausse s'explique surtout par l'assez forte augmentation de la part de ménages vivant dans la rue ou dans des squats, et dans une moindre mesure par une hausse de la part de ménages accueillis dans des centres d'hébergement ou dans des hôtels.

TABLEAU 10. RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LE TYPE DE LOGEMENT (2010-2017)

	2010	2013	2016	2017
Location HLM	40,2 %	39,7 %	39,2 %	38,0 %
Habitat collectif	4,3 %	4,1 %	4,3 %	4,6 %
Location privée	29,1 %	26,9 %	25,2 %	24,5 %
Propriétaire	4,5 %	5,0 %	4,4 %	4,1 %
Total logement stable	78,1 %	75,7 %	73,1 %	71,2 %
Hôtel, pension, garni	2,0 %	2,3 %	3,1 %	3,5 %
Caravane, péniche, mobile home	1,9 %	1,9 %	1,4 %	1,2 %
Famille, amis	8,2 %	8,5 %	9,1 %	9,2 %
Centres d'hébergement	6,2 %	6,4 %	8,7 %	9,2 %
Squat, abri de fortune, rue	3,6 %	5,2 %	4,6 %	5,7 %
Total logement instable	21,9 %	24,3 %	26,9 %	28,8 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, respectivement en 2010, 2013, 2016 et 2017.

Lecture : En 2010, 40,2 % des ménages accueillis au Secours Catholique vivaient en location HLM. Ils étaient 38 % en 2017.

21 - Notons que les informations dont nous disposons ne nous permettent pas d'apprécier la qualité des logements habités lorsqu'ils sont stables, certains d'entre eux pourraient être insalubres. Par ailleurs, nous observons le caractère instable des logements plutôt que leur caractère précaire.

Cette tendance tient surtout à deux évolutions. D'une part, l'augmentation de la part d'étrangers sans statut, dont 78 % vivent en logement instable en 2017, généralement dans des centres d'hébergement, auprès de membres de leur famille ou d'amis, ou dans des squats. D'autre part, la précarisation du logement des étrangers, qu'ils soient sans statut ou en règle. En effet, la part d'étrangers sans statut vivant en logement instable a augmenté de 5 points depuis 2010, passant de 73 % à 78 %. Cette part augmente aussi pour les étrangers hors UE en règle, elle est passée de 22 % à 25 % entre 2010 et 2017. On observe toutefois que la part de logements instables diminue pour les étrangers de l'UE alors qu'elle avait fortement augmenté entre 2010 et 2014. Elle reste tout de même très élevée et atteint 46 % des ménages rencontrés en 2017 (parmi lesquels 40 % vivent dans des squats ou dans la rue).

Parmi les ménages français accueillis au Secours Catholique, cette part est restée quasiment inchangée au cours de ces dernières années, elle s'élève à 12 % en 2017 (graphique 18). Ces ménages français vivant en logement instable sont dans deux cas sur trois des personnes seules, surtout des hommes.

Si le droit au séjour est une condition évidente d'accès à un logement stable, on constate que c'est loin d'être suffisant. Tout d'abord, le droit au séjour n'est pas automatique, il est même relativement compliqué pour les étrangers de l'UE (voir sections 1.4 et 4.2 du profil général), ce qui explique en partie leur faible accès à un logement stable. La part conséquente de ménages en logement instable parmi les étrangers en règle ou les Français indique que le fait de disposer d'un statut légal stable ne suffit pas.

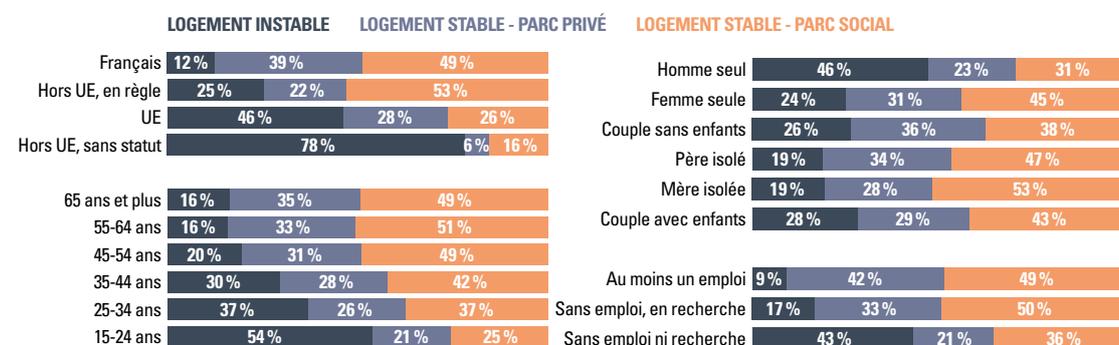
L'âge de la personne de référence, corrélé à l'accès à l'emploi, à l'accumulation d'expérience et de capital, semble conditionner également en partie l'accès au logement stable, et au parc social. Plus d'un jeune de 15-24 ans sur deux rencontrés par les équipes du Secours Catholique vit dans un habitat instable, et tout juste un quart a accès à un logement dans le parc social où les loyers sont plus favorables. Au-delà de cette tranche, les conditions de logement s'améliorent à mesure que l'âge augmente. Ainsi, après 45 ans, plus de huit ménages sur dix vivent en logement stable, et la moitié sont logés dans le parc social²².

Les ménages les plus concernés par de mauvaises conditions de logement sont les hommes seuls (près d'un sur deux vit dans un habitat instable), suivis des ménages avec enfants (un sur trois). Dans trois quarts des cas, ces familles sont étrangères sans statut légal stable. Globalement pourtant, les personnes seules sont plus exposées que les familles avec enfants à l'instabilité de l'habitat, ces dernières ont également un meilleur accès au parc social. Malgré ce constat, notons tout de même que 23 % des familles avec enfants accueillies par l'association vivent dans des conditions de logement instables.

Pour les ménages accueillis au Secours Catholique, comme partout ailleurs, l'accès à l'emploi est souvent synonyme de meilleures conditions de vie et de logement en particulier. Les données nous le confirment ici, bien que 9 % des ménages dont au moins un adulte est en emploi vivent encore en logement instable. Cette proportion est deux fois plus importante parmi les ménages dont aucun adulte ne travaille, mais dont au moins un recherche activement un emploi (chômage indemnisé ou non, ou formation professionnelle). Les ménages au sein desquels aucun adulte ne travaille, ni ne recherche un emploi, sont bien plus souvent dans des habitats instables. C'est le cas particulièrement des ménages sans statut et sans droit au travail, ou des étudiants, dont 43 % ont des conditions de logement instables.

22 - Ce constat reste vrai même en ne considérant pas le cas particulier des ménages étrangers sans statut, qui sont souvent de jeunes ménages.

GRAPHIQUE 18. TYPE DE LOGEMENT SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2017.

Lecture : En 2017, 12 % des ménages français rencontrés vivent dans un logement instable, 39 % vivent dans un logement stable du parc privé, et 49 % dans un logement du parc social.

L'accès à un logement stable est sans aucun doute une première étape importante vers une sortie de la précarité. Il facilite en particulier l'accès aux aides sociales (voir section 4 du profil général), à l'emploi et assure des conditions

de vie plus décentes. Il est loin cependant de garantir une sortie durable, comme en témoigne le fait qu'une grande majorité des ménages accueillis vit dans ce type de logement, et qu'une fraction (4 %) est même propriétaire. En effet, l'accès à un logement engendre un certain nombre de charges directes (loyer, ou mensualités de crédit) ou indirectes (énergie, eau) souvent incompressibles et qui captent une grande partie des ressources des ménages. Or comme nous l'avons vu, ces ressources sont elles-mêmes souvent faibles (graphique 13). Maintenir des conditions de logement stable devient alors un facteur fragilisant, conduisant même dans certains cas à l'endettement des ménages (voir section 3.2.3).

23 - Sont également comprises les mensualités de crédit payées par les ménages accédant à la propriété.

3.2.2. UNE LÉGÈRE BAISSÉ DES LOYERS ET DU TAUX D'EFFORT, SAUF POUR LES RETRAITÉS

L'examen des loyers bruts médians²³, des aides et de leur évolution depuis 2010 montre une assez grande stabilité des loyers, voire une légère baisse au cours des sept dernières années, alors que les aides personnelles au logement (APL) ont en médiane légèrement augmenté (tableau 11). Ces dernières s'avèrent un soutien indispensable, elles permettent de diviser par 2,6 en médiane les charges de loyer, libérant ainsi des ressources pour couvrir des dépenses de première nécessité telles que l'alimentation, l'habillement, ou encore l'eau ou l'énergie. Dans un tel contexte de précarité, la baisse des aides au logement de 5€ entrée en vigueur en septembre 2017 fragilise encore un peu plus le budget des ménages en situation de précarité.



REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

POUR UNE POLITIQUE DU « LOGEMENT D'ABORD »

L'année 2017 a été marquée par le choix du gouvernement de s'engager dans une politique du « logement d'abord », laquelle affirme que tout individu doit avoir accès à un logement correspondant à ses besoins pour fonder sa vie sociale, citoyenne et professionnelle. Ainsi, on considère en effet que par la stabilité qu'il apporte, le logement est une condition préalable et nécessaire à l'insertion et à la réinsertion des personnes. Cette politique incite tous les acteurs du logement à changer de paradigme : il s'agit en effet de sortir de la logique de l'hébergement en escalier (les personnes accèdent à l'hébergement d'urgence, puis à un hébergement de transition pour espérer prétendre un jour à un logement) et de donner la priorité à l'accès à un logement pérenne. Elle a fait ses preuves dans plusieurs pays d'Europe, a démontré à la fois de meilleurs résultats en matière d'insertion des personnes et un rapport coût-efficacité plus important que les solutions classiques. Le Secours Catholique-Caritas France soutient la mise en œuvre du « logement d'abord » sur tout le territoire, mais insiste sur l'importance d'y allouer les moyens nécessaires. Pour que cette politique se concrétise, il convient en effet de garantir, dans le parc social, une offre de logements suffisante et adaptée aux ressources des personnes en situation de précarité (construction de 60 000 logements très sociaux par an) sans pour autant négliger les besoins d'hébergement actuels, notamment d'hébergement d'urgence. Concernant le parc privé, il s'agit de mobiliser les logements existants à loyers abordables

en zone tendue afin d'accroître les possibilités d'accès et de maintien dans le logement des personnes en situation de précarité (la baisse des APL annoncée durant l'été 2017 n'était pas un signe encourageant pour les familles pour qui le taux d'effort nécessaire au maintien dans un logement est de plus en plus important).

Afin de contribuer à l'enjeu de mobilisation des logements dans le parc privé, le Secours Catholique s'est engagé en 2017 dans la création d'une agence immobilière sociale pour la région Île-de-France. Les acteurs franciliens de l'association souhaitent, avec ce projet, proposer un logement pérenne, avec un bail de droit commun, à des ménages qui n'y ont pas accès aujourd'hui. Grâce à la mobilisation de propriétaires solidaires, à l'accompagnement de bénévoles et de travailleurs sociaux, les personnes jusqu'ici éloignées du logement pourront disposer d'un chez soi pour se reconstruire, se stabiliser sur un territoire avec une véritable insertion sociale. Durant cette même année, le Secours Catholique a également constaté une aggravation généralisée du nonaccès à l'hébergement d'urgence sur tout le territoire. Le baromètre du 115 indiquait en effet qu'en septembre 2017, une demande d'hébergement sur deux concernait des familles et que seulement un tiers des personnes appelant ce numéro d'extrême urgence obtenaient une solution d'hébergement. Ce droit à l'hébergement d'urgence est pourtant une liberté fondamentale que l'État doit garantir.

Le principe d'inconditionnalité de l'accueil, qui doit garantir un accueil sans discrimination entre les plus démunis, a également été mis à mal en 2017 : on a en effet assisté à la multiplication de dispositifs d'hébergement spécifiques, en fonction des situations administratives des personnes, dispositifs auxquels est associé un examen des situations, non plus afin d'accompagner le parcours des personnes présentes sur le territoire, mais pour répondre aux enjeux de « gestion des flux migratoires ». L'émergence de tels dispositifs risque de fragiliser un peu plus ces personnes exilées qui pourraient alors s'éloigner des dispositifs d'hébergement de peur de faire l'objet de contrôles et feront pour certaines le choix d'habitats précaires ou de bidonvilles. Le Secours Catholique rappelle que le droit à l'hébergement pour tous doit rester la pierre angulaire de la politique d'accueil et d'hébergement des personnes en situation de détresse, droit qui doit permettre un accompagnement de la personne dans son projet.

Face à la crise du logement, qui dure depuis les années 1950, des changements structurels s'imposent pour faire en sorte que ce droit fondamental soit accessible à tous. La politique du « logement d'abord » peut être un vrai levier, à condition que tous les acteurs (collectivités territoriales, État, constructeurs, propriétaires privés, bailleurs sociaux, associations) travaillent ensemble pour inventer de nouveaux modèles capables d'offrir à chacun un logement digne.

La distinction par parc de logement, social ou privé, indique des évolutions contraires du montant médian de loyer brut : celui-ci diminue légèrement dans le parc privé, mais augmente plus fortement dans le parc social entre 2010 et 2017. Malgré cette très légère convergence, les loyers du secteur privé restent plus élevés que dans le parc social. La hausse des loyers dans ce dernier est de plus partiellement compensée par la hausse des APL, et la hausse du loyer net dans le parc social est en fin de compte relativement limitée. Par ailleurs, les montants à payer restent plus faibles dans le parc social. Ainsi le taux d'effort, qui correspond à la part des dépenses de loyer (brut ou net) dans les ressources totales du ménage²⁴, est logiquement plus faible pour ces logements que dans le parc privé (graphique 19a).

24 - Le taux d'effort ne comprend ici que les dépenses de loyer, ou les mensualités de crédit. Au sens de l'Insee, le taux d'effort inclut également les charges de copropriété, dépenses en eau et énergie, informations dont nous ne disposons malheureusement pas.

TABLEAU 11. MONTANTS MÉDIANS DES LOYERS BRUTS ET NETS ET DES AIDES AU LOGEMENT, SELON LE TYPE DE LOGEMENT ET LE PROFIL DES MÉNAGES, EUROS CONSTANTS 2017 (2010, 2017)

	Loyer brut			APL			Loyer net		
	2010	2017	Var.	2010	2017	Var.	2010	2017	Var.
Ensemble en logement stable	455 €	454 €	- 1 €	279 €	283 €	+ 4 €	170 €	171 €	+ 1 €
Type de logement									
Parc social	428 €	438 €	+ 10 €	284 €	286 €	+ 2 €	150 €	151 €	+ 1 €
Parc privé	492 €	489 €	- 3 €	278 €	281 €	+ 3 €	206 €	203 €	- 3 €
Type de ménage									
Famille monoparentale	491 €	494 €	+ 3 €	354 €	353 €	- 1 €	157 €	158 €	+ 1 €
Couple avec enfants	524 €	521 €	- 3 €	343 €	353 €	+ 10 €	195 €	190 €	- 5 €
Sans enfants, en emploi	425 €	420 €	- 5 €	231 €	231 €	0 €	246 €	244 €	- 2 €
Retraité(s)	406 €	411 €	+ 5 €	197 €	183 €	- 14 €	228 €	260 €	+ 32 €
Sans enfants, autre(s)inactif(s)	378 €	380 €	+ 2 €	260 €	256 €	- 4 €	151 €	149 €	- 2 €

Source : *Secours Catholique.*
Champ : *Ensemble des ménages vivant en logement stable rencontrés par le Secours Catholique, respectivement en 2010 et 2017.*
Lecture : *En 2010, le montant médian de loyer brut des ménages vivant en logement stable était de 455 € (en euros constants 2017). En 2017, ce montant atteint 454 € (en euros constants 2017) soit un euro de moins. Le montant médian d'APL perçues par les ménages était de 279 € en 2010 et de 283 € en 2017. Le loyer net, qui est le montant de loyer versé une fois déduites les APL, était en médiane de 170 € en 2010 et de 171 € en 2017.*

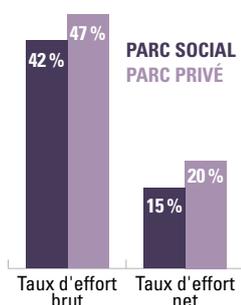
L'accès au parc social et le montant des aides au logement sont conditionnés par plusieurs facteurs, tels que la composition du ménage, la présence d'enfants, ou la situation économique du ménage. Afin d'étudier des sous-populations dont les conditions sont relativement homogènes, nous distinguons cinq profils de ménages représentatifs des situations rencontrées par le Secours Catholique. Parmi les familles avec enfants, on distingue les familles monoparentales (36 % des ménages en logement stable) des couples (26 %). On distingue ensuite les ménages sans enfants selon leur situation par rapport à l'emploi : les ménages dont au moins un des adultes travaille (6 %), les ménages retraités (5 %), et les ménages dont aucun membre ne travaille ni n'est retraité (27 %).

Si les montants des loyers bruts sont restés relativement stables entre 2010 et 2017, le montant des aides a fluctué plus fortement sur la période. Ces aides, qui sont plus élevées dans le cas de ménages avec enfants, ont augmenté assez nettement en médiane pour les couples avec enfants, ce qui se traduit par une baisse des loyers nets sur cette période. Au contraire, les aides perçues par les ménages retraités ont fortement diminué, ce qui, combiné à une légère hausse des loyers bruts, conduit à une hausse conséquente du montant médian de loyer net entre 2010 et 2017 (tableau 11).

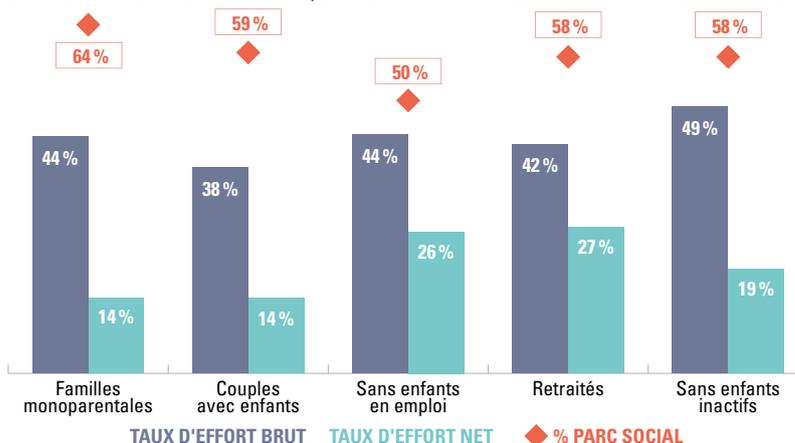
Lorsqu'on les rapporte au montant de ressources des ménages, ces différences dans le montant des loyers bruts et nets entre les profils de ménages se traduisent par des variations importantes dans les taux d'effort (graphique 19b). Elles sont particulièrement perceptibles si l'on considère le taux d'effort net. Les ménages retraités, ou les ménages sans enfants dont au moins un adulte travaille doivent, une fois les aides au logement prises en compte, consacrer 26 à 27 % de leurs ressources au seul paiement de leur loyer. C'est 13 points de plus que le taux d'effort net médian des ménages avec enfants. Cet écart s'explique entièrement par les montants différenciés d'APL que perçoivent ces différents types de ménages.

GRAPHIQUE 19. TAUX D'EFFORT BRUTS ET NETS MÉDIANS DES MÉNAGES LOCATAIRES OU PROPRIÉTAIRES SELON LES CARACTÉRISTIQUES DU MÉNAGE ET LE TYPE D'HABITAT

A. TAUX D'EFFORT BRUTS ET NETS MÉDIANS DANS LE PARC SOCIAL ET PRIVÉ



B. TAUX D'EFFORT BRUTS ET NETS MÉDIANS, ET ACCÈS AU PARC SOCIAL SELON DIFFÉRENTS PROFILS DE MÉNAGES



A. **Source** : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés en 2017 et vivant en logement stable.

Lecture : Le taux d'effort médian brut des ménages logés dans le parc social est de 42 %. Il est de 47 % dans le parc privé. Le taux d'effort médian net (c'est-à-dire, après déduction des APL) est de 15 % dans le parc social et de 20 % dans le parc privé.

B. **Source** : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés en 2017 et vivant en logement stable.

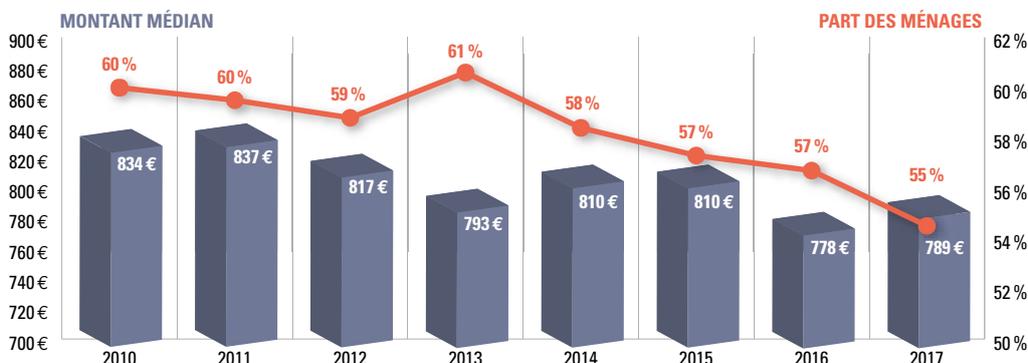
Lecture : En 2017, le taux d'effort médian brut des familles monoparentales était de 44 %. Une fois les aides déduites, le taux d'effort médian net pour ces familles s'élève à 14 %. 64 % des familles monoparentales en logement stable rencontrées par le Secours Catholique habitent en 2017 le parc social.

Les taux d'effort, bruts comme nets, ont légèrement diminué sur la période 2010-2017 pour l'ensemble des ménages accueillis au Secours Catholique. Le taux d'effort net perd 0,6 point (et le taux d'effort brut, 1,7 point). Cette évolution tient surtout à la baisse des loyers dans le parc privé, plus qu'à une hausse des APL. Néanmoins, cette baisse ne concerne pas tous les ménages. Le taux d'effort net augmente en effet de 2,3 points pour les ménages retraités, et de 0,4 point pour les autres inactifs sans enfants. Ce résultat est à rapprocher du constat fait plus haut dans ce rapport (première section) d'une fragilité toujours plus importante des seniors, bien qu'ils restent une minorité. On comprend mieux, au regard de ces chiffres, leur présence croissante dans les accueils du Secours Catholique, alors même que leurs niveaux de ressources les classent souvent dans la catégorie des non-pauvres au sens de l'Insee.

3.2.3. PLUS D'UN MÉNAGE SUR DEUX EN SITUATION D'IMPAYÉS

Face au niveau de dépenses trop importantes nécessaires pour maintenir des conditions de vie à peu près décentes, les ménages n'ont souvent d'autre choix que de s'endetter. Plus d'un ménage sur deux rencontrés par les équipes du Secours Catholique a des impayés. Ce taux est en baisse depuis 2013, il a fortement diminué entre 2016 et 2017, en perdant 2 points (graphique 20). À l'inverse, le montant médian d'impayés a augmenté au cours de la même période, passant de 778 € à 789 € en euros constants.

GRAPHIQUE 20. PART DES MÉNAGES RENCONTRÉS FAISANT FACE À DES IMPAYÉS, ET MONTANT DES IMPAYÉS (2010-2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés chaque année par le Secours Catholique, entre 2010 et 2017.

Lecture : En 2010, 60 % des ménages accueillis avaient des impayés. Le montant médian de ces impayés s'élevait à 834 € en euros constants 2017.

Nous avons constaté à plusieurs reprises dans ce rapport que les équipes du Secours Catholique sont sollicitées par des ménages dont les conditions de logement ou d'emploi semblent relativement stables, ou qui ont des ressources au-delà des seuils permettant d'identifier les ménages pauvres au sens de l'Insee. C'est vraisemblablement la difficulté de ces ménages à faire face à des dépenses trop lourdes qui les amène à franchir la porte de l'association.

Le tableau 12 montre en effet une corrélation positive et forte entre le niveau de vie et l'existence d'impayés. Près de trois ménages sur quatre dont le niveau de vie est supérieur ou égal à 900€ déclarent des impayés, alors qu'ils ne sont que 13% parmi les ménages sans ressources. C'est le signe que le niveau de dépenses tend à augmenter plus que proportionnellement aux ressources pour la plupart des ménages. Cependant, s'ils ont moins souvent des impayés, les ménages dans les tranches de niveau de vie plus faible qui s'endettent le font dans des proportions plus dramatiques. Le ratio de leurs impayés sur leurs ressources avoisine un, c'est-à-dire que le montant de leurs impayés est proche du montant de leurs ressources. Pour les ménages avec des ressources positives, mais d'un montant très faible, au-dessous de 299€, l'endettement médian est plus de 2,5 fois supérieur aux ressources.

	% de ménages avec impayés	Montant médian	Ratio montant médian impayés/ressources	Nature		
				Loyer	Eau, gaz, électricité	Bancaire (découvert ou crédit)
Sans ressources	13,2 %	900 €	∞	51,9 %	43,0 %	16,7 %
1-299 €	43,0 %	754 €	2,59	55,3 %	52,2 %	23,5 %
300-599 €	59,4 %	773 €	0,96	43,5 %	52,5 %	25,9 %
600-899 €	68,5 %	710 €	0,65	37,9 %	55,5 %	25,5 %
≥ 900 €	72,9 %	900 €	0,62	35,1 %	52,1 %	34,7 %

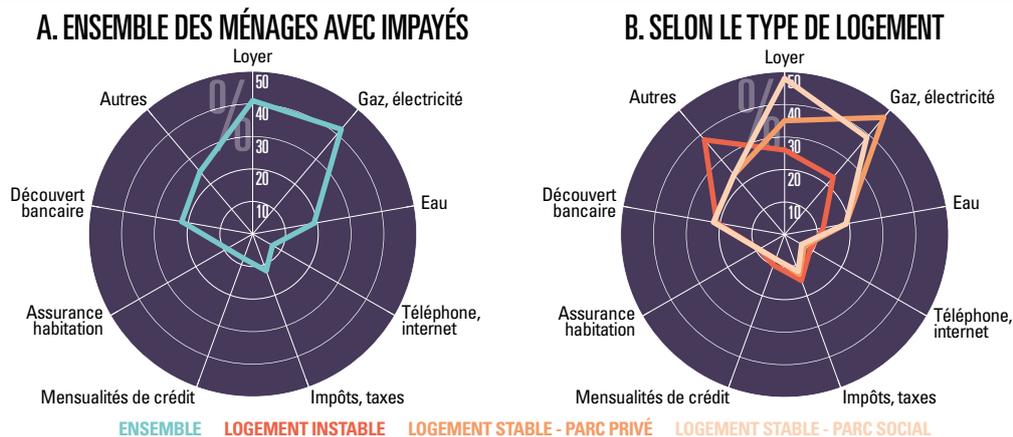
Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2017 et déclarant des impayés.
Lecture : En 2017, 43 % des ménages ayant un niveau de vie compris entre 1 € et 299 € ont des impayés. Le montant médian des impayés pour ces ménages s'élève à 754 €. En médiane cela représente 2,59 fois le montant des ressources de ces ménages. Parmi les ménages de cette tranche de revenu et ayant déclaré des impayés, 55,3 % ont des impayés de loyer, 52,2 % ont des impayés d'eau, de gaz ou d'électricité, et 23,5 % ont des impayés bancaires.

Ce sont les dépenses liées au logement qui génèrent dans l'ensemble le plus d'impayés : 42 % des ménages concernés ont des impayés de loyer, et la même proportion font face à des difficultés pour payer leurs factures de gaz, d'électricité ou d'autres combustibles (graphique 21a). Le type de logement occupé et la stabilité du logement occupé sont susceptibles de changer la prévalence et la nature des impayés.

Ainsi, de même que les ménages avec de faibles ressources financières sont moins souvent concernés par les impayés, seuls 15 % des ménages vivant dans un habitat instable ont des difficultés de paiement. Les ménages habitant dans le parc privé sont 67 % à déclarer des impayés, et ceux du parc social un peu moins de 63 %, du fait des loyers plus faibles dans ce type de logement. Les impayés des ménages en logement instable sont souvent liés à d'autres dépenses que le logement, le téléphone ou l'endettement auprès d'organismes financiers. Les impôts et taxes sont plus souvent une source d'impayés pour ces ménages que pour les autres.

Les impayés des ménages du parc social et ceux des ménages du parc privé sont de nature globalement identique : le logement et ses charges sont les premiers postes de dépenses à poser des difficultés. Pour les habitants du parc social, le loyer est la première source d'impayé, alors que pour ceux du parc privé, ce sont les charges de gaz et d'électricité. Cette différence d'arbitrage est sans doute liée au fait que les risques d'expulsion encourus à la suite d'un retard de paiement sont plus importants dans l'habitat privé que dans l'habitat social. Pour limiter le risque d'expulsion, les ménages du parc privé n'ont d'autre choix que de privilégier le paiement de leur loyer et de laisser impayées les factures d'eau, de gaz ou d'électricité. Ils s'exposent ainsi à une plus grande précarité énergétique ce qui fragilise encore un peu plus leurs conditions de vie.

GRAPHIQUE 21. NATURE DES IMPAYÉS (2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2017 et ayant déclaré des impayés.

Lecture : a) En 2017, 42 % des ménages ayant déclaré des impayés ont des impayés de loyer ; b) en 2017, 48 % des ménages vivant dans le parc social et ayant déclaré des impayés ont des impayés de loyer.

» **LOUIS MAURIN**, directeur de l'Observatoire des inégalités, auteur notamment de *Comprendre les inégalités*, éd. Observatoire des inégalités, juin 2018

LES FRANÇAIS SOUTIENNENT MASSIVEMENT LES PLUS PAUVRES

Que pensent les Français des pauvres ? À la question posée par le ministère des Solidarités, « Quelles sont les raisons qui, selon vous, peuvent expliquer que des personnes se trouvent en situation de pauvreté ? », la première réponse (plusieurs sont possibles) est massivement « Il n'y a plus assez de travail pour tout le monde » pour 67 % de la population (année 2016), en hausse très nette depuis 2007, reflet logique de la progression du chômage. 70 % estiment que les pauvres sont dans cette situation « parce qu'ils manquent de diplômes », donnée stable depuis 2000. Pour 53 %, c'est « la faute à pas de chance », là aussi quasiment au même niveau qu'en 2000. Côté assistanat, ceux qui pensent que les pauvres ne veulent pas travailler sont 49 %, un chiffre qui évolue peu sauf en 2014 où il a augmenté de 7 points pour retrouver le niveau déjà atteint en 2007.

Quels que soient les outils que l'on utilise, en aucun cas les enquêtes ne laissent entrevoir une opinion massivement convertie aux arguments selon lesquels les prestations sociales entraîneraient une « désincitation » au travail, même si au sujet du RSA les réponses sont plus partagées. À l'inverse, les Français estiment dans leur immense majorité qu'il faut

agir avec plus d'énergie. 5 % estiment que les pouvoirs publics en font « trop » en direction des plus démunis, 29 % « ce qu'ils doivent » et 65 % « pas assez » (données 2017).

Ces données invalident la thèse d'une opinion publique qui serait devenue de plus en plus sévère vis-à-vis des pauvres. La « fatigue de la compassion » – sorte de lassitude des Français face au système de redistribution – reste très minoritaire, mais elle a toujours existé. Sur une courte période, de trois ou quatre ans, les enquêtes traduisent le déplacement d'un dixième de point d'indécis si on les contraint à choisir un camp. Elles ne veulent tout simplement pas dire grand-chose. L'erreur principale est de prendre une réponse sur le vif à un sondage pour une évolution de fond, de confondre l'opinion du moment et les valeurs.

Si les valeurs fondamentales n'ont guère évolué, un changement s'est opéré à partir de 2013 : le thème du ras-le-bol fiscal puis de l'assistanat s'est généralisé dans le discours politique à droite et à gauche. Devant une crise sociale et économique sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, la tentation est grande de désigner des responsables. Une spirale s'enclenche

alors : la thèse de la « fatigue de la compassion » sert de fondement aux discours dénonçant l'assistanat, pour aller dans le sens de l'opinion telle qu'on la perçoit. Les discours publics, relayés, alimentent les sondages qui nourrissent à leur tour les discours – comme c'est d'ailleurs le cas actuellement avec l'immigration. Croyant se rapprocher des préoccupations d'une « majorité » fautive de distance aux enquêtes, ces prises de position nourrissent une fuite en avant sans fin. Nombreux sont ceux qui sont tombés dans le piège en décrivant une France envahie d'antipauvres.

Qu'en sera-t-il demain ? Fluctuant au gré du débat médiatique, les sondages comme le vent peuvent changer de sens. Beaucoup au fond dépendra de la capacité de ceux qui ont une voix qui porte, qu'il s'agisse d'élus de tous bords, de représentants syndicaux, d'associations, de journalistes ou autres, de se faire entendre pour défendre les valeurs fondamentales de notre société. Le risque est grand que certains se fassent prendre au piège des sondages et, soit se placent dans le sens du vent par démagogie, soit combattent un phénomène de pauvrophobie qui n'est le cas que d'une minorité réduite.



© C. HARGOUES / SCOF

4. DEMANDES EXPRIMÉES ET ACCÈS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Ce rapport 2018 a pour thématique principale la protection sociale, analysée à travers une enquête thématique dans la seconde partie. Dans cette section nous analysons ce que révèlent les données statistiques des ménages rencontrés sur le système de protection sociale français. Un premier constat est que les ménages aidés par le Secours Catholique sont des ménages que ce système couvre insuffisamment. Est-ce le fait d'un non-recours des ménages à des prestations auxquelles ils pourraient avoir droit ? Ou est-ce le signe d'une insuffisance du système de protection sociale ? C'est une question de politique sociale majeure, au cœur de l'actualité, pour laquelle les données du Secours Catholique peuvent apporter un éclairage intéressant.

Dans un premier temps, l'analyse porte sur les demandes exprimées par les ménages. En effet, le Secours Catholique constitue pour une majorité des ménages accueillis un dernier recours, l'opportunité d'une aide que les services sociaux n'ont pu procurer. La seconde partie s'intéressera à l'accès aux prestations sociales avec un focus particulier sur deux aides majeures : les allocations familiales et le revenu de solidarité active (RSA).

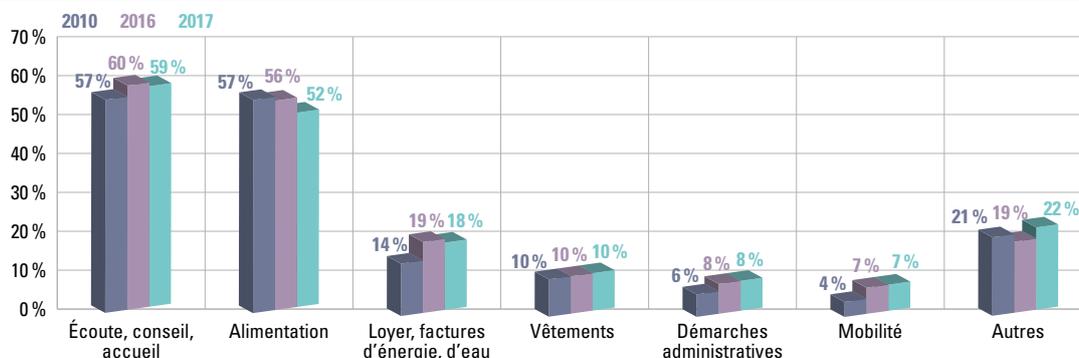
4.1. DES DEMANDES EXPRIMÉES QUI REFLÈTENT DES BESOINS MULTIPLES

Lors de leur accueil par les équipes du Secours Catholique, les personnes rencontrées font part de leurs besoins : ces demandes sont parfois précises, financières et liées à la couverture de besoins de base, ou plus globales et liées à un accompagnement social et humain.

L'écoute et l'aide alimentaire restent de loin les demandes les plus souvent formulées : plus de la moitié des ménages en font état en 2017. Viennent ensuite des demandes plus ciblées liées au paiement des loyers, des factures et des

frais de transport ou encore l'aide vestimentaire ou l'appui aux démarches administratives (graphique 22). Si les besoins exprimés restent relativement stables au cours du temps, l'évolution récente montre toutefois une nette diminution de l'aide alimentaire (-4 points entre 2016 et 2017). Cela s'explique en partie par un changement des pratiques au Secours Catholique, qui considère depuis longtemps cette aide uniquement distributive comme un dispositif d'urgence. À l'inverse, et bien que minoritaires, les demandes ciblées relatives à la couverture de besoins de base tels que le loyer, l'énergie ou les transports, ou à un besoin d'accompagnement administratif et social, continuent d'augmenter de manière constante ces dernières années.

GRAPHIQUE 22. ÉVOLUTION DU TYPE DE DEMANDES EXPRIMÉES (2010, 2016, 2017)



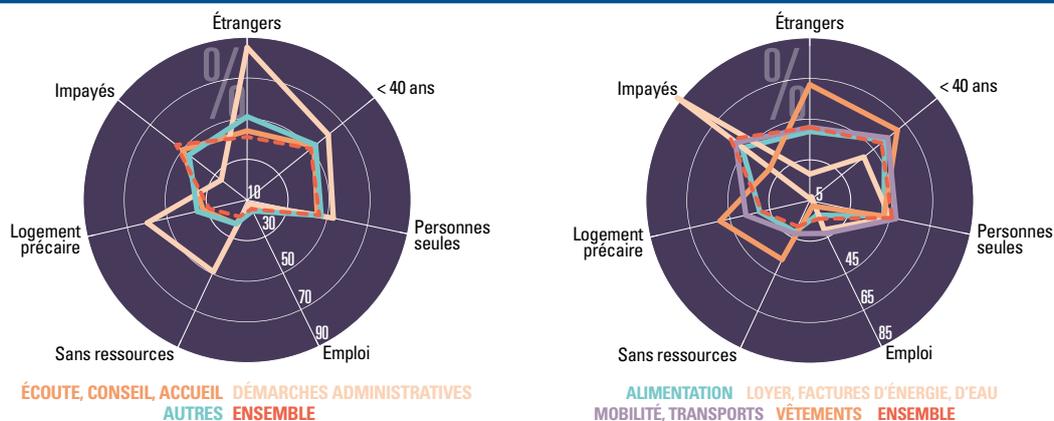
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, respectivement en 2010, 2016 et 2017.

Lecture : En 2017, 59 % des ménages rencontrés ont exprimé un besoin d'écoute, d'accueil ou de conseil. Ils étaient 60 % en 2016 et 57 % en 2010. La catégorie « Autres » regroupe toutes les demandes non comprises dans les catégories explicitement mentionnées (en particulier loisirs et frais bancaires, assurance, scolarité ou santé).

Cette évolution reflète tout d'abord une diversification dans le profil des ménages rencontrés, faisant émerger des besoins nouveaux et variés. Un examen plus détaillé des caractéristiques des ménages par type de demandes exprimées est à ce titre éclairant et met en lumière une polarisation des situations (graphique 23). D'un côté, la situation d'extrême précarité de ménages plus souvent étrangers, constitués de personnes seules, en moyenne plus jeunes et moins éduquées, aux ressources très faibles et au logement précaire, dont la part a augmenté ces dernières années et qui sont proportionnellement plus nombreuses à solliciter une écoute, des conseils ou un appui social et administratif. Marginalisées, sans réseau d'entraide, sans droits reconnus ou demeurant hors du cadre d'action des services sociaux, ces personnes n'ont souvent pour autre alternative que de pousser la porte des accueils à la recherche d'un accompagnement global. De l'autre côté, la situation de familles plus souvent en emploi, bénéficiant d'un logement plus stable et dont les ressources issues du travail ou de prestations sociales sont plus élevées, mais restent insuffisantes pour couvrir les coûts associés à un mode de vie plus inséré. À l'abri relatif d'une certaine urgence, leurs demandes sont de fait plus ciblées, plus souvent monétaires et destinées à combler des impayés de logement, d'énergie ou de mobilité.

GRAPHIQUE 23. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES SELON LE TYPE DE DEMANDES EXPRIMÉES (2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2017, 85 % des demandes d'appui aux démarches administratives ont été formulées par des ménages étrangers. Les sommets des polygones de couleur indiquent, pour chaque caractéristique, la proportion de ménages formulant la demande considérée. Le polygone en pointillé représente à titre de comparaison les caractéristiques moyennes de l'échantillon total des ménages rencontrés.



POUR LE DROIT DE TOUS À UN ACCÈS DIGNE ET DURABLE À L'ALIMENTATION

Depuis de nombreuses années, l'alimentaire reste une des premières demandes d'aide exprimées dans les accueils du Secours Catholique. Ce constat est confirmé dans notre enquête sur la protection sociale : s'il arrive que leurs revenus ne soient pas suffisants, 59 % de personnes se privent de certains besoins dont l'alimentaire. En France le chiffre des personnes qui ont recours à l'aide alimentaire augmente chaque année. En 2015, selon les chiffres de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), il s'agissait de 4,8 millions de personnes.

UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE

Comme ceci a été montré depuis longtemps²⁵, l'alimentaire est la variable d'ajustement budgétaire de nombreux foyers. Ils règlent leurs dépenses contraintes, ce qui leur permet de rester dans un logement et d'être chauffés. Ils se privent d'une alimentation saine, suffisante et de qualité. « *Trop souvent, entre "manger ou se chauffer, il faut choisir"* ». « *La nourriture, c'est la seule variable qu'on peut ajuster soi-même. C'est aussi pour ça qu'à l'accueil de jour, il y a des personnes qui continuent de venir alors qu'elles ont un logement. On vient prendre un petit déjeuner parce que ça permet d'avoir un minimum de nourriture variée. Parce que chez nous, en général, on mange des pâtes et pas d'autres choses...* »²⁶.

FAIRE RESPECTER LE DROIT MALGRÉ TOUT

L'accès à l'alimentation est avant tout un droit humain : « Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne²⁷. » Les pouvoirs publics doivent rendre ce droit effectif.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

À la fin de 2017 et au début de 2018, le Secours Catholique-Caritas France a participé aux États généraux de l'alimentation (EGA), au sein de l'atelier 12 concernant la lutte contre l'insécurité alimentaire. Il a participé à ces travaux avec l'aide de personnes ayant eu l'expérience de la précarité alimentaire. Les conclusions des travaux n'ont pas été prises en compte dans le projet de loi présenté en Conseil des ministres. Cependant, un amendement a réintroduit une définition de la précarité alimentaire qui va dans le bon sens et permettra, nous l'espérons, de travailler autrement qu'avec la seule aide alimentaire pour mettre progressivement en œuvre un accès digne et durable de tous à une alimentation saine et de qualité.

La définition retenue est celle-ci : « La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire. »

UNE ACTION AU NIVEAU LOCAL, NATIONAL, EUROPÉEN ET MONDIAL

Le Secours Catholique va continuer, en France et dans le monde, à lutter pour faire respecter ce droit. Localement nous soutenons des initiatives d'accès digne et durable à l'alimentation portées par des personnes vivant la précarité alimentaire. Au niveau national et européen, nous militons pour la fin de l'ignorance du droit à l'alimentation. En 2018, au sein d'un réseau européen de lutte contre la précarité (EAPN)²⁸, nous avons participé à l'initiative d'IPES-Food²⁹ pour préparer en 2020 une politique alimentaire commune plus ambitieuse que la politique agricole commune actuelle. Au niveau international, nous plaidons pour une transformation des systèmes alimentaires afin de soutenir la transition agroécologique.

25 - Dans son rapport de juin 2012 autour du concept de « reste à vivre » (<http://www.cnle.gouv.fr/pour-une-mise-en-oeuvre-effective.html>), le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) note que l'alimentaire est une variable d'ajustement dans le budget des ménages, en particulier les ménages en situation de précarité.

26 - <http://www.revue-projet.com/articles/2015-01-magdala-manger-ou-se-chauffer-il-faut-choisir/>

27 - Jean Ziegler, rapport publié dans Document des Nations unies, A/59/385, § 5.

28 - <http://eapn.fr/eapn-france-sengage-reconnaissance-dun-droit-a-l'alimentation-france/>

29 - <http://www.eu3f.com/>

La diversification progressive des demandes exprimées traduit par ailleurs une précarité multidimensionnelle chez les ménages rencontrés et plus seulement monétaire. La prise en compte de situations de plus en plus complexes nécessite en parallèle une diversification de l'accompagnement offert par le Secours Catholique. En effet, les demandes exprimées ne sont désormais plus exclusives : seuls 40 % des ménages font état d'une demande unique et ciblée, liée à l'alimentation dans un tiers des cas et au loyer, à l'énergie ou au transport pour un autre tiers. Ainsi, 60 % des ménages expriment des besoins multiples et souvent plus larges, cette part ayant fortement augmenté, de près de 10 points, au cours des dix dernières années. À des demandes d'aide centrées sur la couverture des besoins de base est en effet très souvent associé un besoin d'écoute ou tout simplement de lien social. Ce constat souligne le rôle joué par des associations comme le Secours Catholique dans le soutien matériel mais aussi humain apporté aux plus vulnérables, en complément des services sociaux, dont le champ d'action est parfois limité à des aides strictement monétaires ou à un accompagnement visant un meilleur accès aux droits.

4.2. UN ACCÈS AUX PRESTATIONS EN BAISSÉ

Dans la section 3 de ce profil général nous avons montré qu'une part importante des ménages accueillis au Secours Catholique dépend de transferts sociaux, parfois en complément de revenus du travail. Ces transferts lorsqu'ils sont perçus semblent assurer une protection visiblement insuffisante pour les nombreux ménages bénéficiaires qui demandent en complément l'aide du Secours Catholique, ou d'autres associations. Nous observons par ailleurs que la part de ménages percevant ces transferts diminue depuis quelques années, sans conclure si cette diminution s'explique par l'augmentation de la part de ménages non éligibles à ces aides, ou par une augmentation du non-recours de la part de ménages éligibles.

Dans cette partie nous nous penchons sur les ménages qui ne bénéficient pas de ces prestations. Une partie d'entre eux sont dans ce cas car ils ne remplissent pas les conditions pour percevoir ces prestations. C'est le cas particulièrement des étrangers sans papiers ou en attente de statut légal qui n'ont ni le droit au travail ni le droit à des aides, mise à part, pour les ménages demandeurs d'asile arrivés depuis moins d'un an en France, l'allocation pour demandeur d'asile (Ada)³⁰.

En dehors de cette sous-population bien particulière, près de 85 % des ménages en situation régulière et accueillis au Secours Catholique perçoivent au moins un transfert de la part de l'État (graphique 24a). Ce sont donc 15 % qui n'en perçoivent aucun, un taux globalement stable depuis 2010 mais qui cache de fortes disparités selon la nationalité des ménages. Parmi les ménages étrangers rencontrés en 2017, près d'un ménage sur quatre en situation régulière et issu d'un pays situé en dehors de l'UE ne perçoit pas de transferts, et cela concerne près d'un ménage de l'UE sur deux. L'accès aux aides est en effet plus contraignant pour les étrangers qu'il ne l'est pour les Français, avec des conditions supplémentaires sur la durée de séjour qui peuvent varier d'une prestation à l'autre³¹. Si le taux de bénéficiaires de transferts est resté stable pour les ménages français, on note une légère baisse depuis quelques années pour les ménages étrangers (entamée en 2013 pour les hors UE, et en 2015 pour les UE). Cependant, en l'absence d'éléments permettant de statuer sur l'éligibilité de ces ménages aux différentes prestations, impossible de conclure qu'il s'agit de non-recours. Nous affinerons donc l'analyse en centrant notre regard sur deux prestations particulières, aux conditions d'attribution relativement claires : les allocations familiales et le RSA dans la section suivante.

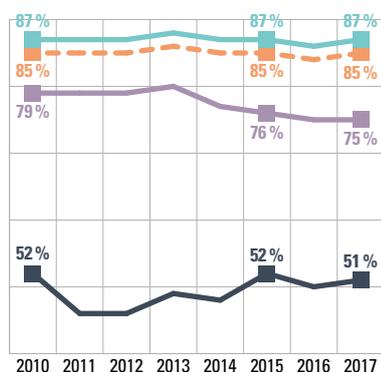
4.2.1. UNE BAISSÉ PRÉOCCUPANTE DU RECOURS AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

Les allocations familiales sont un outil majeur de la politique sociale et familiale de la France. Elles sont attribuées, sans conditions de ressources, aux ménages ayant la charge d'au moins deux enfants de moins de 18 ans. Les étrangers eux peuvent également percevoir ces aides sous réserve d'être en possession d'un titre de séjour en cours de validité³².

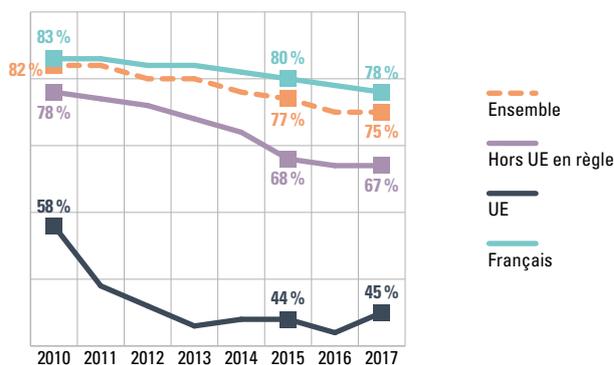
Malgré la quasi-universalité de cette prestation, les statistiques pour les ménages reçus au Secours Catholique montrent un recours en net recul depuis 2010 (graphique 24b). On observe en effet que parmi les ménages en situation régulière et ayant la charge d'au moins deux enfants de moins de 18 ans, un quart ne perçoivent pas d'allocations familiales en 2017, contre 18 % en 2010.

GRAPHIQUE 24. PART DES MÉNAGES EN SITUATION RÉGULIÈRE PERCEVANT DES PRESTATIONS SOCIALES (2010-2017)

A. AU MOINS UNE PRESTATION SOCIALE



B. MÉNAGES AVEC AU MOINS DEUX ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS PERCEVANT DES ALLOCATIONS FAMILIALES



A. Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages en situation régulière, vivant en France depuis deux ans au moins, accueillis au Secours Catholique.

Lecture : En 2010, 87 % des ménages français accueillis au Secours Catholique percevaient au moins une prestation sociale.

B. Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages en situation régulière, vivant en France depuis deux ans au moins, avec au moins deux enfants de moins de 18 ans, accueillis au Secours Catholique.

Lecture : En 2010, 83 % des ménages français accueillis au Secours Catholique et composés d'au moins deux enfants de moins de 18 ans percevaient des allocations familiales. Ils sont 78 % en 2017.

30 - Elle est valable durant toute la durée de la demande soit environ un an, et s'élève à environ 200€ par mois pour une personne seule, puis augmente de manière dégressive pour chaque membre additionnel dans le ménage. Voir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33314>

31 - Pour le RSA par exemple, les étrangers hors UE doivent justifier d'une résidence stable et légale d'au moins cinq ans sur le territoire français pour pouvoir le percevoir, outre les autres conditions. Pour les allocations familiales, seule la validité du titre de séjour compte. Dans ce rapport et afin d'éviter toute erreur, nous présentons uniquement les résultats pour les étrangers (UE et hors UE) arrivés en France depuis deux ans au moins pour les prestations familiales et autres (graphique 24), nous affinons ensuite ces conditions pour l'étude du non-recours au RSA.

32 - Pour les conditions de séjour s'appliquant aux étrangers, voir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2787>. Ici, seuls les étrangers en situation régulière et présents depuis deux ans au moins sont considérés.

Ce recul est notable pour tous les ménages, quelle que soit leur nationalité. La baisse est cependant plus prononcée chez les étrangers hors UE, dont la part de bénéficiaires atteint seulement 67 % en 2017. On observe un certain décrochage chez ces ménages à partir de 2014. Mais c'est pour les ménages de l'UE que la situation semble la plus préoccupante car d'après nos données, près de 55 % des ménages remplissant a priori les conditions donnant droit à des allocations n'en perçoivent pas. Cette part avait fortement augmenté entre 2010 et 2013 puis est restée stable jusqu'à maintenant. Ce faible taux pourrait venir, comme le soulignent certains organismes, du fait que l'accès aux droits sociaux des ressortissants de l'UE est plus compliqué qu'il n'y paraît. En effet, l'égalité de traitement de ces citoyens avec les Français est assurée pour les ménages disposant d'un « droit au séjour ». Contrairement aux étrangers hors UE qui doivent faire valoir un titre de séjour délivré par la préfecture, le droit au séjour et aux prestations des ménages étrangers de l'UE est apprécié directement par les organismes de protection sociale et s'avère particulièrement complexe³³. Cela donnerait lieu à un refus plus important d'allocation de prestations pour cette population, à tort pour partie.

La barrière linguistique constitue certainement un obstacle supplémentaire non négligeable pour cette sous-population. Alors que les étrangers hors UE sont souvent issus de pays francophones, ce n'est pas le cas des ressortissants de l'UE. Faire reconnaître ses droits pour les nouveaux venus ne maîtrisant pas le français, étant donné les complexités évoquées plus haut, peut alors s'apparenter à un véritable parcours du combattant.

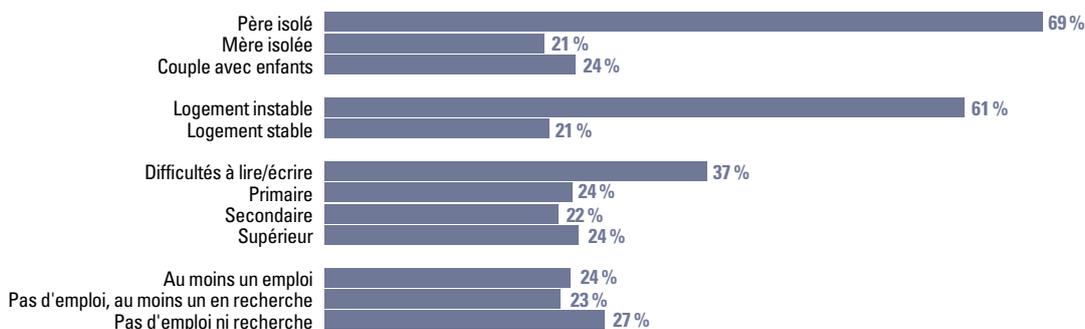
Si l'on décline ce taux de non-recours aux allocations familiales pour différentes caractéristiques de ménages, d'autres types d'obstacles apparaissent (graphique 25). Plus de deux tiers des pères isolés avec deux enfants ou plus ne perçoivent pas ces allocations. Beaucoup en effet se retrouvent dans cette situation à la suite d'une séparation, à l'issue de laquelle la garde des enfants est alternée entre chacun des parents. Dans ce cas, il est fréquent qu'un seul des deux parents continue de percevoir les aides familiales, et dans la plupart des cas il s'agit des mères. Pourtant, la CAF permet le partage des allocations entre les deux parents³⁴ lorsque ceux-ci s'accordent.

L'accès à un logement stable est un autre obstacle de taille. En effet, pour les allocations familiales comme pour la plupart des prestations il est demandé de fournir une adresse de résidence. Lorsque le logement du ménage est trop instable (voir *supra*, section 3.2), les organismes sociaux ou associations peuvent proposer aux requérants de domicilier leur ménage pour faciliter les démarches. Malgré cela, trois ménages sur cinq vivant dans un logement instable, et ayant deux enfants au moins à charge, ne perçoivent pas d'allocations familiales. Ces ménages se trouvent alors pris dans un cercle vicieux : comment retrouver des conditions de logement stables lorsque les ressources sont trop faibles, et que les aides sociales ne viennent même pas en soutien alors qu'ils ont des enfants à charge.

Comme nous le présentons, dans le cas des ménages étrangers non francophones, l'incapacité de lire ou d'écrire en français constitue un autre obstacle à l'accès aux prestations, puisqu'un peu plus d'un ménage sur trois dont la personne de référence est dans cette situation ne perçoit pas d'allocations familiales. La dématérialisation d'un grand nombre de démarches administratives, parmi lesquelles les demandes de prestations, isole encore un peu plus cette population fragile.

Après un premier préjugé infondé qui voudrait que les étrangers viennent et restent en France pour profiter des prestations familiales, c'est une autre idée reçue que ces données conduisent à démentir. La proportion de ménages éligibles, mais pourtant non bénéficiaires d'allocations familiales, est sensiblement plus forte parmi les inactifs que parmi les ménages en emploi (c'est-à-dire avec au moins un adulte en emploi), ou les ménages en recherche d'emploi (sans emploi, mais au moins un adulte en recherche). Les allocations familiales ne poussent vraisemblablement pas à l'inactivité, auquel cas, nous observerions un résultat inverse.

GRAPHIQUE 25. PART DES MÉNAGES EN SITUATION RÉGULIÈRE ET AVEC DEUX ENFANTS AU MOINS NE PERCEVANT PAS D'ALLOCATIONS FAMILIALES, SELON LEURS CARACTÉRISTIQUES (2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages en situation régulière et avec deux enfants au moins, rencontrés par le Secours Catholique en 2017 et ne percevant pas d'allocations familiales.

Lecture : 69 % des pères isolés ayant au moins deux enfants à charge, et en situation régulière, ne perçoivent pas d'allocations familiales.

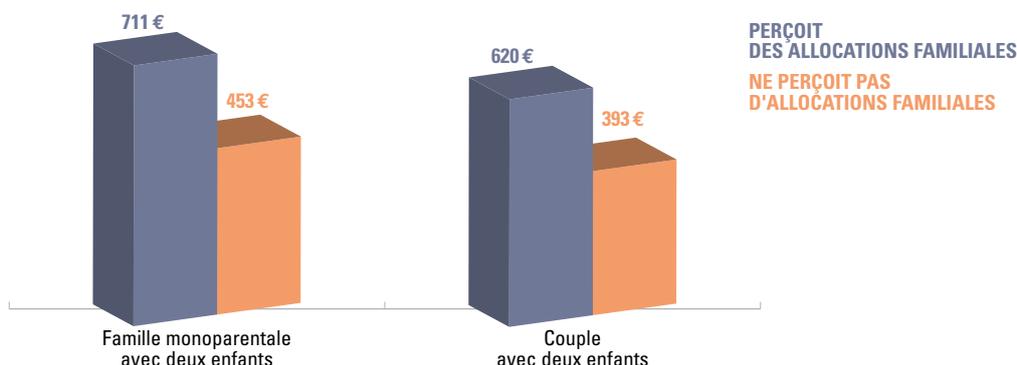
33 - L'ouverture de droits d'un ressortissant de l'UE repose dans certains cas sur le fait qu'il ait travaillé légalement au moins une heure au cours des mois passés, la durée du séjour est également considérée, de même que l'activité des autres membres du ménage, etc. Voir à ce sujet les publications du GISTI : <https://www.gisti.org/spip.php?article4743> et https://www.gisti.org/IMG/pdf/note_comede_9-situations-egalitedetraitemment_2016-02.pdf

34 - Voir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21248>

35 - Soit légèrement plus que le montant d'allocation qu'un ménage avec deux enfants peut percevoir (entre 130 et 200 €). Cela s'explique par le fait que les bénéficiaires des allocations perçoivent également d'autres revenus, issus du travail ou d'autres transferts, auxquels les ménages non bénéficiaires ne recourent pas non plus.

Le non-recours a des conséquences financières significatives pour les ménages concernés. Le graphique 26 compare les niveaux de vie médians de familles aux compositions identiques, percevant d'un côté des allocations, et de l'autre non. Les écarts sont larges et atteignent plus de 200€ en médiane³⁵, indiquant un manque à gagner plus que substantiel pour ces non-bénéficiaires.

GRAPHIQUE 26. NIVEAU DE VIE MÉDIAN DE MÉNAGES ÉLIGIBLES - AVEC ET SANS ALLOCATIONS FAMILIALES (2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages avec deux enfants de moins de 18 ans, rencontrés par le Secours Catholique en 2017 et éligibles aux allocations familiales.

Lecture : Le niveau de vie médian d'une famille monoparentale avec deux enfants de moins de 18 ans et percevant des allocations familiales est de 711 €. Ce niveau de vie est de 453€ pour le même type de ménage, éligible aux allocations mais non bénéficiaire.

36 - Les données sont en effet collectées en deux temps : le bénévole remplit un dossier avec la personne accueillie (pas nécessairement d'ailleurs à l'occasion de son premier passage). Ce dossier est plus tard saisi sur une fiche statistique, qui une fois informatisée alimente et constitue la base de données. Il est donc possible que lors de cet entretien, certaines informations n'aient pas été renseignées, pour diverses raisons, et que seule une partie des informations soit ensuite disponible sous forme statistique.

4.2.2. PRÈS D'UN MÉNAGE ÉLIGIBLE SUR TROIS NE PERÇOIT PAS LE RSA

Méthode d'estimation et hypothèses

Le taux de non-recours à une prestation est par définition difficile à évaluer. Cela requiert en effet d'avoir des informations non seulement sur les bénéficiaires d'une prestation, mais aussi sur l'ensemble de la population non bénéficiaire, pourtant éligible à une prestation donnée. Ni les organismes distribuant ces prestations, ni l'Insee à travers les données fiscales ne disposent d'informations suffisantes sur cette population. Les données du Secours Catholique offrent pour cela une bonne opportunité, puisqu'elles renseignent un certain nombre de paramètres qui permettent d'évaluer l'éligibilité des ménages au RSA, et qu'elles portent sur une population précaire dont une grande partie est éligible. L'association est donc bien positionnée pour observer le non-recours au sein de la population accueillie.

Le droit au RSA est soumis à trois conditions, d'âge, de séjour et de ressources, conditions qui varient selon la composition du ménage. Évaluer l'éligibilité d'un ménage nécessite donc de disposer d'un certain nombre d'informations sur chacun des ménages : l'âge de la personne de référence, la composition de son ménage, l'âge de ses enfants, sa nationalité, sa date d'arrivée sur le territoire si elle est étrangère, son statut de résidence, son statut dans l'emploi ainsi que celui de son éventuel conjoint, le type et le montant des ressources perçues, etc. La fiche statistique utilisée pour collecter des données auprès des bénéficiaires du Secours Catholique couvre l'ensemble de ces informations. Néanmoins, étant donné le mode de collecte³⁶, il arrive que certaines de ces informations ne soient pas renseignées et qu'on ne puisse pas déterminer l'éligibilité pour tous les ménages. Deux hypothèses peuvent alors être faites pour traiter le cas de ces ménages aux données incomplètes.

Dans une première hypothèse, dite stricte, on ne considère comme éligibles que les ménages pour qui l'information est complète, et satisfaisant toutes les conditions. L'hypothèse est faite pour les bénéficiaires, c'est-à-dire les ménages déclarant percevoir le RSA, comme pour les non-bénéficiaires, ceux déclarant ne pas percevoir ce transfert³⁷. L'échantillon est alors réduit, et sans doute assez spécifique. On peut en effet s'attendre à ce que les ménages pour qui l'ensemble des informations est renseigné soient quelque peu différents de ceux pour qui les informations demeurent partielles. Il est possible en particulier que leur situation soit moins complexe, ou plus « standard », et que leur taux de non-recours soit également plus faible.

Dans une deuxième hypothèse³⁸, moins stricte, on considère que lorsqu'une ou plusieurs informations manquent (en dehors de certaines considérées comme réhibitrices), mais que toutes les autres informations disponibles indiquent une éligibilité, le ménage est considéré comme éligible. L'hypothèse est faite à la fois pour les bénéficiaires et pour les non-bénéficiaires du RSA. En effet, parmi ceux qui déclarent bénéficiaire du RSA, une partie a également des informations manquantes sur ses conditions d'éligibilité. Cette hypothèse revient donc à considérer que les ménages déclarant ne pas percevoir le RSA, qui sont éligibles sous certaines conditions, mais ont des informations manquantes sur les autres conditions, sont tout autant éligibles que les bénéficiaires du RSA ayant les mêmes informations manquantes.

Les résultats s'avèrent assez sensibles à l'hypothèse effectuée, comme montré dans le tableau 13. Selon l'hypothèse la moins stricte, le taux de non-recours atteint 40 % en 2017, contre 37 % en 2016 et 35 % en 2015. Par contre, selon l'hypothèse stricte, 28 % des ménages accueillis au Secours Catholique et identifiés comme éligibles n'auraient pas

37 - Pour maintenir une comparabilité entre éligibles bénéficiaires et éligibles non bénéficiaires, les mêmes hypothèses et restrictions sont faites pour les bénéficiaires.

38 - Hypothèse qui était privilégiée jusqu'ici.

eu recours au RSA en 2017, un taux également en hausse par rapport à 2015 et 2016. Le premier taux constitue une estimation haute du taux de non-recours, et le second une estimation basse. En réalité, il est probable que le véritable taux de non-recours au RSA se situe entre ces deux estimations.

Près d'un ménage éligible sur trois ne bénéficie pas du RSA

Que l'on retienne l'une ou l'autre des hypothèses, le taux de non-recours est relativement élevé, puisqu'un ménage éligible sur trois accueillis au Secours Catholique, et donc en situation de précarité, ne bénéficie pas d'une aide financière importante à laquelle il aurait droit. Ce taux est de plus en hausse et ce, malgré les avertissements d'organismes tels que l'Odenore (Observatoire des non-recours aux droits et services) depuis plusieurs années, ou celui du groupe parlementaire qui travaille sur cette question et qui a consacré un rapport complet à ce sujet en 2016³⁹.

	Estimation haute (hypothèse non stricte)			Estimation basse (hypothèse stricte)		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Non-recours	34,7	37,1	40,4	23,9	26,5	27,5
En attente	3,8	4,0	3,8	3,7	4,1	4,0
Bénéficiaire	61,5	59,0	55,8	72,4	69,4	68,5
Nombre d'observations	29 077	28 495	26 687	19 822	19 477	17 256

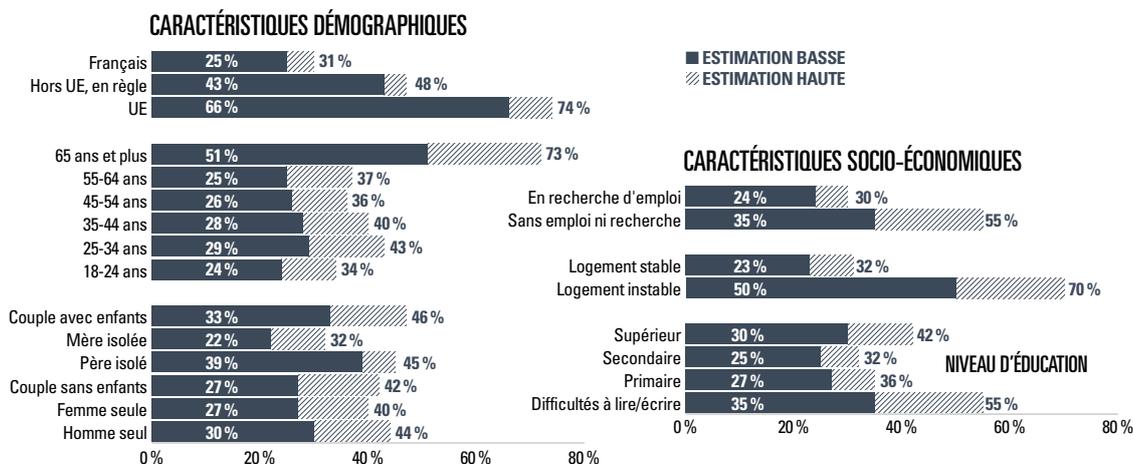
Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, respectivement en 2015, 2016 et 2017 et identifiés comme éligibles au RSA.
Lecture : En 2015, 34,7 % des ménages éligibles au RSA socle, identifiés selon une hypothèse non stricte, ne percevaient pas le RSA. Cette estimation se base sur un échantillon de 29 077 ménages.

L'examen du taux de non-recours au RSA selon différentes caractéristiques des ménages montre que ce non-recours a globalement augmenté pour tous les types de ménages, et non quelques catégories en particulier. Le non-recours est plus élevé pour les ménages étrangers éligibles que pour les ménages français (graphique 27). Comme constaté lors des années précédentes, le taux reste particulièrement élevé pour les étrangers issus de pays de l'UE⁴¹.

Le taux de non-recours est aussi à un haut niveau pour les ménages âgés de 65 ans et plus, bien que très peu parmi ceux accueillis au Secours Catholique remplissent l'ensemble des conditions (de ressources notamment). Ces ménages pâtissent sans doute plus que les autres de la dématérialisation des demandes d'accès à la plupart des prestations, et du manque d'informations sur les droits au RSA. Le taux de non-recours a augmenté sensiblement plus vite chez les jeunes (18-34 ans) que chez les ménages plus âgés.

Les types de familles les plus concernés par le non-recours au RSA sont les pères isolés, suivis des couples avec enfants, et des hommes seuls. Dans le premier cas, le non-recours pourrait provenir de la désaffiliation des pères à la CAF en cas de séparation, déjà évoquée dans l'analyse du recours aux allocations familiales (section 4.2.1).

GRAPHIQUE 27. TAUX DE NON-RECOURS AU RSA SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES (2017)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2017 et identifiés comme éligibles au RSA, selon une hypothèse stricte (estimation basse) ou une hypothèse non stricte (estimation haute).

Lecture : La part de ménages français éligibles au RSA mais qui n'y ont pas eu recours en 2017 s'élève, selon une estimation basée sur une hypothèse stricte, à 25 %. Selon une estimation basée sur une hypothèse moins stricte, elle s'élève à 31 %.

39 - Voir G. Biémouret et J.-L. Costes.

« L'accès aux droits sociaux : un objectif majeur de la lutte contre l'exclusion », 2016. Synthèse du rapport du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, disponible sur le site web de l'Assemblée nationale.

40 - Pour l'année 2015, seul le RSA socle est considéré ici. Le RSA activité, devenu prime d'activité en 2016 n'est pas inclus.

41 - Ne sont considérés comme éligibles parmi les ménages de l'UE que ceux arrivés en France depuis cinq ans au moins et les ménages percevant des allocations chômage, signe qu'ils ont travaillé au moins une heure légalement en France depuis leur arrivée. L'éligibilité des ménages de l'UE au RSA est en réalité plus large, mais elle repose sur un droit au séjour qui lui-même est conditionné par des critères complexes, comme celui d'avoir travaillé au moins une heure légalement en France. Les données dont nous disposons n'étant pas suffisamment fines pour apprécier l'ensemble de ces critères, nous adoptons une méthodologie restrictive.

Le graphique 27 examine le lien entre le non-recours et d'autres caractéristiques socio-économiques. Comme pour les allocations familiales, le fait de ne pas bien maîtriser la langue française est un obstacle au recours. Le taux de non-recours est également associé à une plus grande précarité du logement. Cette corrélation s'explique par la nécessité pour les requérants d'une prestation de disposer d'une adresse stable pour percevoir celle-ci. Les ménages en situation précaire peuvent bénéficier de l'aide d'organismes ou d'associations, ce qui permet à 50 % (ou 30 % selon une estimation haute) d'entre eux, éligibles et accueillis au Secours Catholique, de percevoir le RSA.

Loin de l'idée reçue selon laquelle les aides et le RSA en particulier constitueraient une trappe à inactivité, les résultats indiquent que parmi les ménages rencontrés par les équipes du Secours Catholique, le non-recours est plus répandu chez les inactifs que parmi ceux en recherche d'emploi. En effet, si l'hypothèse d'une trappe à inactivité était avérée, c'est le contraire que nous devrions observer.

» NICOLAS DUVOUX, PROFESSEUR DE SOCIOLOGIE, UNIVERSITÉ PARIS 8, (CRESPPA-LabTop)

ÉLARGIR LA NOTION DE PAUVRETÉ

Le rapport statistique 2018 du Secours Catholique offre, comme chaque année, une radiographie des populations les plus en difficulté résidant en France. À la différence des statistiques officielles, ce rapport, qui collecte des données sur les ménages accueillis par l'association, peut intégrer les étrangers sans statut légal, ce qui contribue à les rendre visibles. Les constats dressés soulignent surtout les effets de précarisation des politiques de traitement des étrangers. Leur surreprésentation témoigne de leur difficulté d'accéder à un statut légal : « La proportion d'étrangers dans la population générale résidant en France reste stable, autour de 7 %. Bien plus qu'une augmentation de leur part dans la population générale, c'est donc bien l'instabilité accrue de leur statut légal, se traduisant par une grande vulnérabilité sociale et économique, qui explique leur surreprésentation dans les accueils du Secours Catholique. » (p. 14)

Cette édition du rapport, dont la thématique porte sur la protection sociale, invite également à s'intéresser à la manière dont l'accès à celle-ci dépend de ressources particulières, linguistiques ou monétaires, et complète les connaissances recueillies par ailleurs sur les causes du recours et du non-recours aux aides et à l'accompagnement social.

Pour ce qui est du portrait des personnes accueillies, il constitue un rappel de données connues, mais dont l'urgence est réaffirmée avec force : précarité aiguë des jeunes, des familles monoparentales, fragilisation des seniors. Le croisement des variables permet de saisir des évolutions des formes de la grande pauvreté, mais pas seulement, dans notre société.

ÉLARGISSEMENT DE LA NOTION DE PAUVRETÉ, AU-DELÀ DU SEUIL MONÉTAIRE DE 60 % DU REVENU MÉDIAN

Le premier et principal enseignement de ce rapport est d'inviter à élargir la notion de pauvreté, au-delà du seuil monétaire de 60 % du revenu médian. Plusieurs raisons convergent pour intégrer cet indicateur dans un ensemble plus large de mesures. Tout d'abord, la prise en compte, déjà mentionnée, de la situation des étrangers sans statut légal, qui ne sont pas comptabilisés alors qu'ils sont dans des situations de fragilité sociale et juridique extrêmes ; ensuite parce que la multidimensionnalité des situations est soulignée par la thématique sur la protection sociale ; enfin, et surtout, parce qu'une partie des personnes accueillies émerge au-dessus de ce seuil et ne sont pas considérées comme pauvres par la statistique publique. Ici, c'est la baisse du taux de pauvreté sous le seuil à 60 % qui

« indique que de plus en plus de ménages dont les niveaux de vie se situent au-dessus sont rencontrés et aidés par l'association. Ce fait reflète en soi une fragilité, la plupart du temps financière, comme en témoignent les demandes exprimées par ces ménages qui viennent solliciter de l'aide pour payer leur loyer, leurs factures ou des dépenses de santé. Et pourtant, l'approche par les seuils de pauvreté conduit à classer ces ménages comme non pauvres. » (p. 28)

La pauvreté se diffuse dans une logique de « halo », à l'instar du chômage. Cela oblige à intégrer au spectre de la pauvreté un ensemble de situations considérées comme ne posant pas problème. Il en va ainsi des retraités locataires, une population dont le rapport montre qu'elle doit s'acquitter d'un taux d'effort très important, ce qui recoupe un constat que nous avons dressé, avec Adrien Papuchon (responsable Baromètre opinion - Drees), en nous appuyant sur le Baromètre d'opinion de la Drees. En effet, d'après ces données, le fait d'être un retraité locataire accroît significativement la probabilité d'émergence du sentiment de pauvreté par rapport à l'effet de ce statut d'occupation chez les actifs. Ainsi, une zone de fragilité spécifique de la société apparaît, qui échappe à la mesure traditionnelle du phénomène. A contrario, les analyses menées sur le Baromètre d'opinion de la Drees



soulignent, comme le rapport mais aussi comme la statistique publique, la très grande fragilité des familles monoparentales.

POLARISATION DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ

La prise en compte de ces invisibles de la mesure de la statistique publique entraîne vers un autre constat, formulé de manière récurrente par le rapport, la polarisation des situations de pauvreté rencontrées. En effet, en élargissant le spectre des situations considérées, on intègre des parties de la population qui sont en difficulté pour maintenir un mode de vie ou de consommation caractéristiques, non pas des classes moyennes comme on l'entend souvent, mais des catégories populaires relativement stabilisées. Or, à la situation de ces populations s'oppose celle qui a été évoquée : « l'augmentation de la part de ménages sans ou avec peu de ressources provient de l'accroissement de ménages étrangers sans statut dans les accueils de l'association. Et parallèlement, les ménages dont les revenus se situent dans les tranches plus élevées sont souvent des personnes âgées, seules ou en couple, françaises pour la plupart, et faisant face à des dépenses trop lourdes. » (p. 26)

Cette polarisation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'inscrit dans le contexte d'une polarisation plus globale entre les classes moyennes supérieures et le reste de la société (classes populaires et classes moyennes inférieures) dont les destins sociaux se séparent. Il est important de reconnaître la diversité des situations, et donc des réponses, globalement saisies dans un même espace social.

L'ACTIVITÉ NE PROTÈGE PAS NÉCESSAIREMENT DE LA PAUVRETÉ

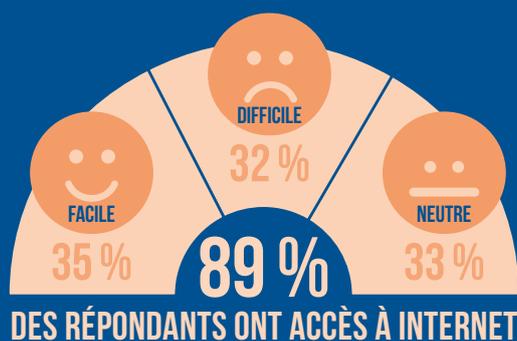
Enfin, le rapport met l'accent sur un point très important, à savoir que même si la pauvreté est concentrée chez les inactifs, que le travail et la protection sociale peuvent donc être considérés comme des réponses (p. 17-18), en fait on observe des limites très fortes de la protection par l'activité et de l'indemnisation du chômage : « l'indice de fragilité des actifs a eu tendance à augmenter sur la même période. La vulnérabilité des actifs aux situations de pauvreté s'est donc en réalité accrue, et ce qu'ils soient chômeurs ou en emploi. » (p. 18)

À cette faiblesse des protections liée aux statuts d'emploi dégradés s'ajoute la fai-

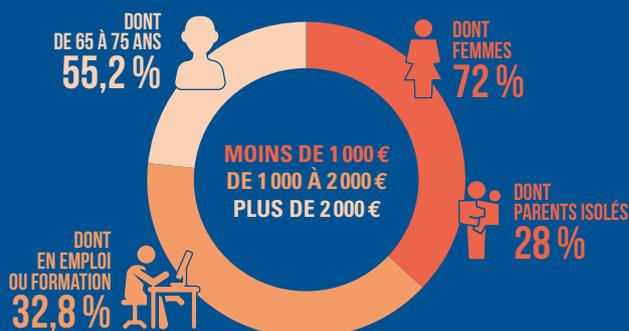
blesse de la protection contre le chômage : « De fait, deux chômeurs rencontrés sur trois ne perçoivent aucune indemnité, la plupart du temps parce qu'ils sont arrivés en fin de droits ou n'en ont tout simplement pas d'ouverts. Parce qu'ils basculent souvent vers le RSA, le niveau de vie mensuel médian des chômeurs non indemnisés (incluant d'éventuelles autres prestations sociales) reste faible et avoisine ainsi les 500 euros, c'est-à-dire moins de la moitié du seuil de pauvreté (à 60 %). » (p. 18)

Cela ouvre de la manière qui nous semble la plus adéquate le volet relatif à l'insuffisance des prestations et des droits. Une réponse tient dans l'attachement des plus démunis à l'universalité, ce qui témoigne de leur conscience que la solution à leurs maux ne peut passer par une spécialisation de leur traitement, qui entraîne de la complexité, du non-recours, même si la qualité de l'accueil est soulignée.

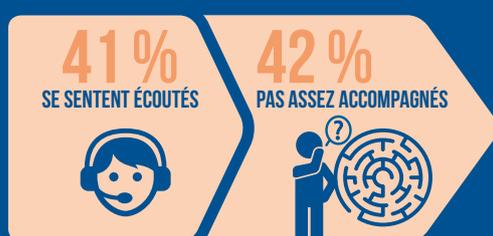
DÉMARCHES PAR INTERNET



PROFIL DES RÉPONDANTS PAR NIVEAU DE VIE



RELATIONS DES RÉPONDANTS AVEC LES AGENTS ADMINISTRATIFS



FREIN À L'OBTENTION D'ALLOCATIONS



EN-QUÊTE

1. Présentation de l'enquête nationale « Enquête d'une protection sociale plus juste »	50
1.1. Construction du questionnaire	50
1.2. Ce qui est abordé dans l'enquête	52
1.3. Qui sont les répondants	52
1.3.1. La qualité des réponses et l'implication des répondants	53
1.3.2. Profil des répondants	53
1.3.3. Trois sous-populations en fonction du niveau de vie	54
2. Vivre avec la protection sociale	57
2.1. Des agents de l'administration plutôt accueillants mais une qualité d'accompagnement à améliorer	57
2.1.1. Une perception de l'accueil plutôt positive	57
2.1.2. Accompagnement : des avis non tranchés	58
Relations d'égal à égal avec l'administration	59
Propositions du Secours Catholique : Favoriser la participation de tous	61
2.1.3. L'interlocuteur unique : un souhait largement partagé	61
2.2. Des freins à la demande ou à l'obtention d'aide	62
2.2.1. Un accès répandu à internet mais des inquiétudes sur le développement de son utilisation	62
Fracture numérique, fracture sociale	63
2.2.2. Le nonaccès aux droits : un enjeu majeur dans l'évolution de la protection sociale	64

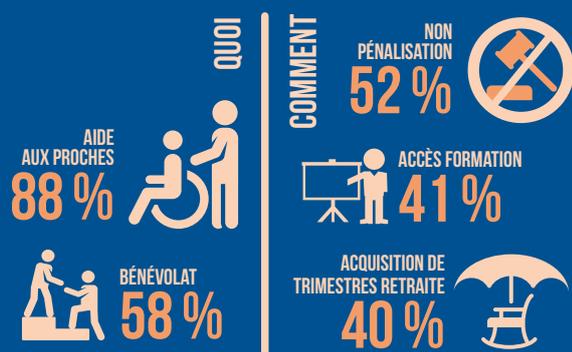
PAS DANS LES CASES



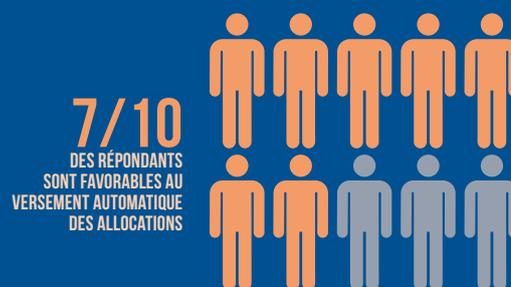
PRINCIPE DE SOLIDARITÉ



RECONNAISSANCE DES CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES



VERSEMENT AUTOMATIQUE



Regard du Secours Catholique : Faciliter ensemble un meilleur recours à l'aide au paiement d'une complémentaire santé 65

Le non-recours	66
2.3. Des failles dans un système globalement efficace	68
2.3.1. Le système de protection sociale français reconnu pour sa qualité	68
2.3.2. Le poids des démarches plus lourd pour les plus pauvres	70
2.3.3. En période de changement ou de difficultés, on compte principalement sur soi ou sur ses proches	71
2.3.4. Quand on ne « rentre pas dans les cases »	73
Évolutions et enjeux de notre protection sociale	75
2.4. Des pistes d'améliorations possibles	77
Propositions du Secours Catholique : L'accès aux droits doit être au cœur des politiques publiques	79
3. Solidarités et contributions à la société	80
3.1. Le principe de solidarité n'est pas remis en cause	80
3.2. Des répondants largement en accord avec l'universalité	81
3.3. Le concept de contribution à la société	83
3.3.1. Quand contribuons-nous à la société ?	83
3.3.2. Quelles contributions devraient être reconnues par l'État ?	85
3.3.3. Comment reconnaître les contributions non monétaires ?	86
La reconnaissance des contributions à la société autres que par le travail rémunéré	88
4. Poursuivre la réflexion sur l'évolution du système de protection sociale	89
4.1. Regard sur l'enquête du Collectif pour une protection sociale solidaire	89
4.2. Aperçu des histoires de vie collectées dans le cadre de l'enquête	92
4.3. Principes pour une protection sociale solidaire	95



© G. KERBAOL / SCCF

EN-QUÊTE D'UNE PROTECTION SOCIALE PLUS JUSTE

En France, la protection sociale est un immense dispositif de solidarité collective qui s'est construit au fil du temps. Ce dispositif intervient à différents moments de nos vies pour les retraites et la vieillesse, la santé, l'invalidité, les accidents de travail et les maladies professionnelles, le soutien aux familles, l'emploi et la formation professionnelle, le logement ou encore la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour mieux comprendre et analyser les rapports à la protection sociale des personnes qu'il rencontre et accompagne, le Secours Catholique-Caritas France a mené une enquête en 2018, intitulée : « Enquête d'une protection sociale plus juste ». Plus largement ouverte à toute personne intéressée par le sujet, elle a permis d'observer ce qui est spécifique aux personnes en situation de précarité et ce qui est vécu ou ressenti de la même façon, quel que soit le niveau de vie.

Depuis 2015, le Secours Catholique, la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France et Aequitaz, rejoints ensuite par le Réseau des Accorderies de France, ont lancé une exploration citoyenne pour contribuer à repenser un système de protection sociale plus doux et plus juste. Cette exploration est menée dans une démarche de carrefours

DÉFINITIONS⁴²

42 - Sources : Insee.fr et Vie-publique.fr. Voir aussi : Panorama de la Drees, *La Protection sociale en France et en Europe en 2016. Résultats des comptes de la protection sociale*, édition 2018.

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux ». Il s'agit de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses : vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille, etc. Les ressources du système de protection sociale sont de divers ordres : cotisations sociales, impôts et taxes affectés, contributions publiques et autres recettes.

La protection sociale repose sur plusieurs types de mécanismes :

- ▶ Des prestations sociales, versées directement aux ménages, et qui peuvent être monétaires (pensions de retraite) ou en nature (remboursements de soins de santé) afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques.
- ▶ Des prestations de services sociaux, qui désignent l'accès à des services, fournis à prix réduit ou gratuitement (crèches, hôpitaux).

Les prestations sociales sont associées à six grandes catégories de risques :

- ▶ La vieillesse et la survie (pensions de retraite, pensions de réversion, prise en charge de la dépendance).
- ▶ La santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents de travail et aux maladies professionnelles).
- ▶ La maternité-famille (prestations familiales : prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants).
- ▶ La perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle.
- ▶ Les difficultés de logement (aides au logement).
- ▶ La pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux : revenu de solidarité active, minimum vieillesse, etc.).

Les prestations sociales peuvent répondre à trois logiques :

- ▶ Une logique d'assurance sociale, dont l'objectif est de prémunir contre un risque de perte de revenus (chômage, maladie, vieillesse, accident de travail). Ces prestations sociales sont financées par des cotisations sur les revenus du travail (comme dans une assurance privée) et sont donc réservées à ceux qui cotisent.
- ▶ Une logique d'assistance, qui a pour objectif d'instaurer une solidarité entre les individus pour lutter contre les différentes formes de pauvreté. Ces prestations assurent alors un revenu minimal, qui ne couvre pas forcément un risque spécifique. Elles sont versées sous condition de ressources, mais non de cotisations préalables (RSA, allocation aux adultes handicapés).
- ▶ Une logique de protection universelle, qui a pour but de couvrir certaines catégories de dépenses pour tous les individus. Les prestations sont donc accordées sans conditions de cotisations ni de ressources et sont les mêmes pour tous (certaines prestations familiales). C'est également le cas de la couverture santé de base.

de savoirs qui mêle et fait interagir savoirs du vécu, savoirs scientifiques et savoirs issus de l'expertise professionnelle. Elle part de la vie des gens pour comprendre comment le système de protection sociale fonctionne aujourd'hui, ses impacts positifs et négatifs, et pour imaginer les principes d'une protection sociale juste et solidaire, avec une attention particulière aux inégalités en fonction de la position dans l'échelle sociale. Le Collectif pour une protection sociale solidaire⁴³ souhaite mettre ce scénario sur la table des débats démocratiques en rassemblant des organisations de la société civile, des citoyens et des représentants des pouvoirs publics autour de ces principes.

43 - Le Collectif pour une protection sociale solidaire sera dénommé « Collectif » dans la suite du présent rapport.

Le questionnaire de l'enquête s'est construit dans le cadre de cette démarche de fond menée par le Secours Catholique et ses partenaires du Collectif. Il a été proposé entre janvier et mai 2018, en ligne ou en version papier. Près de 3300 personnes y ont répondu.



© G. KERBAOL / SCGF

1. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE NATIONALE « EN-QUÊTE D'UNE PROTECTION SOCIALE PLUS JUSTE »

44 - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux. Enquête d'opinion selon la méthode des quotas, réalisée depuis 2000 sur un échantillon représentatif de plus de 3 000 personnes âgées de 18 ans et plus et habitant en France métropolitaine.

Cette section décrit la construction de l'enquête et ce que nous avons souhaité y aborder, notamment la question introductive, panorama de ce qu'il est possible de vivre en lien avec la protection sociale. Enfin, nous dressons le profil des répondants.

1.1. CONSTRUCTION DU QUESTIONNAIRE

L'objectif de ce questionnaire n'était pas de réaliser un baromètre sur la protection sociale. De nombreuses études existent dans ce domaine, comme le Baromètre d'opinion de la Drees⁴⁴ qui suit chaque année depuis 2000 l'évolution de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale et des inégalités sociales.

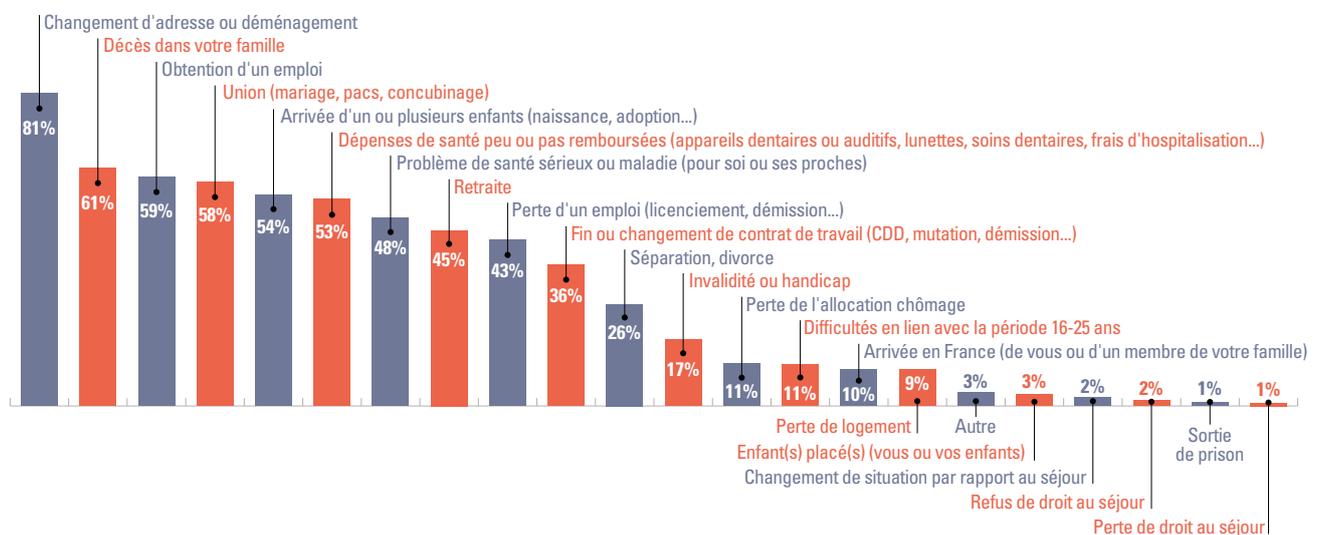
Les résultats du questionnaire utilisé pour cette « Enquête d'une protection sociale plus juste » permettent en revanche de mieux connaître les réalités vécues, en particulier par les personnes en situation de précarité, leur perception du système actuel, de les analyser et d'en tirer des propositions d'évolutions plus en phase avec la société d'aujourd'hui et les enjeux de demain. Nous aborderons également, en nous appuyant sur les résultats de cette enquête, la question des contributions (financières ou non) dans le système actuel de protection sociale.

Afin de prendre en compte la parole et les réflexions des personnes rencontrées par le Secours Catholique, nous avons imaginé le questionnaire avec elles de manière participative. Cette construction s'est inscrite dans une démarche de long terme. Depuis près de deux ans des groupes de personnes, notamment ayant l'expérience de la précarité et issus de divers territoires, se réunissent afin de construire une réflexion commune, locale et nationale, sur des sujets qui peuvent avoir un lien avec la protection sociale. Ainsi, le questionnaire s'est construit à partir de la synthèse de ces rencontres, des travaux menés par le Collectif et des questionnements du Secours Catholique sur la protection sociale.

Il nous a également paru important de proposer aux membres de ces groupes de contribuer au contenu de ce rapport, au même titre que les chercheurs, ou les chargés de projets thématiques de l'association. Les textes présentés ici sont le résultat d'un travail de coécriture entre ces personnes en situation de précarité, des acteurs salariés et bénévoles du Secours Catholique et d'autres membres du Collectif.

La question introductive de l'enquête est un panorama de différentes situations vécues qui ont un rapport avec la protection sociale. Le but était de montrer la diversité des situations d'interaction possibles avec la protection sociale. Le fait que seules 2 % des personnes ayant rempli ce questionnaire n'aient pas coché de proposition souligne bien que la protection sociale concerne tout un chacun.

GRAPHIQUE 28. SITUATIONS VÉCUES PAR LES RÉPONDANTS, EN LIEN AVEC LA PROTECTION SOCIALE



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 81 % des répondants ont changé d'adresse ou déménagé au cours de leur vie. Les proportions ne s'additionnent pas à 100 % car une seule personne peut avoir rencontré plusieurs situations.

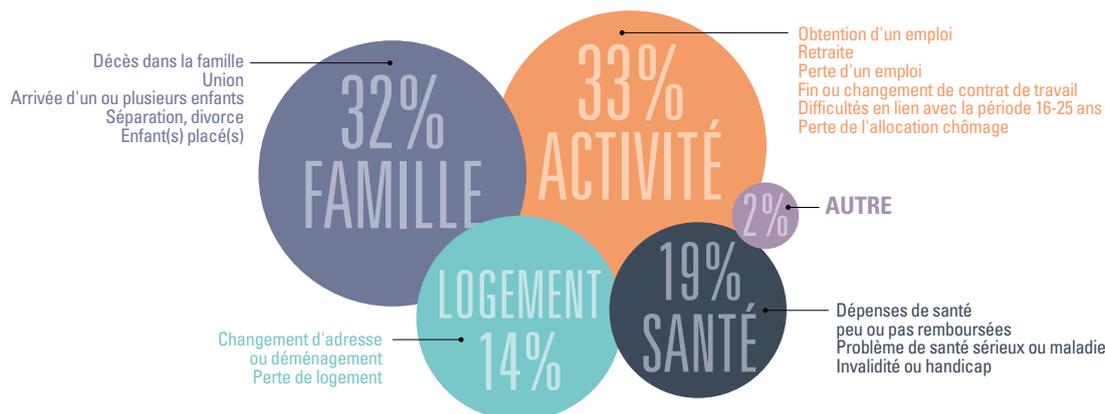
Le changement d'adresse est la situation la plus fréquente, rencontrée par plus de 80 % des répondants, suivi du décès dans la famille, de l'obtention d'un emploi ou de l'union (mariage, pacs, concubinage) cités chacun à hauteur de 60 %. Plus d'un répondant sur deux a cité l'arrivée d'un enfant ou le fait de devoir faire face à des dépenses de santé peu ou pas remboursées. Plus de quatre répondants sur dix ont connu un problème de santé sérieux ou une maladie, la retraite ou la perte d'un emploi. Un tiers des répondants a vu son contrat de travail se terminer, un quart a vécu une séparation avec son conjoint. Enfin, un répondant sur six a vécu une situation de handicap ou d'invalidité.

Parmi les situations spécifiques et moins communes (part de répondants inférieure à 12 %) mais néanmoins vécues, on peut noter les personnes qui ont perdu, à un moment de leur vie, les allocations chômage, celles qui ont vécu des difficultés liées à la période comprise entre 16 et 25 ans, période pendant laquelle les droits ne sont pas les mêmes qu'à partir de 25 ans (obtention du RSA par exemple). La perte du logement a également été citée, ainsi que le placement d'enfants, l'arrivée en France, le refus ou la perte de droit au séjour et enfin le fait d'avoir été en prison.

Les répondants pouvaient cocher autant de cases que de situations vécues. Si on rapporte le nombre de cases cochées au nombre de répondants, on obtient une moyenne d'un peu plus de six réponses cochées par répondant. Si nous classons l'ensemble des réponses cochées (près de 20 000) en grandes catégories, nous observons un relatif équilibre entre trois domaines⁴⁵ : la santé ; la famille ; l'occupation/le revenu. Le poids inférieur de la santé peut s'expliquer par les choix proposés dans ce domaine dans l'enquête, qui concernaient principalement des situations relativement graves.

45 - Voir à ce sujet : « Khalavie », page 21 du document accessible par le lien <http://protectionsociale.solidaire.org/actualites/les-contes-de-la-protection-sociale>

GRAPHIQUE 29. RÉPARTITION DE TOUTES LES SITUATIONS VÉCUES SÉLECTIONNÉES PAR LES RÉPONDANTS, EN LIEN AVEC LA PROTECTION SOCIALE



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations en lien avec la protection sociale proposées dans le questionnaire et vécues par les répondants.

Lecture : 14 % des situations vécues concernent le logement.

En plus de ces trois catégories, le lien avec le logement apparaît dans une proportion de 14 %. C'est dû en partie au fait que huit répondants sur dix ont vécu un changement d'adresse ou un déménagement (2 377 répondants sur les 3 300). Cette dernière situation peut refléter des problématiques très diverses, selon ce qui se passe dans les trois autres domaines notamment. Un déménagement quand on est en emploi, en bonne santé et que la situation familiale est bonne se résume à quelques démarches administratives à gérer (par rapport à la protection sociale). Par contre, si en parallèle on vit une ou plusieurs difficultés, le fait de déménager peut engendrer ou intensifier d'autres problèmes. Être temporairement dépendant de deux caisses d'assurance maladie peut par exemple être problématique quand les ressources financières sont trop faibles pour avancer des frais médicaux.

1.2. CE QUI EST ABORDÉ DANS L'ENQUÊTE

La première partie du questionnaire se subdivise en cinq étapes :

- Un exemple de situation choisi par le répondant est détaillé à travers des questions posées sur : l'information concernant les démarches administratives, la constitution du dossier, les difficultés rencontrées, l'accueil des agents de l'administration, l'accompagnement dans les démarches, le délai de versement d'une prestation sociale.
- Est ensuite abordé l'ensemble de l'expérience des répondants dans les rapports aux administrations : rôle des agents, situation non prévue par les administrations, arrêt ou refus de versement, automatisation des versements, rapport à internet.
- Les périodes de changement dans les parcours de vie sont ensuite évoquées : par qui les répondants se sentent protégés ou aidés dans ces moments, comment les répondants font face aux problèmes de ressources financières.
- Le périmètre des contributions à la société est questionné en trois points : qu'est-ce qu'une contribution à la société, que devrait reconnaître l'État et comment. Ici, le principe de solidarité ainsi que celui d'universalité sont abordés.
- Enfin, ce sont des informations concernant les répondants qui sont demandées : sexe, composition du ménage, niveau de ressources financières...

La deuxième partie du questionnaire était optionnelle, pour les répondants qui souhaitaient poursuivre la réflexion. Elle incluait la possibilité de faire part d'une histoire en lien avec la protection sociale, à travers des questions ouvertes : quand cela s'est-il produit, ce qui s'est passé, ce qui a été positif, ce qui a été difficile, quelles seraient les idées pour améliorer les choses. Un peu plus de 200 personnes ont ainsi raconté des « histoires de vie ». Entre 700 et 800 répondants ont évalué le niveau de protection sociale en France et donné leur avis sur des affirmations liées à la place que doit avoir la protection sociale dans la société. Ces derniers ont également donné leur opinion sur les principes pour un système de protection sociale travaillés par le Collectif et sur des propositions portées par le Secours Catholique dans le domaine de la protection sociale.

1.3. QUI SONT LES RÉPONDANTS

Cette enquête, proposée en ligne et en version papier, était ouverte à toute personne qui souhaitait y participer. Les répondants au questionnaire ne sont pas exclusivement des personnes rencontrées par le Secours Catholique. Ils ne constituent pas non plus un échantillon représentatif de la population vivant en France. Les répondants sont néanmoins divers et cela permet de constituer trois sous-populations en fonction du niveau de vie.

1.3.1. LA QUALITÉ DES RÉPONSES ET L'IMPLICATION DES RÉPONDANTS

Plus qu'une étude d'opinion, notre enquête est une étape du travail de réflexion sur l'évolution de la protection sociale mené au sein du Collectif. Le questionnaire soumis est long et il peut également être difficile, car il évoque plusieurs sujets personnels et peut faire écho à des souvenirs douloureux pour certains. Néanmoins nous constatons très peu de non-réponses pour chacune des questions.

Les questions ouvertes ont très souvent été renseignées, pas seulement par quelques mots jetés sur une feuille ou un écran. À la lecture des réponses, deux constats ressortent : les répondants avaient des choses à exprimer et à expliquer sur la protection sociale et ils l'ont fait avec sérieux. En cela, la qualité des réponses apportées aux questions ouvertes est très élevée. Dans l'ensemble, les répondants ont fait part de commentaires et avis qui permettent de continuer la réflexion et de valider le sérieux des réponses, qu'elles soient ouvertes ou fermées.

1.3.2. PROFIL DES RÉPONDANTS

Nous disposons de quelques caractéristiques des 3 300 répondants.

		Répondants à l'enquête	Population générale
Sexe	Femmes	65,5 %	51,6 %
Âge	Moins de 25 ans	2,6 %	14,5 %
	25 ans à 65 ans	56,5 %	62,7 %
	Plus de 65 ans	40,9 %	22,8 %
Type de ménage	Couples sans enfants	35,8 %	26,3 %
	Couples avec enfants	30,4 %	26,3 %
	Personnes seules	21,7 %	35,3 %
	Parents isolés	12,1 %	9,5 %
Nationalité	Français	93,4 %	93,5 %
Type de commune	Grand pôle urbain	58,6 %	59,2 %
	Couronne de grand pôle urbain	19,2 %	18,3 %
Logement	Propriétaires	58,2 %	61 %
	Locataires	35,6 %	37 %
Situation face à l'emploi	En emploi ou formation	26,5 %	50,4 %
	En recherche d'emploi	8,7 %	14,2 %
	Retraite	48,6 %	26,9 %

Sources : *Secours Catholique ; Insee, recensement de la population (2017).*
Champs : *Pour le Secours Catholique, ensemble des répondants. Pour la population issue du recensement : population des plus de 15 ans vivant en France.*
Lecture : *65,5 % des répondants à l'enquête du Secours Catholique sont des femmes, elles représentent 51,6 % de la population générale résidant en France.*

46 - Insee, recensement de la population.

Deux tiers des répondants sont des femmes. La majorité d'entre eux (56,5 %) sont âgés de 25 ans à 65 ans. Parmi cette majorité d'âge actif⁴⁷, une forte part, quatre sur dix, ont entre 55 ans et 65 ans, soit dans la classe d'âge à cheval entre période d'âge actif et retraite. Les jeunes de moins de 25 ans ne sont pas très nombreux parmi les répondants, mais les préoccupations les concernant sont toutefois présentes dans les réponses apportées à une partie des questions de l'enquête. À l'inverse les plus de 65 ans sont surreprésentés parmi les répondants, la part de retraités est ainsi très importante également.

47 - Après la période d'études, s'il y en a, et avant la période de retraite.

Les répondants sont très majoritairement des personnes en couple. Ils ont des enfants pour trois quarts d'entre eux, que ces enfants vivent au foyer ou non⁴⁸. Les parents isolés représentent 12 % des répondants et sont à 83,5 % des femmes.

Plus de neuf répondants sur dix sont de nationalité française, comme dans l'ensemble de la population vivant en France. Près de 40 personnes d'une nationalité d'un pays de l'Union européenne (hors France) ont répondu (1,2 %). Une personne sur vingt ayant répondu est d'une nationalité d'un pays situé hors de l'UE. Parmi les 164 personnes concernées et qui ont indiqué leur statut légal, 59 sont sans papiers, 44 ont une carte de séjour d'un an au moins et 37 ont une carte de résident de dix ans.

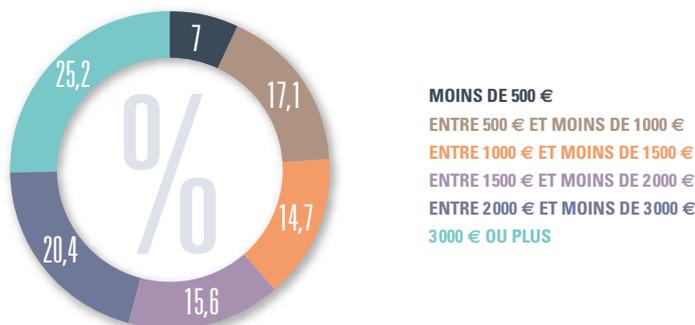
48 - Pour construire la typologie des ménages, les enfants qui sont adultes et vivent dans leur propre foyer, avec leurs propres ressources financières et leurs propres dépenses, ne sont pas comptabilisés.

Les proportions de propriétaires et de locataires sont proches de celles de la population générale vivant en France. 3 % des répondants vivent dans un logement précaire (centre d'hébergement, foyer, hôtel, squat, bidonville...) voire dans la rue.

Dans le questionnaire, il est demandé aux répondants d'estimer le montant approximatif mensuel des ressources du foyer, aides et allocations comprises. Ce sont des fourchettes de montants qui ont été proposées, ce qui a permis un

taux de non-réponse très faible pour une question qui touche aux ressources : 9 %. Pour ceux qui en perçoivent (94 % des répondants), près de quatre ménages sur dix perçoivent moins de 1 500 euros par mois, un tiers entre 1 500 euros et 3 000 euros et un quart perçoit plus de 3 000 euros par mois.

GRAPHIQUE 30. RÉPARTITION DU MONTANT DES RESSOURCES FINANCIÈRES DES RÉPONDANTS



Source : Secours Catholique.

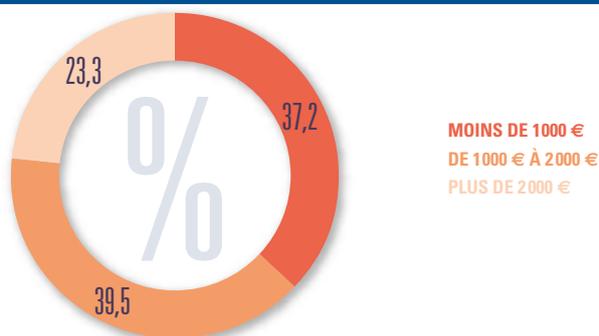
Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 7 % des répondants vivent au sein de ménages qui perçoivent moins de 500 € par mois.

49 - Voir définitions dans l'introduction générale, p. 7.

Le niveau de vie se calcule avec le montant des ressources et la composition des ménages⁴⁹. Le fait d'avoir proposé des fourchettes de revenus et non demandé d'indiquer des montants implique de ne pas pouvoir calculer précisément le niveau de vie. Ne pas connaître l'âge des enfants pose également une limite dans le calcul des unités de consommation des ménages. En effet, un enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 unité de consommation, 0,5 s'il a plus de 14 ans. Le premier adulte compte pour 1 UC et c'est 0,5 UC à partir du deuxième adulte. Pour estimer ce niveau de vie, nous avons fixé à 0,5 UC tout adulte supplémentaire et tout enfant du foyer. Nous avons divisé, pour chaque ménage, le minimum et le maximum de l'échelon de ressources financières choisi par le nombre d'unités de consommation du ménage. Cela a permis de recomposer de nouveaux échelons de niveau de vie estimé en regroupant les résultats.

GRAPHIQUE 31. RÉPARTITION DE L'ESTIMATION DU NIVEAU DE VIE DES RÉPONDANTS



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 37,2 % des répondants ont un niveau de vie estimé inférieur à 1 000 € par mois.

Trois groupes de niveau de vie se distinguent. Un peu plus du tiers des répondants ont un niveau de vie estimé inférieur à 1 000 € par mois, montant qui correspond au seuil de pauvreté. Près de quatre répondants sur dix vivent au sein de ménages dont le niveau de vie estimé est compris entre 1 000 € et 2 000 € par mois, soit un groupe situé de part et d'autre du revenu médian de la population vivant en France (1 710 € mensuels en 2016). Près du quart des répondants a un niveau de vie estimé supérieur à 2 000 € par mois.

1.3.3. TROIS SOUS-POPULATIONS EN FONCTION DU NIVEAU DE VIE

Afin d'étudier les points spécifiques selon la situation des répondants, et les points consensuels pour une large majorité, c'est principalement l'estimation du niveau de vie que nous prendrons en compte dans ce qui suit. En effet, les autres caractéristiques sont moins discriminantes que le niveau de vie car elles sont souvent liées à celui-ci. Par exemple dans la sous-population « moins de 1 000 € », on trouve deux fois plus de personnes en recherche d'emploi que dans l'ensemble.

Les femmes sont encore plus présentes chez les répondants au niveau de vie inférieur à 1 000 € (72 % alors qu'elles représentent 66 % de l'ensemble des répondants). C'est en partie car elles composent en quasi-totalité les familles monoparentales, surreprésentées également dans la sous-population au plus faible niveau de vie : huit familles monoparentales sur dix en font partie. C'est également ici qu'on retrouve le plus de personnes d'âge actif.

Une plus grande part d'hommes compose la tranche du niveau de vie supérieur à 2 000 €. Dans cette sous-population, presque autant d'hommes (48 %) que de femmes ont répondu à l'enquête, alors que les répondants dans l'ensemble sont pour un tiers des hommes. L'absence d'enfants à charge est également un élément constitutif de la catégorie « plus de 2 000 € ».

TABEAU 15. SITUATION FACE À L'EMPLOI

	Moins de 1 000 €	1 000 € à 2 000 €	Plus de 2 000 €	Ensemble des répondants
En emploi ou en formation	23,3 %	32,8 %	17,8 %	25,8 %
En recherche d'emploi	19,9 %	3,1 %	1,3 %	8,9 %
Inactifs hors retraite	24,0 %	4,4 %	2,7 %	11,3 %
Retraités	24,1 %	57,8 %	76,6 %	49,8 %
Autre situation	8,7 %	1,9 %	1,6 %	4,3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

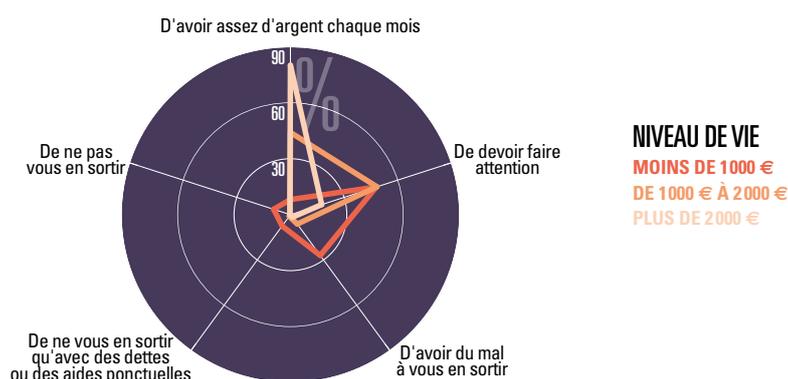
Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des répondants.
Lecture : 23,3 % des répondants ayant un niveau de vie inférieur à 1 000 € sont en emploi ou en formation.

Les retraités composent les trois quarts de la sous-population « plus de 2 000 € ». Parmi les personnes au niveau de vie compris entre 1 000 € et 2 000 €, on retrouve la plus forte part de celles qui sont en emploi ou en formation : près du tiers. Huit personnes sur dix en recherche d'emploi ont un niveau de vie inférieur à 1 000 €. Près de la moitié des personnes de ce niveau de vie sont des inactifs, pour un quart en retraite, pour un autre quart étudiants, au foyer, en incapacité physique de travailler ou très éloignées du monde du travail. Par exemple, un répondant sur dix dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € perçoit l'allocation aux adultes handicapés (AAH), contre environ 1,6 % de la population générale résidant en France⁵⁰.

Un quart des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € perçoivent un salaire, couplé éventuellement avec d'autres ressources financières, situation qui ne permet pourtant pas de dépasser le seuil de pauvreté. Comme évoqué dans le précédent rapport statistique du Secours Catholique⁵¹, les contrats dits précaires mais aussi les emplois peu rémunérés peuvent s'avérer plus fragilisants que protecteurs, notamment lorsqu'ils entraînent l'arrêt de certaines aides, tout en impliquant des coûts supplémentaires de transport ou de garde d'enfants par exemple.

À la suite des questions sur le niveau de ressources financières, nous demandions le ressenti des répondants par rapport à leur situation financière.

GRAPHIQUE 32. SENTIMENT PAR RAPPORT À LA SITUATION FINANCIÈRE



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des répondants.
Lecture : 8,1 % des répondants ayant un niveau de vie inférieur à 1 000 € considèrent qu'ils ont assez d'argent chaque mois. La question posée était : « Sur le plan financier, avez-vous l'impression en général : ».

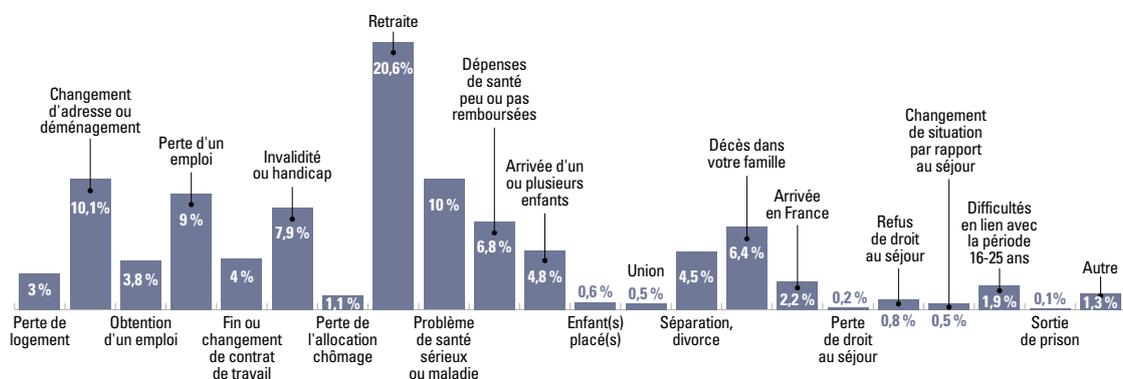
De façon assez logique, huit personnes sur dix ayant un niveau de vie supérieur à 2 000 € pensent avoir assez d'argent chaque mois. La même proportion de personnes aux niveaux de vie respectivement inférieur à 1 000 € et compris entre 1 000 € et 2 000 € ont le sentiment de devoir faire attention (48 %). Les personnes ayant répondu semblent avoir une vision assez réaliste de leur situation, néanmoins, il est à noter que 8 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté pensent avoir assez d'argent pour vivre.

50 - En décembre 2017, 1 094 064 personnes sont bénéficiaires de l'AAH. Source : CNAF-DSER.

51 - Secours Catholique, *État de la pauvreté en France. Préjugés et cohésion sociale*, rapport statistique 2017 (voir « Préjugé 6 : les pauvres préfèrent ne pas travailler »).

Dans la première partie du questionnaire, nous demandions aux répondants de choisir une des situations qu'ils ont rencontrées pour en détailler quelques étapes. Les situations choisies sont assez diverses. Une personne sur cinq a choisi d'évoquer le passage à la retraite, une sur dix un changement d'adresse, près d'une sur dix la perte d'un emploi, une sur dix un problème de santé sérieux.

GRAPHIQUE 33. CHOIX D'UNE SITUATION À ÉVOQUER



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 3 % des répondants ont choisi d'évoquer la perte de leur logement dans la première étape du questionnaire.

Le premier choix de situation retenu par les personnes de la sous-population « moins de 1 000 € » est l'invalidité ou le handicap (13 % de ces personnes), vient ensuite le problème de santé sérieux ou la maladie (11 %) puis le changement d'adresse ou le déménagement (10 %). Les répondants de cette sous-population ont sélectionné plus souvent que les deux autres de façon significative : l'invalidité ou le handicap, la perte du logement et l'obtention d'un emploi.

Le premier choix de situation retenu par les personnes de la sous-population « entre 1 000 € et 2 000 € » est la retraite (22,4 % de ces personnes), le second est le changement d'adresse ou le déménagement (11 %), le troisième étant le problème de santé sérieux ou la maladie (10 %). Les répondants de cette sous-population ont sélectionné plus souvent que les deux autres de façon significative : les dépenses de santé peu ou pas remboursées et la fin ou le changement de contrat de travail.

Le premier choix de situation retenu par les personnes de la sous-population « plus de 2 000 € » est la retraite (41 % de ces personnes), vient ensuite loin derrière le problème de santé sérieux ou la maladie (11 %), puis le changement d'adresse ou le déménagement (9 %). Les répondants de cette sous-population ont sélectionné plus souvent que les deux autres de façon significative uniquement la retraite.



© C. HARGOUËS / SCF

2. VIVRE AVEC LA PROTECTION SOCIALE

Une grande part de notre enquête aborde l'expérience de la protection sociale. Nous étudions ici la relation à l'administration au travers des rencontres avec les agents, puis ce qui peut constituer des freins à l'obtention d'aide et certaines failles du système. Même si des nuances existent selon le niveau de vie, il en ressort également plusieurs constats partagés par tous. Nous concluons cette section par deux pistes d'améliorations possibles.

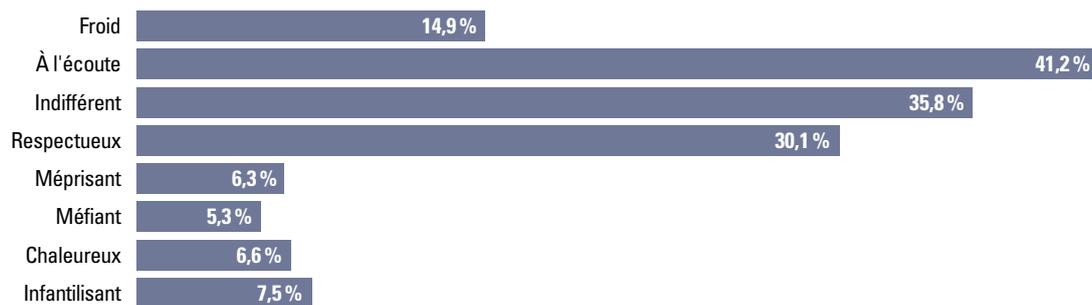
2.1. DES AGENTS DE L'ADMINISTRATION PLUTÔT ACCUEILLANTS MAIS UNE QUALITÉ D'ACCOMPAGNEMENT À AMÉLIORER

Les résultats de l'enquête montrent que les agents de l'administration, porte d'entrée dans le système de protection sociale, sont souvent considérés comme à l'écoute des personnes qui viennent effectuer des démarches. Mais l'accompagnement durant les démarches n'est pas forcément à la hauteur des attentes, notamment pour les moins aisés des répondants.

2.1.1. UNE PERCEPTION DE L'ACCUEIL PLUTÔT POSITIVE

Il était demandé aux répondants de qualifier l'accueil des agents de l'administration. Si on pouvait s'attendre à une certaine défiance, notamment de la part de personnes ayant rencontré des difficultés, il s'avère que les qualificatifs qui ressortent le plus sont l'écoute (41,2%), suivie de près par l'indifférence (35,8%). Ensuite, trois répondants sur dix indiquent un accueil respectueux (30,1%).

GRAPHIQUE 34. PERCEPTION DE L'ACCUEIL DES AGENTS DE L'ADMINISTRATION



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

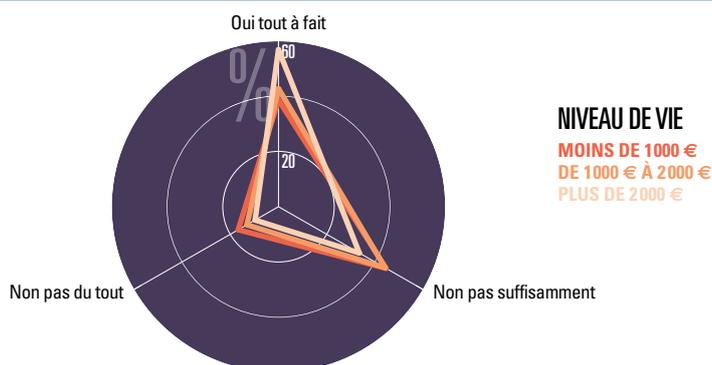
Lecture : 14,9 % des répondants ont trouvé l'accueil des agents de l'administration froid.

Il s'avère que peu de répondants trouvent l'accueil méfiant ou méprisant (respectivement 5,3 % et 6,3 %). Parmi les répondants au niveau de vie inférieur à 1 000 €, 42 % trouvent les agents qui les accueillent à l'écoute, 34 % les trouvent indifférents, 20 % les trouvent froids, 10 % chaleureux et 10 % infantilissants.

2.1.2. ACCOMPAGNEMENT : DES AVIS NON TRANCHÉS

Dans l'ensemble, 44 % des répondants se sont sentis tout à fait accompagnés dans leurs démarches par un ou des agents de l'administration, 42 % ne se sont pas sentis suffisamment accompagnés et 14 % ne se sont pas du tout sentis accompagnés.

GRAPHIQUE 35. SENTIMENT D'ACCOMPAGNEMENT PAR LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION DANS LES DÉMARCHES



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

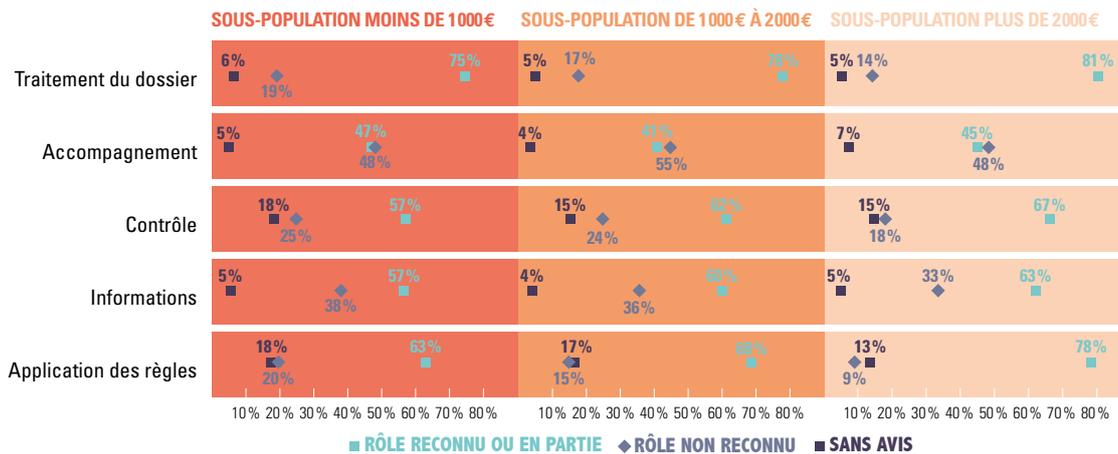
Lecture : 16,7 % des répondants ayant un niveau de vie inférieur à 1 000 € considèrent qu'ils n'ont pas du tout été accompagnés par un agent de l'administration dans leurs démarches.

On peut noter sur le graphique 35 une similitude des réponses, que l'on appartienne à la sous-population de niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté ou à celle entourant le niveau de vie médian (autour de 40 % se sont tout à fait sentis accompagnés). Les répondants de la sous-population du niveau de vie supérieur à 2 000 € se sont sentis plus accompagnés (57 % tout à fait).

La situation par rapport à l'activité est discriminante : si les retraités sont une majorité à s'être sentis tout à fait accompagnés (54 %), seul un tiers des personnes en emploi ou en formation l'indiquent. Sans doute être en emploi permet de disposer d'un réseau plus grand et varié et d'être plus informé par ce biais : 35,4 % des répondants en emploi ont trouvé les informations sur leurs démarches par quelqu'un de leur entourage (7 points de plus que dans l'ensemble). Accéder aux informations peut être un peu plus facile que pour les autres répondants, mais le temps disponible l'est moins : 33,5 % d'entre eux (6 points de plus que l'ensemble) ont rencontré des difficultés d'accès aux guichets (éloignement géographique, horaires d'ouverture non adaptés...) et deux tiers d'entre eux n'ont pas l'impression que les agents de l'administration remplissent le rôle d'accompagnement (contre la moitié pour l'ensemble des répondants).

Nous avons demandé aux répondants comment ils percevaient le rôle des agents dans ses diverses dimensions : le traitement du dossier, l'accompagnement, le contrôle, la transmission des informations et l'application des règles.

GRAPHIQUE 36. PERCEPTION DU RÔLE DES AGENTS DE L'ADMINISTRATION DANS LES DÉMARCHES



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 62 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000€ considèrent que les agents de l'administration ont rempli leur rôle en matière d'application des règles.

Le rôle des agents dans le traitement des dossiers est reconnu par une large majorité des répondants : selon le niveau de vie, entre 75 % et 81 % d'entre eux estiment que les agents remplissent ce rôle. En ce qui concerne la transmission d'informations, trois répondants sur cinq considèrent que ce rôle est rempli ou un peu rempli (plus souvent pour les plus aisés), et un sur cinq considère que ce n'est pas vraiment le cas. Ce sont plus souvent les personnes elles-mêmes ou les proches qui trouvent les informations (voir tableau 19 : sources d'informations pour les démarches à effectuer).

Les répondants dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté perçoivent moins que les autres les rôles d'application des règles et de contrôle. Cela peut paraître étonnant a priori car ce sont ceux qui ont potentiellement le plus à être impactés par ces règles et contrôles, notamment les allocataires du RSA. On peut émettre l'hypothèse que les difficultés qu'ils rencontrent leur font plus souvent occulter le rôle de contrôle des agents de l'administration que les autres sous-populations. Ils ont principalement besoin que les agents remplissent leur rôle de transmission des informations, d'accompagnement et qu'ils agissent dans le traitement de leur dossier et ont des attentes à ce propos, le contrôle se situant au second plan.

» **INGRID BECUWE**, bénévole SCCF, direction France Europe, **MARIE-LAURE BRARD**, animatrice SCCF, Ille-et-Vilaine, **CAROLE BRÉMOND**, bénévole SCCF, Ille-et-Vilaine, **THIERRY GUÉRIN**, chargé de projet SCCF, direction France Europe, **LEDA LATORRE**, bénévole SCCF, Rhône, **FABRICE MOLLIEUX**, chargé de projet SCCF, direction France Europe, **SÉVERINE NOËL**, bénévole SCCF, Pas-de-Calais, **CELINA WHITAKER**, membre Aequitaz

RELATIONS D'ÉGAL À ÉGAL AVEC L'ADMINISTRATION

Aisés ou en situation de précarité, nous sommes tous amenés à franchir la porte d'une administration. La peur au ventre pour certains. Celle d'être jugés sur notre façon de nous habiller, notre situation, notre vécu ; à cause de notre accent, ou de la méconnaissance ou de l'incompréhension des termes. Ce sont des préjugés. Souvent, nous nous laissons guider par certains signes apparents que nous étiquetons en prenant comme base nos croyances, nos origines, nos propres ex-

périences vécues, et nous faisons des jugements erronés. Étymologiquement, préjugé veut dire « avant le jugement », et c'est ce qui nous arrive quand on émet un jugement sans réfléchir.

FRANCHIR LE SEUIL

« Quand on entre dans une administration ou une association pour demander une aide ou un papier, on entre avec la peur du regard. Les préjugés sont énormes entre les

personnes. On nous colle une étiquette, "cassos" ou RSA. Oui, j'ai le RSA mais je suis comme vous, je me bats tous les jours pour sortir de la précarité. On vit avec les moyens du bord, et, oui, la dignité, on l'a au même titre que les riches. Le manque de confiance envers nous, c'est dur. Il faut se battre tous les jours pour montrer qu'on est normal, on doit toujours se justifier envers les personnes. On a de la dignité même si on nous met dans des cases. »

Nous avons pu constater que les préjugés sont le produit de la peur de l'inconnu, et pourtant, il faut les surmonter. Les échanges entre humains sont nécessaires pour permettre la compréhension des vies accidentées, répondre à toutes les particularités des situations vécues, sortir chacun de son isolement et faire alliance pour trouver des solutions.

Pour la personne derrière le guichet, c'est aussi difficile. On exige des agents administratifs une adaptation à toute épreuve à des textes de plus en plus complexes, de plus en plus nombreux, au langage éloigné des vies réelles et concrètes. C'est difficile aussi de se confronter à la personne qui arrive, à quelqu'un qui ne sait pas toujours bien parler la langue, qui veut exprimer des choses et n'y arrive pas bien, qui a un autre langage verbal et corporel.

Il peut y avoir des préjugés des deux côtés. Cela nous oblige à être tous exemplaires. En même temps, il faut savoir être humble, car on ne peut pas résoudre tous les problèmes.

UN PARCOURS SEMÉ D'EMBÔCHES

Les démarches auprès des administrations chargées des prestations sociales s'avèrent être très souvent un parcours semé d'embûches, décourageantes, de plus en plus complexes. C'est, pour nous, un véritable « parcours du combattant ».

Trop souvent, plusieurs démarches sont menées de front par des personnes déjà fragilisées, afin de garder la tête hors de l'eau. Les mêmes documents sont demandés à chaque nouveau dossier, dans chaque nouvelle administration : prestations familiales, aides au logement, RSA, reconnaissance affection longue durée (ALD)... Cependant à ce jour aucun lien n'est fait entre deux entités qui pourraient être complémentaires, au bénéfice des agents administratifs mais aussi des usagers.

Il arrive également qu'une administration ne fournisse pas dans les délais le bon document permettant de justifier l'accès à une prestation par un autre organisme. Alors que dans le sens inverse, ces mêmes administrations ne nous laissent pas de délai pour fournir le document qui compléterait notre dossier.

La situation se complique encore plus quand aucun être humain n'est disponible

pour aider à la compréhension ou orienter. Comment faire lorsqu'un ordinateur nous demande de cocher A ou B et qu'aucune proposition ne convient à notre situation (voir la contribution « Fracture numérique, fracture sociale », p. 63) ?

Tout cela est évidemment générateur de stress et de découragement mais entraîne aussi la perte de droits. Pour l'accès à ses droits en matière de protection sociale, chacun a besoin de se sentir en confiance et compris. C'est pourquoi toute personne doit pouvoir bien expliquer sa situation sans crainte d'être jugée (voir la contribution « Le non-recours », p. 66).

Pour cela, chacun a besoin d'un accueil bienveillant par des agents d'administration et des travailleurs sociaux qui collaborent ensemble, ont à la fois de réelles compétences relationnelles et une connaissance actualisée du droit. Le travailleur social doit avoir le temps d'expliquer en français simple quels justificatifs sont nécessaires au dossier et pourquoi la personne n'a pas, ou plus, accès à telle ou telle prestation.

Cela nécessite un véritable dialogue, et la possibilité de rencontrer régulièrement le même interlocuteur avec qui l'on se sent en confiance. Chacun doit avoir le temps nécessaire pour expliquer sa situation, recevoir les informations utiles, et être aidé à remplir ses dossiers.

PISTES DE SOLUTIONS

Trois pistes de solutions sont à creuser pour faciliter ce parcours :

1. La création d'un coffre-fort numérique. Il permettrait de stocker et de rendre facilement accessibles les documents récurrents pour la constitution des dossiers. Il faut bien sûr que le système mis en place veille à la confidentialité et à la protection des données.
2. Une « Maison de la protection sociale », qui regrouperait les différents partenaires de la protection sociale (qu'ils soient publics, associatifs ou privés). Le format de ces Maisons doit être pensé avec les personnes qui auront à les fréquenter pour qu'elles puissent répondre réellement à leurs besoins. Elles doivent permettre la collaboration entre les différentes administrations et organismes au service de la personne, afin de ne pas continuer à travailler en silo. Un travail collectif où l'objectif premier est la personne à accompa-

gner dans sa demande, parfois complexe. Les actuelles MSAP – Maisons de services au public (1 150 en France) – proposent aux habitants un premier niveau d'information dans leurs démarches (accueil, information sur les droits, orientation vers le bon interlocuteur, aide aux démarches administratives et aux services en ligne, mise en relation avec les partenaires, permanences des différentes administrations...). Elles pourraient, après évaluation de leur mode de fonctionnement, être une préfiguration des « Maisons de la protection sociale » (MPS).

3. Avoir le choix sur le mode de relation avec l'administration, entre le papier, le numérique, la rencontre humaine. Avoir le temps et l'interlocuteur nécessaires pour bien expliquer et permettre la compréhension du problème qui se pose, car « *nos vies rondes ne rentrent pas forcément dans les cases carrées* ».

Cela peut passer par un interlocuteur unique, autre que numérique, en capacité à la fois de récupérer les documents pour plusieurs dossiers et de comprendre la complexité des situations pour trouver des solutions. Dans la mesure, aussi, où il est possible de changer d'interlocuteur si « le courant ne passe pas » et s'il y a des préjugés dans la relation.

Cela passe aussi par la légitimité, le temps et les moyens nécessaires pour permettre aux travailleurs sociaux de faire correctement leur travail d'accompagnement sur le terrain et dans les recherches de solution. Le manque actuel de travailleurs sociaux dans de nombreux endroits du territoire entraîne trop souvent l'abandon de démarches pour un grand nombre de personnes et par conséquent le non-recours.

La solution à ce parcours dans le maquis des démarches administratives ne peut pas être que technique, elle passe aussi par la relation. « *Ce n'est pas qu'un problème d'administration, il y a une déshumanisation subie des deux côtés du guichet.* » De quoi a-t-on besoin pour que cette rencontre se fasse ? Le premier pas est de dépasser les préjugés, mais aussi de reconnaître les savoir-être, la place et les savoirs de chacun. Et puis d'offrir un « espace » bienveillant pour permettre la rencontre.



FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUS

Le Secours Catholique-Caritas France souhaite que la participation systématique des personnes ayant l'expérience de la pauvreté soit organisée au sein des instances de gouvernance des politiques sociales et qu'elle soit intégrée dans les organismes et établissements chargés de la conception des politiques sociales. Cette participation pourrait s'étendre à la formation des travailleurs sociaux, en prenant appui sur certaines expériences déjà entreprises en la matière.

Pour les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, participer représente une occasion de donner leur avis, de faire connaître leurs conditions de vie, de témoigner de leur expérience et de développer

leurs capacités d'agir. Pour les acteurs professionnels et les institutions, la participation permet de faire changer leurs regards sur les problématiques individuelles ou collectives, elle est un levier pour concevoir des dispositifs et des modes d'intervention plus cohérents et efficaces. Pour les élus, elle peut conduire à une amélioration des politiques conduites et des lois en se rapprochant au plus près des besoins et des attentes de la population concernée.

Nous souhaitons que soit généralisée la participation des personnes au sein des différentes caisses (CAF, CARSAT, CPAM, MSA...), et de leurs commissions de recours, ainsi que dans les centres communaux d'action sociale (CCAS) et intercom-

munaux (CIAS) des grandes villes, mais aussi au niveau national dans les instances d'élaboration des politiques sociales. Nous proposons aussi que les actifs en situation de non-emploi, au même titre que le sont les salariés par le biais des syndicats, puissent être représentés dans le processus de dialogue social avec l'État aboutissant aux lois sociales sur le travail, la formation et l'assurance chômage.

La généralisation de coformations des travailleurs sociaux avec de petits groupes de personnes connaissant des situations de précarité est également de nature à renforcer la compréhension mutuelle et l'efficacité de l'accompagnement social.

2.1.3. L'INTERLOCUTEUR UNIQUE : UN SOUHAIT LARGEMENT PARTAGÉ

Si les constats sont mitigés dans la perception du rôle des agents, les attentes sont fortes, plus de trois quarts des répondants étant favorables à l'idée d'avoir un interlocuteur unique, en capacité d'accompagner les personnes sur l'ensemble des droits, avec, sous-jacente, la question du temps disponible pour pratiquer un accompagnement dans la durée.

TABLEAU 16. ACCORD OU DÉSACCORD AVEC LE FAIT D'AVOIR UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

Avoir un interlocuteur unique	Moins de 1 000 €	1 000 € à 2 000 €	Plus de 2 000 €
Accord	79,1 %	76,5 %	71,8 %
Désaccord	7,8 %	6,9 %	6,8 %
Sans opinion	13,1 %	16,6 %	21,4 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des répondants.
Lecture : 79,1 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € sont favorables à l'idée d'avoir un interlocuteur unique, en capacité d'accompagner la personne sur l'ensemble des droits.

C'est parmi les niveaux de vie les plus élevés que l'on rencontre le plus de personnes qui n'ont pas d'avis sur la question de l'interlocuteur unique, soit une personne sur cinq. Ce sont sûrement celles qui ont le moins à se poser de questions, rencontrant moins de difficultés dans leurs démarches que les autres et ayant plus eu souvent l'impression d'un bon accompagnement par les agents de l'administration. Près de huit répondants sur dix ayant un niveau de vie inférieur à 1 000 € souhaitent disposer d'un interlocuteur unique, sans doute car leurs situations sont plus complexes à appréhender.

Nous n'avons pas interrogé les 7,4 % de répondants défavorables à l'idée d'interlocuteur unique sur leurs motivations, mais lors de réflexions menées en groupe sur ce sujet, il apparaît que ceux qui sont contre craignent que les choses ne se déroulent mal avec cet interlocuteur et que cela complique davantage la situation.

Entre 2013 et 2014 se sont déroulés les États généraux du travail social⁵², qui ont donné lieu à plusieurs rapports indiquant constats et propositions d'évolution. Ils ont nourri le plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social, présenté en octobre 2015. Il est intéressant de noter que beaucoup d'entre ces propositions font écho aux constats issus de notre enquête. Par exemple, dans le rapport « Place des usagers », il est précisé (pages 11 et 12) :

« Les travailleurs sociaux ne doivent pas être réduits à activer dans l'urgence des dispositifs administratifs et financiers, mais doivent pouvoir mettre en œuvre des stratégies prenant en compte les parcours individuels. Il s'agit de respecter la place des personnes en même temps que celle des travailleurs sociaux. Il faut développer une stratégie de prévention, afin de prévenir la marginalisation et l'isolement.

Cela implique de :

- renforcer les articulations dans l'ensemble des professionnels du travail social et de l'intervention sociale pour construire des parcours d'insertion cohérents pour les personnes ; [...]
- passer d'une logique de dispositifs à une logique de parcours ; penser et organiser la globalité et la coordination des accompagnements à partir du parcours des personnes, avec la désignation d'un référent au sein du réseau des intervenants sociaux concernés ; œuvrer à la simplification des parcours ; identifier un interlocuteur principal pour la personne concernée et envisager le plus souvent possible un dossier unique ;
- organiser le partage d'informations et l'évaluation conjointe sur les situations complexes, avec le respect de la vie personnelle des personnes et du secret professionnel ; [...]
- repenser la contractualisation au cœur de la relation entre le travailleur social et la personne aidée ; redéfinir la notion de contrat réciproque ; prendre en compte la notion du temps, du droit à l'erreur, de la contribution de la personne [...].»

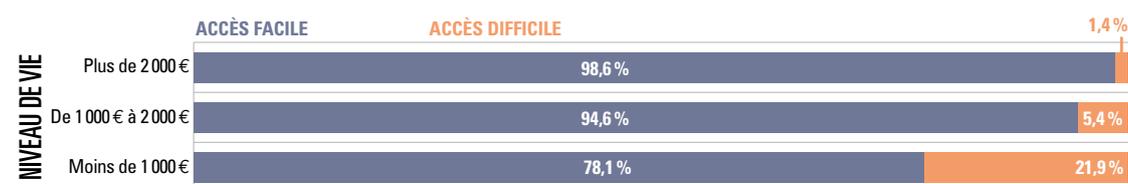
2.2. DES FREINS À LA DEMANDE OU À L'OBTENTION D'AIDE

Le développement des démarches administratives par internet peut faire craindre des difficultés supplémentaires pour ceux qui n'y ont pas facilement accès. L'observation d'un important phénomène de non-recours aux prestations et services interroge sur les raisons qui poussent des personnes à ne pas recourir à ces droits. L'analyse des difficultés rencontrées lors des démarches peut expliquer certains des freins à la demande.

2.2.1. UN ACCÈS RÉPANDU À INTERNET MAIS DES INQUIÉTUDES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE SON UTILISATION

L'accès à internet est très courant : 89 % des répondants déclarent avoir un accès facile à internet.

GRAPHIQUE 37. ACCÈS À INTERNET



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 98,6 % des répondants dont le niveau de vie est supérieur à 2 000 € considèrent qu'ils ont facilement accès à internet.

Les difficultés sont associées à un plus faible niveau de vie : 22 % des répondants au niveau de vie inférieur à 1 000 € ont un accès difficile à internet. Quelques répondants ont indiqué les raisons de ces difficultés : 50 réponses concernent le fait de ne pas avoir d'ordinateur, 33 réponses évoquent directement le manque de moyens financiers, 41 réponses, l'absence de raccordement. Le choix de ne pas avoir d'accès est cité 34 fois. Seules 11 réponses indiquent le manque de compétences adaptées à l'utilisation d'internet. Même si le nombre de réponses n'est pas assez important pour généraliser, il ressort que ce problème n'est pas la cause la plus mise en avant. Ce sont le manque de moyens financiers et les divers soucis d'accès qui semblent être les principaux problèmes.

Les répondants ont été également interrogés sur le développement des démarches par internet. Ils se répartissent globalement en trois tiers : 35 % pensent que c'est un élément facilitant, 32 % que c'est une difficulté et 33 % que ce n'est ni l'un ni l'autre.

FRACTURE NUMÉRIQUE, FRACTURE SOCIALE

Au départ, il était question de fracture numérique...

Une fracture, c'est le terme évoquant la cassure violente qui s'applique ici à la rapide et brutale transition que les administrations nous imposent depuis peu afin de remplir tous ces dossiers qui nous donnent accès à nos droits légitimes...

Ainsi, une révolution est en train de se dérouler à bas bruit dans nos sociétés hautement technologiques : la mutation vers le tout numérique n'épargne aucune catégorie sociale, aucune tranche d'âge, y compris les *digital natives*, ces générations nées avec internet et les réseaux sociaux.

Bien sûr, la collectivité en tire des bénéfices (instantanéité des échanges ; pas d'heure de fermeture, ni de jours fériés ; économies en locaux et personnel, en papier et coûts postaux ; archivage et accès instantané aux dossiers...), mais tous les citoyens ne se retrouvent pas égaux devant une mutation technologique et cognitive accroissant l'individualisme et l'isolement qui en découle. Et qu'en est-il de la nécessité d'une bonne maîtrise de la langue française, du langage administratif et parfois juridique, et de celle du jargon, bien spécifique, de l'informatique ?

Le coût du matériel et de la connexion, le manque d'accompagnement, la peur de cet inconnu dématérialisé à qui nous devons confier nos données personnelles, c'est ce qui empêche tant de personnes parmi

les moins fortunées, les moins insérées, d'accéder à leurs droits, au travail, à la mobilité et à la culture...

Chacun doit alors être en mesure de faire face aux nécessaires investissements que la numérisation impose : équipement en matériel, en logiciels et applications (les plus performants sont souvent payants) ; abonnements à des fournisseurs d'accès internet mais aussi cellulaire (sans compter, en certains secteurs un peu trop isolés, le surcoût impliqué par l'existence de « zones blanches ») ; recours aux services téléphoniques surtaxés des administrations, indispensable pour essayer de démêler des situations urgentes et complexes.

À ces coûts, se surajoute l'implication personnelle et volontariste dans la gestion de ses dossiers – désormais individualisée (à défaut d'accueils) – avec un risque de découragement pouvant conduire au péril du non-recours, à l'abandon de fait des droits ou à la suspension des prestations, nécessitant après coup un accroissement des démarches (cercle vicieux).

Il faut ensuite faire face aux nombreux risques relevant de la sécurité : données confidentielles mises en circulation risquant d'être piratées, question de la sécurité inhérente à l'accès non autorisé aux serveurs de stockage. Cette légitime aspiration à la sécurité des données personnelles et à leur mise en circulation implique de nouveaux frais en l'acquisition d'un incontournable et performant antivirus, sans compter qu'il faut

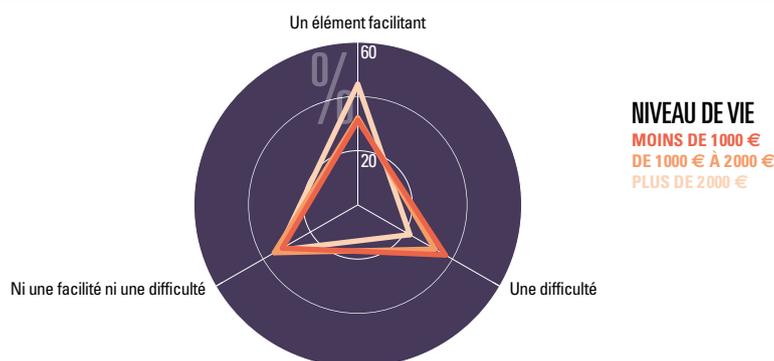
régulièrement effectuer les mises à jour et l'intendance des postes.

Face à ces différents défis, des solutions existent, dont la société ne peut moralement faire l'économie, du moins au cours d'une phase de transition plus ou moins étendue : mise à disposition d'un coffre-fort numérique « administratif » stockant les documents récurrents, qui autoriserait le préremplissage des formulaires avec possibilité de télétransmission interadministrations (c'est faisable, les impôts le font bien !) ; mise en place de points d'accès gratuits avec des conseillers pour aider à l'utilisation de cet outil informatique ; création d'un tarif social comme pour les fournisseurs d'énergie ; création de bus itinérants connectés ; points mobiles destinés aux endroits les plus isolés.

Enfin, la modernité, c'est bien, mais certains, comme nos anciens, ne pourront jamais s'y mettre. Alors maintenir le choix entre le dossier papier et le dossier numérique ne serait-il pas une option raisonnable ?

Toute révolution se fait dans la douleur... mais il serait nécessaire que la prise de conscience du problème soit suivie d'une prise en charge correcte afin de ne laisser personne sur le bord de la route et de garantir le respect du contrat social qui nous lie autour de la protection sociale.

GRAPHIQUE 38. AVIS SUR LE DÉVELOPPEMENT DES DÉMARCHES PAR INTERNET



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 32 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € considèrent que le développement des démarches sur internet n'est ni une facilité ni une difficulté.

C'est parmi les niveaux de vie les moins élevés que l'on trouve le plus de personnes pensant que le développement des démarches par internet constitue une difficulté : 37 % pour les « moins de 1 000 € », 33 % pour les « 1 000 € à 2 000 € » contre 22 % pour les « plus de 2 000 € ». Près de sept répondants sur dix au niveau de vie inférieur à 1 000 € n'indiquent pas que c'est une facilité. Quand sont évoquées, dans le questionnaire, les difficultés rencontrées lors de démarches, le manque d'accès à internet alors que certaines démarches se font presque exclusivement par ce moyen est pointé par un quart des répondants au niveau de vie inférieur à 1 000 €. Notons que ceux qui perçoivent les démarches par internet comme une difficulté sont de potentiels futurs non-recourants : leur part est importante au regard de la volonté affichée par les administrations de dématérialiser encore davantage les démarches.

2.2.2. LE NON-ACCÈS AUX DROITS : UN ENJEU MAJEUR DANS L'ÉVOLUTION DE LA PROTECTION SOCIALE

Nous évoquons ici le non-accès aux droits à travers différentes causes : le non-recours, la non-éligibilité, les arrêts et refus de versements de prestations.

Le non-recours

Comme développé dans la première partie de ce rapport (voir section 4 du profil général), le non-recours aux prestations est un phénomène important, y compris parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique qui font partie du public cible de certaines prestations, comme le RSA par exemple. En effet, parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique, près d'une personne éligible sur trois ne bénéficie pas du RSA. La part de ménages rencontrés par l'association et percevant des allocations familiales est en baisse depuis quelques années (82 % en 2010 et 75 % en 2017).

D'après le baromètre Drees, 56 % des Français pensent que le manque d'informations est la raison principale du non-recours et seulement 22 % pensent que c'est parce que les démarches sont trop complexes. La peur de la stigmatisation n'est imaginée comme raison que par 11 % des Français.

Le non-recours est abordé dans l'enquête, mêlé à la non-éligibilité, à travers une question sur le délai de perception d'une allocation. Nous demandons quel a été le délai entre le début de la démarche et la perception de l'allocation, avec la possibilité de cocher le fait que la demande d'allocation n'a pas été effectuée. Plus d'un répondant sur trois (31,2 %) indique ne pas avoir effectué de demande d'allocation. Cette proportion varie en fonction du niveau de vie, quatre répondants sur dix au niveau de vie supérieur à 2 000 € n'ont pas effectué de demande, contre le tiers (34 %) de ceux dont le niveau de vie est plus proche du revenu médian, et le quart de ceux dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (24 %). On peut supposer que ces derniers sont plus souvent éligibles par rapport aux conditions de ressources, et que ce quart de répondants est plus fortement en situation de non-recours que de non-éligibilité.



FACILITER ENSEMBLE UN MEILLEUR RECOURS À L'AIDE AU PAIEMENT D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Combien de fois avons-nous entendu des personnes accompagnées par des bénévoles ou des membres des groupes que nous animons des réflexions du type « *je n'ai pas droit à la CMU complémentaire pour quelques euros et je n'ai pas de mutuelle* » ?

Au cours de l'Assemblée fraternelle de Saint-Malo de l'été 2017, une représentante de la délégation de Maine-et-Loire du Secours Catholique-Caritas France a évoqué l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé). Titulaire de cette prestation, elle en connaît très bien les insuffisances et les avantages pour l'accès à une mutuelle.

L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) est une prestation financière facilitant le paiement des cotisations à une mutuelle⁵³. Elle donne aussi droit à la dispense totale d'avance de frais et à des tarifs médicaux sans dépassements d'honoraires. L'ACS est attribuée sous conditions de résidence et de ressources (légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMU complémentaire).

Nous pouvons reprendre des études sur le non-recours, par ailleurs très utiles mais qui n'ont peut-être pas d'impact suffisant auprès des décideurs. Nous déplorons que cette prestation reste trop mal connue, à cause de lacunes de CPAM, caisses de MSA, services sociaux, CCAS/CIAS...

N'EST-IL PAS INDISPENSABLE DE S'INTERROGER SUR LA FAÇON DONT NOUS POUVONS AGIR NOUS AUSSI ?

Lorsqu'on n'est pas victime des inégalités numériques⁵⁴, le simulateur accessible sur internet permet de vérifier si on a droit à l'ACS sans perdre de temps dans des calculs.

De plus, le même formulaire⁵⁵ permet de faire valoir ses droits à la CMU complémentaire et à l'ACS. Selon les revenus déclarés pour les douze mois précédant la demande et les justificatifs correspondants, l'organisme d'assurance maladie accorde le droit à l'une ou l'autre des prestations⁵⁶.

Dès que sa CPAM ou caisse de MSA constate qu'un assuré social a droit à l'ACS, elle lui transmet une « attestation ACS », sous forme d'un chèque que la personne doit remettre à l'organisme complémentaire santé agréé de son choix.

Cela génère des non-recours à ce droit, y compris pour ceux qui en connaissent l'existence. Parmi eux, ceux qui ne savent pas à quoi sert le chèque, qui ignorent quel organisme complémentaire choisir ou estiment que, même en déduisant le montant de ce chèque, celui de cotisation restant à leur charge reste trop élevé. Parmi les autres motifs de non-recours des titulaires potentiels, le CREDOC a repéré l'espoir

d'une amélioration rapide de sa situation, le « ras-le-bol » d'accomplir des démarches semblant trop compliquées et l'impression de ne pas être concerné, faute notamment d'informations suffisamment précises sur les barèmes d'accès. Ces diverses causes cumulées conduisent à un taux de non-recours estimé à l'ACS de 65 %⁵⁷.

Pour faciliter un meilleur accès aux droits pour tous, chaque association, mais aussi chaque CPAM, caisse de MSA, mairie, CCAS/CIAS doit organiser plus systématiquement des temps d'échanges d'expériences. L'entraide entre personnes vivant des situations similaires reste irremplaçable pour l'accès à l'information. Elle doit être complétée par la diffusion d'informations en langage accessible par chaque organisme d'assurance maladie, notamment dans des lieux où les assurés sociaux potentiellement éligibles à l'ACS, comme à d'autres prestations de protection sociale mal connues, se sentent en confiance. Et par une consultation plus systématique de sites web fiables⁵⁸ par ceux qui animent ces temps d'échanges.

53 - Les associations ont plus de valeurs communes avec les mutuelles qu'avec les compagnies d'assurance.

54 - Terme préféré à celui de *fracture numérique* par l'un de nos groupes interdélégations réuni les 1^{er} et 2 février 2018.

55 - <https://www.ameli.fr/sites/default/files/formulaires/170/s3711.pdf>. Le formulaire reste encore trop long lorsqu'on rencontre des difficultés de lecture.

56 - Cela ne garantit pas que les délais de traitement du formulaire soient supportables pour tous les assurés sociaux. D'où la nécessité d'une vigilance, pour un éventuel plaidoyer commun avec des personnes concernées.

57 - En tenant compte des personnes n'utilisant pas leur chèque ACS pour adhérer à un contrat de complémentaire santé. Voir <https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250281457820>

58 - Tels que <https://www.service-public.fr/>

» **JEAN-MARC BOISSELIER, DELPHINE BONJOUR**, chargés de projet SCCF, direction France Europe, **SOPHIE DESHAYES**, accordeuse à Chambéry, **ARMELLE GUILLEMBET**, chargée de projet SCCF, direction France Europe, **LILIAN MARTIN**, stagiaire SCCF, direction France Europe, **SÉVERINE NOËL**, bénévole SCCF, Pas-de-Calais

LE NON-RECOURS

Le thème du non-recours aux droits sociaux est un problème souligné à plusieurs reprises lors de rencontres de travail.

LES CAUSES DU NON-RECOURS

« Peur », ce mot est celui qui revient le plus souvent dans le texte de Séverine. La peur du regard des autres, celle d'être jugé, stigmatisé. La peur de ne pas savoir faire correctement une demande, d'être mal informé sur ses droits. La peur de « perdre sa dignité » alors que l'on réclame un droit. La peur de s'exprimer, de se confier, de prendre la parole devant des personnes. La peur de la pénibilité des démarches administratives.

« C'est un dysfonctionnement, le droit existe, mais on a peur de franchir la porte. [...] Les personnes devraient aller voir les administrations sans la peur au ventre. »

Pour en savoir davantage sur la difficulté de franchir le seuil d'une administration, voir la contribution « Relations d'égal à égal avec l'administration » (p. 59-60).

LES CONSÉQUENCES

Le non-recours peut démoraliser les personnes, leur faire perdre espoir. Ne pas toucher les aides peut les mettre dans une situation de précarité encore plus grave et donc plus dangereuse pour leur santé physique et psychologique.

Certaines personnes refusent d'être considérées comme des assistées et renoncent à demander le RSA en pensant qu'elles vont s'en sortir seules. Parfois elles sont même valorisées pour cela car « elles ne profitent pas du système ».

L'épuisement, le jugement et le sentiment d'indignité générés par les causes du non-recours peuvent inciter les personnes découragées à se diriger vers « l'économie parallèle », à recourir à des moyens illégaux

et dangereux pour obtenir des ressources plutôt que de revendiquer leurs droits.

Tous ces dysfonctionnements conduisent aussi certains à penser que des aides sont rendues volontairement difficiles d'accès afin de décourager les personnes qui y auraient droit. Les délais de réponses s'allongent tandis que les délais de demandes se réduisent.

Le non-recours a également pour conséquence de révéler combien les mécanismes d'aide sociale sont obsolètes.

SOLUTIONS

Plusieurs solutions sont ressorties de nos échanges, voici les principales :

La confiance. Il faudrait faire confiance aux personnes pour « susciter à nouveau le désir de s'en sortir », « rallumer la petite veilleuse ». La confiance permet de redonner de l'espoir, de l'énergie et l'envie de se battre pour ses droits.

Le bénévolat par exemple aide à cela. Lorsque les personnes dans le besoin se voient confier des responsabilités, qu'on leur montre ce qu'elles sont capables de faire, cela leur redonne de la confiance en elles, les pousse à avancer.

La reconnaissance du droit à l'erreur a également été mentionnée. Le fait de pouvoir se tromper dans une démarche administrative mais également de ne pas savoir répondre à une question et de ne pas être jugé pour cela.

Ainsi, un accès automatisé aux droits sociaux pourrait uniquement se faire sur la base de la confiance en autrui, avec un versement dès la demande puis des contrôles a posteriori.

Une banque de données actualisée régulièrement et qui suivrait la situation de chaque personne pourrait permettre à la fois un versement automatique ainsi qu'une réduction des démarches administratives. La

question de la protection des données s'est posée mais des systèmes d'anonymisation et de protection existent déjà dans de nombreux domaines (voir la contribution « Fracture numérique, fracture sociale », p. 63).

Le fait d'avoir affaire à **un interlocuteur unique** semble également une solution privilégiée pour pallier de nombreux problèmes administratifs. Une seule personne pourrait alors avoir accès aux données et à la situation du demandeur et s'occuperait de toutes les demandes de celui-ci.

Donner du temps et les moyens pour l'accompagnement. Les démarches, trop complexes, nécessiteraient une formation des agents administratifs beaucoup plus régulière.

Il serait également nécessaire de leur permettre d'avoir plus de temps afin d'être plus aptes à comprendre les besoins et les souffrances des individus. En effet, ils peuvent être débordés, on leur reproche parfois de faire preuve de trop d'empathie ou de prendre trop de temps. Il semblerait qu'on leur donne des objectifs plus économiques et budgétaires que des objectifs humains. Certains aimeraient pouvoir dire que ce n'est pas leur personne qui est critiquée mais le système qu'ils représentent.

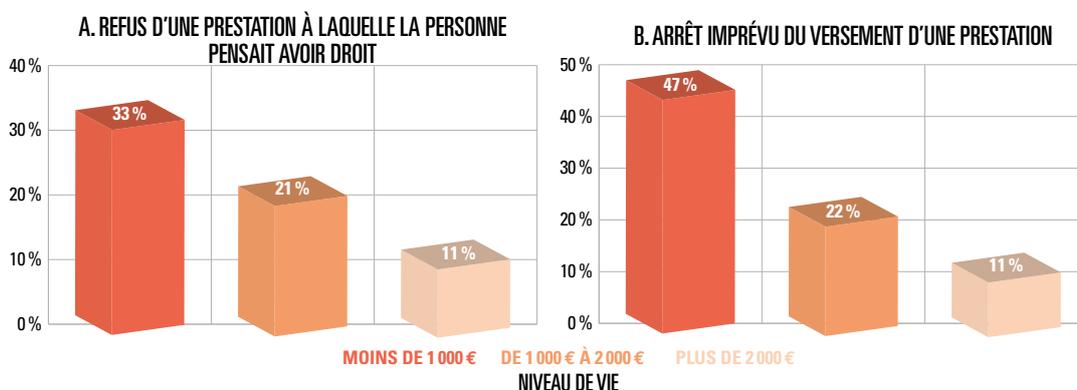
Dès lors l'idée d'une certaine réconciliation voire d'une alliance avec un personnel sous pression pourrait être imaginée.

Le développement de « Maisons de la protection sociale ». Un espace qui est dédié à l'aide administrative, où les ayants droit peuvent venir chercher des informations, une aide pour accomplir les démarches via les outils numériques ou via un accompagnement (voir la contribution « Relations d'égal à égal avec l'administration », p. 59-60).

Les refus et arrêts de perception de prestations

Parmi les répondants, 23 % se sont vu refuser une prestation à laquelle ils pensaient avoir droit et 29 % ont été confrontés à l'arrêt imprévu du versement d'une prestation.

GRAPHIQUE 39. PART DE RÉPONDANTS CONFRONTÉS AU REFUS OU À L'ARRÊT DU VERSEMENT D'UNE PRESTATION



Source : Secours Catholique.

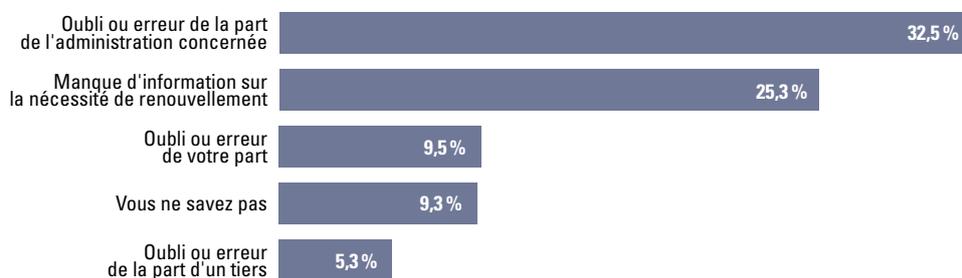
Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : a) 33 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € ont été confrontés au refus d'une prestation à laquelle ils pensaient avoir droit ; b) 47 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € ont été confrontés à l'arrêt imprévu du versement d'une prestation.

Le tiers des répondants qui ont un niveau de vie inférieur à 1 000 € se sont retrouvés face à un refus de prestation à laquelle ils pensaient avoir droit. C'est le cas de « seulement » un répondant sur dix d'un niveau de vie supérieur à 2 000 €. Ces personnes pouvaient manquer d'informations, en avoir de mauvaises ou mal les avoir comprises. Les difficultés qu'elles ont rencontrées soulignent la complexité de leur situation, notamment : le blocage du dossier indépendamment d'elles (39 % des répondants qui ont un niveau de vie inférieur à 1 000 € ont rencontré cette difficulté contre 24 % dans l'ensemble), l'incompréhension des conditions d'attribution ou de traitement du dossier (44,4 % contre 27,7 % dans l'ensemble). Les raisons qui leur sont fournies pour ce refus sont en lien avec les critères d'éligibilité (42 %) et le non-respect de la procédure (22 %) principalement. Viennent ensuite des raisons faisant écho à ce qui est rencontré par les personnes qui ne « rentrent pas dans les cases » (voir *infra*, section 2.3.4) : situations de vie complexes, problèmes dans le calcul des droits par exemple.

Il arrive également que les versements de prestation s'arrêtent en fonction de critères définis mais que les principaux concernés n'en aient pas connaissance. Par exemple la fréquence de renouvellement de demande de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) ou de la CMU-C, même si elle est indiquée par l'administration, n'est pas toujours connue. Ces arrêts peuvent également être liés à des dysfonctionnements du système.

GRAPHIQUE 40. RAISONS DE L'ARRÊT IMPRÉVU DU VERSEMENT D'UNE PRESTATION



Source : Secours Catholique.

Champ : Répondants ayant connu l'arrêt imprévu du versement d'une prestation.

Lecture : 32,5 % des répondants ayant été confrontés à l'arrêt imprévu du versement d'une prestation indiquent que cela est dû à un oubli ou une erreur de la part de l'administration concernée.

Près d'un répondant sur deux d'un niveau de vie inférieur à 1 000 € a été confronté à l'arrêt imprévu du versement d'une prestation. Sur les raisons de l'arrêt indiquées par les répondants dans leur ensemble, l'oubli de la part de l'administration et le manque d'information concernant la nécessité de démarches de renouvellement arrivent en tête (32,5 % et 25,3 %). Un répondant sur dix signale que c'est une erreur de sa part et un sur dix qu'il ne sait pas pourquoi cet arrêt est survenu.

Le manque d'information comme raison de l'arrêt imprévu d'une prestation est le plus signalé parmi les répondants au niveau de vie supérieur à 2 000 € (29 %). Pour les ménages au niveau de vie inférieur à 2 000 € c'est l'oubli ou l'erreur de la part de l'administration concernée (32 % pour les répondants au niveau de vie inférieur à 1 000 €, 37 % pour ceux dont le niveau de vie est compris entre 1 000 € et 2 000 €).

Trois quarts des répondants n'ont pas effectué de réclamation lors de l'arrêt ou du refus du versement d'une prestation. Ceux qui ont le plus de ressources financières font le moins souvent de réclamations, mais quand c'est le cas, ce sont les leurs qui aboutissent le mieux.

TABLEAU 17. PART DE PERSONNES AYANT FAIT UNE RÉCLAMATION - RÉSULTAT DE LA RÉCLAMATION				
		Moins de 1 000 €	1 000 € à 2 000 €	Plus de 2 000 €
Réclamation effectuée				
	Oui	36 %	23 %	15 %
	Non	64 %	77 %	85 %
Succès de la réclamation				
	Oui	56 %	55 %	63 %
	Non	44 %	45 %	37 %

Source : Secours Catholique.
Champs : Ensemble des répondants // Répondants qui ont effectué une réclamation.
Lecture : 36 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € ont effectué une réclamation à la suite de l'arrêt ou du refus d'une prestation ; pour 56 % d'entre eux, la réclamation a abouti au versement de la prestation.

La faible fréquence des réclamations pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs, dont la méconnaissance des démarches et le sentiment que l'énergie que cela demande n'aboutira à rien de concret. Pourtant, quand les réclamations ont été faites par les répondants, elles ont majoritairement abouti au versement de l'allocation.

Nous avons demandé aux répondants d'indiquer, parmi une liste, quelles difficultés ils avaient rencontrées pendant leurs démarches. Une partie de ces difficultés constituent des freins à l'accès aux droits et sont sources de découragement. Ainsi, plus du tiers des répondants ont été renvoyés d'un service à un autre (36 %) ou ont été en communication avec un répondeur téléphonique non adapté à leur questionnement (35 %). Un quart des répondants signalent les difficultés d'accès aux guichets, que ce soit en raison d'un éloignement géographique ou à cause des horaires d'ouverture, non adaptés à leur situation.

2.3. DES FAILLES DANS UN SYSTÈME GLOBALEMENT EFFICACE

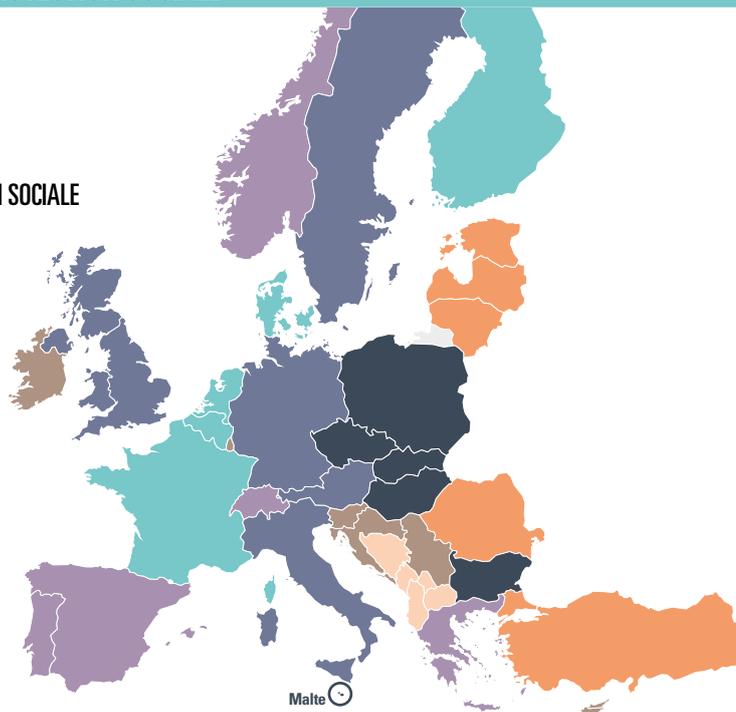
Dans un système de protection sociale d'une qualité globale élevée, certains domaines, notamment ceux en lien avec la précarité, pourraient être mieux et différemment pris en compte. Nous abordons ici le poids des démarches administratives pour les personnes dont le niveau de vie est le plus faible, le fait de pouvoir compter principalement sur soi ou ses proches en cas de difficultés et les problèmes quand on ne « rentre pas dans les cases ».

2.3.1. LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE FRANÇAIS RECONNU POUR SA QUALITÉ

Par son histoire et ce qui a prévalu à sa mise en place, le système de protection sociale français est reconnu pour se situer à un très bon niveau. D'après le baromètre Drees, 83 % des Français, en 2017, pensent qu'il peut servir de modèle à d'autres pays. Par ailleurs, il est doté de moyens financiers conséquents. La carte ci-après l'illustre par la visualisation des parts de PIB consacrées à la protection sociale au sein des pays de l'Europe, la France fait partie des pays où cette part est la plus élevée.

PART DU PIB CONSACRÉE À LA PROTECTION SOCIALE

PART DU PIB CONSACRÉE À LA PROTECTION SOCIALE EUROPE, 2014

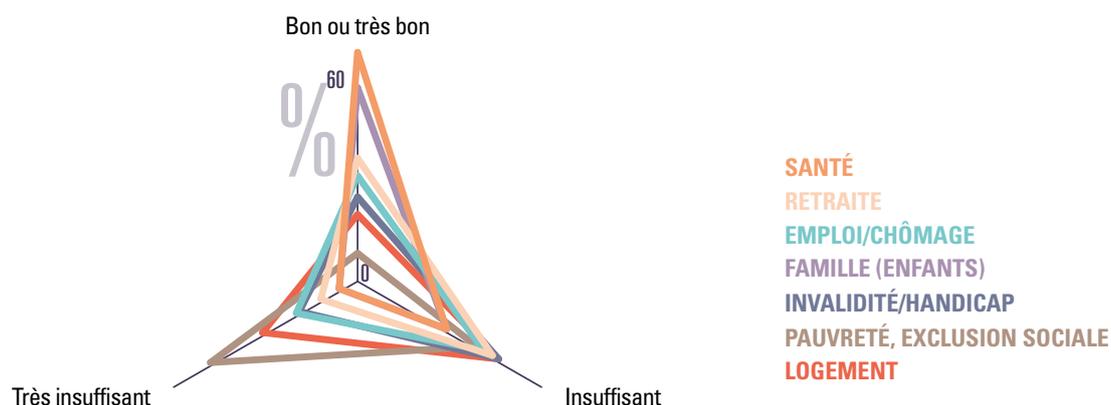


Source : Eurostat.

Le baromètre Drees montre également l'impression qu'ont les Français de disposer d'un système meilleur qu'ailleurs, mais qui reste à améliorer : ils sont en effet moins nombreux à considérer que le système de protection sociale français fournit un niveau de protection suffisant (72 %). Quand ils sont interrogés sur le type d'action qui semble le plus nécessaire aujourd'hui, six Français sur dix (61 %) considèrent que c'est le développement de services fournis à prix réduit ou gratuitement (crèches, dispositifs de formation, équipements pour personnes âgées...). Deux Français sur dix (21 %) indiquent l'augmentation des prestations (allocations logement, allocations familiales, minima sociaux...) et 17 % indiquent en priorité un meilleur accompagnement vers les droits (agents accompagnateurs dans les services publics, aide à l'utilisation du numérique...).

Au sein de notre enquête, près de 800 répondants ont évalué le niveau du système de protection sociale dans chacun des domaines cités.

GRAPHIQUE 41. PERCEPTION DU NIVEAU DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE



Source : Secours Catholique.

Champ : 800 répondants (partie 2 du questionnaire).

Lecture : 64 % des 800 répondants jugent bon ou très bon le niveau de la protection sociale dans le domaine de la santé.

Le graphique 41 montre que pour les domaines de la santé et de la famille, le système est reconnu comme bon ou très bon par les répondants. Il existe un peu plus de nuances pour la retraite (34 % de jugement positif), le chômage (29 %), l'invalidité ou le handicap (23 %) et le logement (18 %). En revanche, concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, seuls 7 % jugent le système bon ou très bon, ils sont 48 % à le juger très insuffisant.

Dépenses pour la protection sociale en Union européenne⁵⁹

Les dépenses de protection sociale atteignent en moyenne 28,7 % du PIB en Union européenne. En 2014, c'est en France que cette part est la plus élevée, à 34,3 %. Elle égale ou dépasse les 30 % en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Finlande et aux Pays-Bas.

La répartition des dépenses varie en fonction de la situation démographique du pays. Par exemple, l'Irlande est le seul pays pour lequel les dépenses liées à la vieillesse et à la survie (principalement les pensions de réversion) ne constituent pas le premier poste de dépenses de protection sociale (moins de 30 %) en raison de la jeunesse de la population. À l'inverse, l'Italie qui a la part de personnes de plus de 65 ans la plus élevée de l'Union européenne plaçait 60 % de ses dépenses de protection sociale dans la vieillesse et la survie en 2014. C'est 45,4 % pour la France. Le deuxième poste est celui des dépenses de maladie et de soins de santé. Cette part va de 19,6 % en Grèce à 34,8 % en Allemagne. Elle est de 28,4 % en France.

Concernant la famille et les enfants, certains pays y consacrent une part importante de dépenses liées aux prestations sociales, comme le Luxembourg (15,6 %) et l'Irlande (13,1 %). D'autres pays comme la Grèce, les Pays-Bas et le Portugal y consacrent moins de 5 % des dépenses liées aux prestations sociales.

Les dépenses pour les prestations chômage varient aussi selon les pays européens. En 2014, la France y consacre 6,2 % de ses dépenses liées aux prestations sociales, avec un taux de chômage de 10,3 %. C'est 1,7 % des dépenses au Royaume-Uni avec un taux de chômage de 6,1 %. À l'inverse, l'Irlande consacre 13,8 % de ses dépenses aux prestations chômage avec un taux de chômage de 11,9 %.

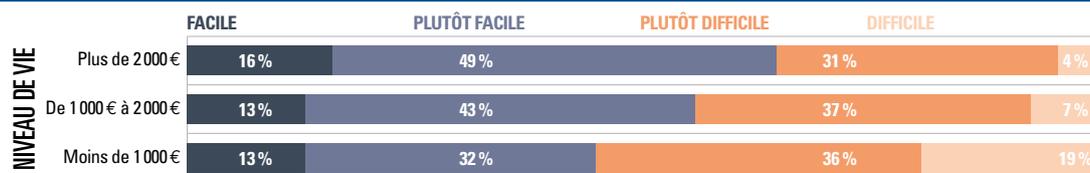
Les recettes de la protection sociale sont financées à la fois par les cotisations sociales et les recettes fiscales. En 2014, 16 pays de l'Union européenne financent leur protection sociale en plus grande partie grâce aux cotisations sociales. D'autres voient la part des cotisations sociales diminuer depuis deux décennies. Cette diminution se fait au profit de la part des recettes fiscales dans la protection sociale, comme c'est le cas en France avec la CSG (contribution sociale généralisée) depuis 1991.

Répartition des prestations sociales (% du total des prestations)		
	France	UE
Vieillesse, survie	45,4	45,9
Maladie, soins de santé	28,4	29,2
Invalité	6,6	7,3
Famille, enfants	7,8	8,6
Chômage	6,2	5,1
Logement, exclusion sociale	5,5	4
Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale, 2014	62	54
Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)	34,3	28,7

2.3.2. LE POIDS DES DÉMARCHES PLUS LOURD POUR LES PLUS PAUVRES

Le sentiment sur la constitution du dossier et l'ensemble des démarches est différent selon le niveau de vie.

GRAPHIQUE 42. SENTIMENT PAR RAPPORT À LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 45 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € ont trouvé facile ou plutôt facile la constitution du dossier à propos de la situation qu'ils ont choisi d'évoquer.

Par rapport à la situation qu'ils ont choisi d'évoquer, la majorité des répondants (55 %) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté ont trouvé le rassemblement des documents constitutifs de leur dossier difficile ou plutôt difficile. Le tiers de ceux dont les niveaux de vie sont les plus élevés partagent ce sentiment.

TABLEAU 18. SENTIMENT PAR RAPPORT AU DÉROULEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA DÉMARCHE

Ensemble de la démarche	Moins de 1000 €	1000 € à 2000 €	Plus de 2000 €	Ensemble des répondants
Facile	41 %	54 %	70 %	53 %
Difficile	59 %	46 %	30 %	47 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

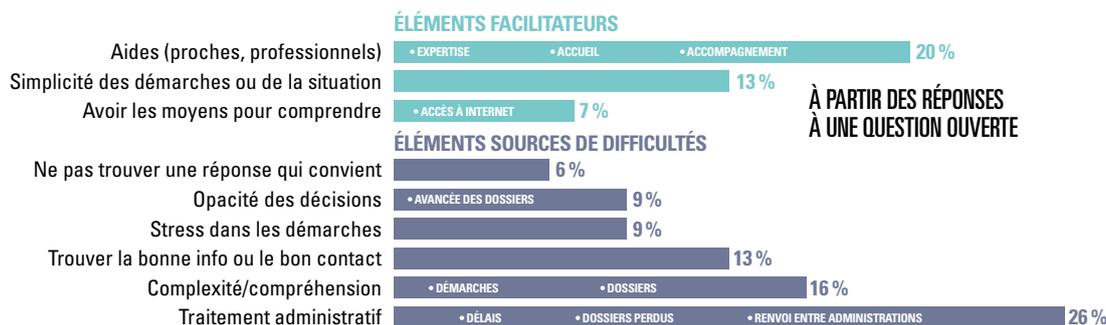
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 41 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € ont trouvé facile l'ensemble de la démarche concernant la situation qu'ils ont choisi d'évoquer.

Au-delà de la constitution du dossier, parmi les répondants au niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, trois sur cinq ont trouvé difficile l'ensemble de la démarche concernant la situation qu'ils ont choisi d'évoquer, soit deux fois plus que les répondants au niveau de vie le plus élevé.

GRAPHIQUE 43. RAISONS DES FACILITÉS OU DIFFICULTÉS RENCONTRÉES LORS DES DÉMARCHES



Source : Secours Catholique.

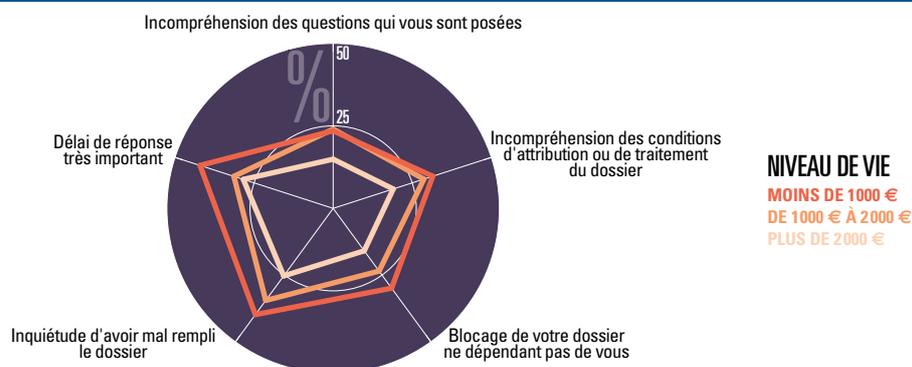
Champ : 1 680 répondants à la question ouverte sur les raisons qui leur ont fait trouver faciles ou difficiles les démarches administratives.

Lecture : 20 % des répondants à la question ouverte indiquent l'aide (que ce soit de la part de proches ou de professionnels) comme facteur facilitateur.

L'aide, quelle qu'elle soit (délivrée par des proches, des professionnels...) est indiquée comme un élément facilitateur (20 %), tout comme le fait d'avoir les moyens pour comprendre les démarches : connaissances, niveau d'éducation, accès facile à internet. La simplicité des démarches est également soulignée comme facilitateur (13 %). Pour les répondants qui ont rencontré des difficultés, elles ont à voir avec le traitement par l'administration (délais, relations entre administrations : 26 %), le manque de compréhension ou la complexité (16 %) et l'opacité des décisions (9 %). Les informations ou le bon contact n'ont pas été faciles à trouver pour 13 % des répondants.

Comme vu plus haut (2.2), nous avons demandé aux répondants d'indiquer, parmi une liste, quelles difficultés ils avaient rencontrées pendant leurs démarches. Une partie de ces difficultés pointent des failles du système de protection sociale, notamment pour les personnes en situation de précarité.

GRAPHIQUE 44. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES QUI POINTENT DES FAILLES DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

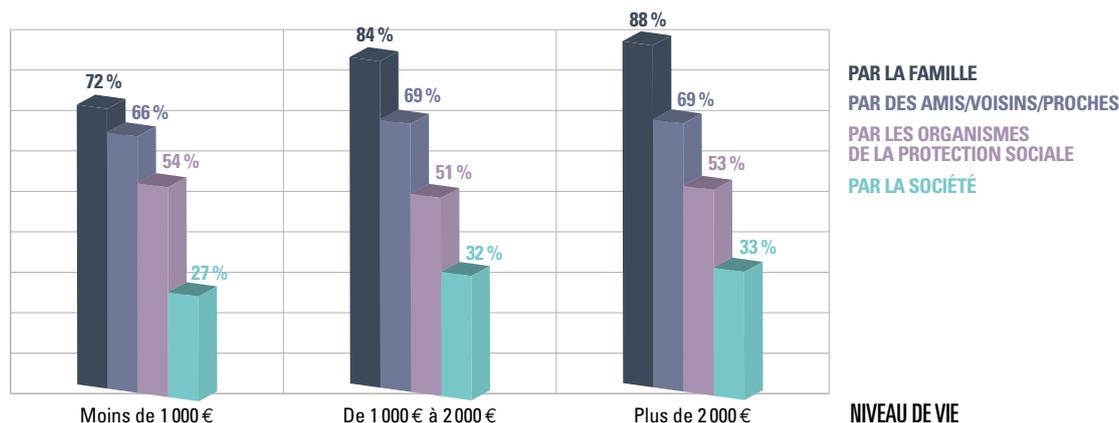
Lecture : 23,5 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € n'ont, à un moment, pas compris les questions qui leur ont été posées dans le cadre de leurs démarches.

Les délais de réponse très importants sont indiqués par 42 % des répondants au niveau de vie inférieur à 1 000 €. Quatre sur dix d'entre eux ont eu peur d'avoir mal rempli leur dossier. Trois sur dix ont connu le blocage de leur dossier. Le tiers n'a pas compris les conditions de traitement ou d'attribution. L'opacité du système implique des incompréhensions, du stress et des appréhensions.

2.3.3. EN PÉRIODE DE CHANGEMENT OU DE DIFFICULTÉS, ON COMPTE PRINCIPALEMENT SUR SOI OU SUR SES PROCHES

La société n'apparaît pas comme protectrice dans les périodes de changement en lien avec la protection sociale. Seuls 5 % des répondants se sont sentis protégés et un quart en partie protégés. Sept répondants sur dix ne se sont pas sentis protégés, aidés ou soutenus par la société en général en période de changement.

GRAPHIQUE 45. SENTIMENT D'AVOIR ÉTÉ PROTÉGÉ, AIDÉ OU SOUTENU EN PÉRIODE DE CHANGEMENT



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 72 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € se sont sentis protégés par leur famille en cas de changement dans leur situation.

La protection, l'aide de la famille apparaissent en premier lieu pour l'ensemble des répondants, quel que soit le niveau de vie. L'entourage vient ensuite et il est protecteur pour deux tiers des répondants. La majorité des répondants (51 %) a d'ailleurs été accompagnée par un ou des proches dans les démarches. La moitié des répondants se sont sentis aidés par les organismes de la protection sociale en période de changement, ce qui paraît assez peu élevé, étant donné que la question portait sur les changements en lien avec la protection sociale.

60 - Un peu moins pour les organismes de la protection sociale en ce qui concerne les personnes dont le niveau de vie se situe autour du revenu médian mais les proportions restent très proches.

On peut observer sur le graphique 45 que plus le niveau de vie est élevé plus les protections sont ressenties comme fortes⁶⁰. Ceux qui auraient a priori moins besoin de la protection de la société sont plus nombreux à se sentir protégés par celle-ci (33 % pour les niveaux de vie supérieurs à 2 000 € contre 27 % pour les niveaux de vie inférieurs à 1 000 €). La mise à disposition des informations nécessaires aux démarches constitue une des bases pour se sentir aidé et accompagné.

TABEAU 19. SOURCES D'INFORMATIONS POUR LES DÉMARCHES À EFFECTUER

	Moins de 1 000 €	1 000 € à 2 000 €	Plus de 2 000 €
Connaissance antérieure	27 %	38 %	47 %
Seuls	35 %	47 %	48 %
Par l'entourage	28 %	28 %	25 %
Par une association	19 %	8 %	4 %
Par un agent de l'administration	17 %	21 %	21 %
Par un travailleur social	27 %	9 %	4 %
N'ont pas trouvé les informations	4 %	4 %	3 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 27 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € connaissent déjà les démarches à effectuer par rapport à la situation qu'ils ont choisi d'évoquer dans la première partie du questionnaire (étape 1).

Pratiquement la moitié des répondants dont le niveau de vie se situe au-dessus du seuil de pauvreté ont trouvé les informations seuls contre un peu plus du tiers des personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le quart de ces derniers (27 %) connaissent les informations en amont de la démarche, alors que c'est le cas pour près de la moitié des répondants (47 %) dont le niveau de vie est supérieur à 2 000 €. L'entourage a fourni les informations pour 25 % à 28 % d'entre les répondants. Si, logiquement, les associations et les travailleurs sociaux ont fourni plus souvent les informations aux personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, ce n'est pas le cas pour les agents de l'administration (17 % pour les « moins de 1 000 € » et 21 % pour les autres).

D'autre part, s'il arrive que les ressources financières des répondants ne soient pas suffisantes, les privations restent le premier recours des personnes interrogées comme l'indique le tableau 20. En cas de difficultés financières, 64 % des répondants se privent dans le domaine des besoins « de base » et/ou de la santé. Près de quatre répondants sur dix sont aidés financièrement par la famille ou les amis. Ces deux éléments, illustrant le fait de se débrouiller seul ou grâce à ses proches, sont les principaux recours en cas de difficultés.

TABLEAU 20. RESSOURCES FINANCIÈRES INSUFFISANTES - COMMENT FAIRE FACE

Réponses cochées	Moins de 1 000 €	Ensemble des répondants
En vous privant par rapport à certains besoins (alimentaires, dépenses de chauffage, culturels...)	65,0 %	59,0 %
En vous privant de soins de santé nécessaires	34,7 %	26,0 %
En recevant une aide financière de la part de votre famille	29,3 %	34,7 %
En négociant un échelonnement de vos dettes ou crédits	29,1 %	25,8 %
En faisant appel à des aides publiques d'urgence (FSL*, CCAS...)	22,5 %	11,9 %
En recevant une aide financière de la part d'une association	21,3 %	10,8 %
En étant hébergé ou aidé en nature par votre famille ou vos amis	15,2 %	13,6 %
En ayant recours à un 2 ^e emploi, à des heures supplémentaires	14,8 %	14,0 %
En ayant recours à l'économie informelle (travail non déclaré...)	12,7 %	9,7 %
En recevant une aide financière de la part d'amis	11,0 %	8,2 %
En ayant recours à un crédit à la consommation ou à un microcrédit	9,3 %	13,1 %

Source : Secours Catholique.
Champs : Répondants au niveau de vie inférieur à 1 000 € et ensemble des répondants.
Lecture : 34,7 % des répondants reçoivent une aide financière de la part de leur famille en cas de difficultés. Les réponses pouvaient être multiples.
* FSL : Fonds de solidarité pour le logement.

Deux tiers des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € se privent par rapport à certains besoins « de base » nécessaires en cas de difficultés alors qu'elles y ont déjà moins accès que les autres en temps « normal ». Se priver des soins de santé est cité de façon importante dans l'ensemble (26 %), mais l'est encore plus chez les répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 euros (35 %). La famille de ces derniers les aide moins financièrement que dans l'ensemble, cela peut être dû au manque de moyens pour le faire. L'aide en nature est présente à un niveau comparable à celui de l'ensemble (15 %), tout comme le recours à un deuxième emploi. De façon évidente, les associations et les aides publiques d'urgence sont plus souvent évoquées par ces personnes. Néanmoins seule une personne sur cinq y a recours. Le fait qu'en cas de difficultés, les personnes en situation de précarité se privent ou sont aidées principalement par des proches apporte un argument supplémentaire pour lutter contre un des préjugés qui les visent : « les pauvres sont des assistés et des fraudeurs »⁶¹.

2.3.4. QUAND ON NE « RENTRE PAS DANS LES CASES »

Près d'un répondant sur six interrogés déclare avoir vécu une situation en lien avec la protection sociale non prévue par les administrations. Dans la majorité des cas (53 %), ce sont des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 €. Un tiers de ces personnes ont un niveau de vie compris entre 1 000 € et 2 000 € et pour 15 %, il est supérieur à 2 000 €. Quatre grandes catégories de situations non prévues se dégagent : les relations problématiques à l'administration (39 %), les situations de vie complexes (37 %), l'absence de droits (19 %) et les problèmes dans le calcul des droits (25 %).

GRAPHIQUE 46. TYPES DE SITUATIONS RENCONTRÉES NON PRÉVUES PAR LES ADMINISTRATIONS

Source : Secours Catholique.

Champ : 340 personnes ayant rencontré des situations non prévues par les administrations et ayant répondu à la question ouverte « Quelle(s) situation(s) non prévue(s) par les administrations avez-vous rencontrée(s) ? »

Lecture : Parmi les répondants qui ont indiqué quelle situation ils ont connue qui n'était pas prévue par les administrations, 19 % ont fait part d'une situation liée à l'absence de droits.

61 - Secours Catholique, *État de la pauvreté en France. Préjugés et cohésion sociale, op. cit.*, p. 63-65.

Les répondants indiquent souvent un problème de reconnaissance ou de gestion du handicap (pour soi ou un proche). Certains font face à des complications à la suite d'un long séjour à l'étranger ou de remboursements de trop-perçus d'une prestation. Le cumul de situations problématiques est également évoqué.

Ceux qui ont vécu une situation en lien avec la protection sociale non prévue par les administrations vivent majoritairement sans conjoint, contrairement à l'ensemble des personnes ayant répondu à l'enquête (52 % contre 43 %).

Pour avoir accès à leurs droits, ces personnes connaissaient moins fréquemment les démarches à accomplir que l'ensemble des répondants : seul un peu plus du quart les connaissaient contre un peu plus d'un tiers pour l'ensemble. Elles ont également trouvé plus souvent les modalités toutes seules (47 % contre 43 % dans l'ensemble), mais aussi avec l'aide d'une association (15,6 % contre 11,5 % dans l'ensemble) ou d'un travailleur social (19,5 % contre 14 % dans l'ensemble).

Sans surprise, ces personnes sont plus nombreuses à trouver la constitution du dossier difficile ou plutôt difficile (64,4 % contre 46,2 % dans l'ensemble).

TABLEAU 21. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES LORS DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES		
	Personnes ayant rencontré une situation non prévue par les administrations	Ensemble des répondants
Pas d'accès à internet alors que certaines démarches se font presque exclusivement par ce moyen	25,0 %	17,5 %
Incompréhension des questions qui vous sont posées	32,0 %	22,1 %
Incompréhension des conditions d'attribution ou de traitement du dossier	45,6 %	27,7 %
Répondeur téléphonique non adapté à votre questionnement ou boîte vocale saturée	39,1 %	34,7 %
Répondeur téléphonique payant	32,3 %	23,0 %
Difficultés d'accès aux guichets (éloignement géographique, horaires d'ouverture non adaptés...)	36,1 %	24,6 %
Difficultés pour avoir un rendez-vous	38,3 %	26,5 %
Renvoi d'un service à un autre	50,5 %	36,2 %
Blocage de votre dossier ne dépendant pas de vous	40,2 %	24,0 %
Inquiétude d'avoir mal rempli le dossier	39,4 %	34,5 %
Délai de réponse très important	45,6 %	34,5 %
Informations disponibles uniquement en français alors que vous ne comprenez pas cette langue	2,6 %	1,6 %
Vous n'aviez pas les papiers demandés	12,8 %	8,1 %
Vous n'avez pas rencontré de difficultés	5,5 %	17,3 %
Source : Secours Catholique.		
Champ : Ensemble des répondants et personnes ayant rencontré une situation non prévue par les administrations.		
Lecture : 25 % des personnes ayant rencontré une situation non prévue n'ont pas accès à internet.		

De façon systématique, les difficultés rencontrées par les personnes ayant rencontré une situation non prévue par les administrations lors des démarches en lien avec la protection sociale sont plus présentes que par rapport à l'ensemble des répondants. La moitié sont renvoyées d'un service à l'autre (le tiers dans l'ensemble). Près de la moitié (46 %) d'entre elles n'ont pas compris les conditions d'attribution des allocations, contre un quart dans l'ensemble et le tiers d'entre elles ont des difficultés d'accès aux guichets (le quart dans l'ensemble).

La perception de l'accueil des agents est beaucoup moins positive pour les personnes dont la situation ne rentre pas dans les cases établies. Elles l'ont jugé indifférent à 42,3 % (35,8 % dans l'ensemble), froid à 24,5 % (14,9 % dans l'ensemble) et méprisant à 13,7 % (6,3 % dans l'ensemble). Un peu plus du tiers (35,2 %) les trouvent néanmoins à l'écoute (41,2 % dans l'ensemble) (voir section 2.1.1 de l'enquête). Les deux tiers ne se sont pas suffisamment ou pas du tout senties accompagnées dans leurs démarches par les agents de l'administration concernée, soit 10 points de plus que pour l'ensemble des répondants. Elles se sont également moins senties accompagnées dans les démarches que l'ensemble des répondants par un travailleur social, une association. Seul le sentiment d'avoir été accompagné par des proches est équivalent (près de la moitié).

Pour 53 % des personnes dont la situation ne rentre pas dans les cases établies, le délai de perception d'allocation a été supérieur à trois mois (10 points de plus que pour l'ensemble des répondants). La moitié d'entre elles ont été confrontées à l'arrêt imprévu du versement d'une prestation (28 % pour l'ensemble des répondants). 46 % d'entre elles ont été confrontées au refus du versement d'une prestation à laquelle elles pensaient avoir droit (23 % pour l'ensemble des répondants). Elles font nettement plus souvent une réclamation que l'ensemble des répondants (47 % contre 26 %) mais celle-ci aboutit dans les mêmes proportions pour un peu moins de six sur dix d'entre elles. Avoir un interlocuteur unique est un point fortement plébiscité (trois quarts des répondants). Toutefois, une personne sur dix dont la situation ne rentre pas dans les cases ne souhaite pas avoir cet interlocuteur unique, c'est 3 points de plus que dans l'ensemble.

De façon un peu plus marquée que l'ensemble des répondants, six personnes sur dix considèrent que l'ouverture des droits doit se faire systématiquement, sans attendre les contrôles administratifs qui pourront avoir lieu après les premiers versements (voir *infra*, section 2.4).

S'il arrive que leurs ressources financières ne soient pas suffisantes, un tiers (33 %) des personnes dont les situations ne rentrent pas dans les cases se privent de soins de santé nécessaires (26 % pour l'ensemble des répondants), 69 % se privent par rapport à certains besoins « de base » (59 % de l'ensemble des répondants).

Dans le cadre des évolutions possibles du système de protection sociale, il y a tout intérêt à davantage prendre en compte ces situations qui ne rentrent pas dans les cases et qui sont complexes. En effet, pour des situations moins compliquées, le système protège plutôt bien quand c'est nécessaire. À l'inverse, quand les parcours de vie sont moins linéaires, comme c'est le cas aujourd'hui, tant dans l'emploi que dans la vie familiale ou quand on a moins de 25 ans et qu'on est sans ressources financières par exemple, la protection est moins facile à obtenir et le système moins adapté. Prendre en compte ces changements sociétaux pourrait éviter les effets qu'une occultation produirait à terme sur l'ensemble de la société.

» AXELLE BRODIEZ-DOLINO, CNRS-Centre Norbert Elias

ÉVOLUTIONS ET ENJEUX DE NOTRE PROTECTION SOCIALE

La France est le pays d'Europe qui consacre la plus grande part de son PIB à la protection sociale, devançant le Danemark et la Finlande. Ce chiffre exceptionnel est principalement dû aux prestations vieillesse et santé – et les répondants, comme en témoigne cette enquête, en sont tout à la fois conscients (graphique 41) et satisfaits (tableau 24).

Cette protection sociale a été progressivement construite, corrélativement à l'adoption républicaine du principe solidariste visant à faire efficacement société, par mutualisation des risques et droit, dans les périodes de particulière vulnérabilité (enfance, maladie, vieillesse...), au soin des autres. Elle repose sur deux logiques, assurantielle et assistantielle, forgées complémentaires et par phases : assistantielle dans les années 1893-1913, pour tisser un filet de protection minimale aux plus démunis en situation de

fragilité sanitaire (indigents malades en 1893, enfants en 1904, vieillards, infirmes et incurables en 1905, femmes en couches et familles nombreuses en 1913) ; assurantielle, pour les travailleurs et leur famille (loi sur les accidents du travail en 1898, retraites ouvrières et paysannes en 1910, assurances sociales en 1928-1930, allocations familiales en 1932, sécurité sociale en 1946, assurance chômage en 1958). La protection sociale s'est voulue économiquement vertueuse : un enfant mieux protégé devient un adulte moins vulnérable ; un travailleur en bonne santé et bien couvert, extrait de l'insécurité permanente, est plus productif et consommateur ; le développement des services publics crée des emplois.

Face aux insuffisances de l'assistance, une deuxième salve de mesures fut prise dans les années 1940 à 1970, avec en particulier la création en 1956 du minimum

vieillesse, en 1975 de l'allocation adulte handicapé, en 1976 de l'allocation parent isolé, en 1977 des aides personnalisées au logement. Puis, avec la montée des difficultés économiques et sociales, une troisième grande salve, davantage fondée sur une logique universelle : revenu minimum d'insertion en 1988, droit au logement en 1990 devenu opposable en 2007, couverture maladie universelle en 1999 complétée par l'aide médicale d'État en 2000...

Ces grandes lignes masquent toutefois une multitude de refontes et de dispositifs catégoriels. Pour ne prendre qu'un cas : le RMI fut complété en 2001 par la prime pour l'emploi, puis en 2003 par le revenu minimum d'activité, puis remplacé en 2008, avec l'API et une partie de la PPE, par le revenu de solidarité active, dont le volet activité et la PPE furent eux-mêmes remplacés en 2015 par la prime d'activité.

On pourrait multiplier à l'envi les exemples : notre protection sociale est peu à peu devenue un dédale de mesures, écheveau complexe tissé au fil de l'évolution des besoins et des gouvernements, répondant à des logiques diverses voire divergentes, qui rendent aujourd'hui le système inique entre catégories sociales, parfois contradictoire, et largement inexplicable même par les travailleurs sociaux les plus chevronnés. Et ce, au préjudice premier des personnes pour lesquelles il est précisément conçu. D'où la nécessité, largement admise mais encore insuffisamment concrétisée, d'une vaste refonte pour lui redonner simplification, lisibilité, cohérence et efficience.

Mais notre protection sociale est aussi malmenée par des facteurs internes et externes. Internes, par la perdurance de vieilles logiques. Ainsi des subsidiarités devenues inadaptées : alors même qu'elle vantait les mérites du solidarisme et d'une stricte séparation entre Églises et État, la III^e République (1870-1940) a en effet édifié l'assistance sur le principe de subsidiarité, les lois ne valant qu'à défaut de solidarité privée (familiale, associative, paroissiale...). D'où la prégnance de l'obligation dite « alimentaire » (et s'étendant en fait plus largement aux besoins essentiels) imposée par le Code civil entre enfants, parents et grands-parents ; ou l'incitation, depuis la Révolution, au maintien des personnes dépendantes à domicile, déportant largement sur les aidants familiaux le soin et le coût du *care*. On pourrait aussi citer, depuis le XIX^e siècle, l'acceptation voire l'implicite incitation au non-recours, par un double mécanisme. L'accumulation de mesures dissuasives d'une part : visites à domicile ressenties comme inquisitoriales ; distribution de bons de pain, de viande ou de charbon contraignant à exhiber publiquement sa misère ; nécessité de pièces justificatives parfois impossibles à fournir ; obligation pour les personnes âgées

dépendantes de se rendre physiquement en mairie pour créer leur dossier et toucher leurs aides... Le tout, pour des allocations aussi minces que lentement versées, avec des contrôles drastiques et des épurations régulières des listes. Tandis qu'était inversement valorisé, d'autre part, le « pauvre honteux » préférant se tapir et ne pas demander les aides auxquelles il aurait pourtant droit. Notre système de protection sociale assistantielle a ainsi été conçu, côté pile, pour afficher explicitement des droits, mais aussi dissuader implicitement, côté face, d'y avoir massivement recours. Ce dont témoignent aujourd'hui encore nombre de points de cette enquête.

Mais notre protection sociale est aussi malmenée par quantité d'évolutions démographiques et sociales. D'une part, le rétrécissement de la proportion d'actifs, par allongement de la durée des études en amont, et chômage accru des seniors et vieillissement de la population en aval (arrivée à la retraite de la génération du baby-boom ; augmentation de l'espérance de vie avec les progrès médicaux, mais aussi pathologies liées à l'âge et problèmes de la dépendance). D'autre part, liés à la mondialisation, à la fin des Trente Glorieuses et à la succession de crises économiques, le passage d'un chômage résiduel à un chômage de masse, et le recours important aux emplois précaires. Dès lors, les ressources de la protection sociale diminuent tandis que ses dépenses augmentent. S'ajoutent les mutations liées à la famille : accès massif des femmes au marché du travail (donc nécessité de gardes d'enfants), accroissement des divorces. Tous ces enjeux se retrouvent ici, avec notamment : la paupérisation des (pré)retraités (carrières marquées par le chômage et la précarité de l'emploi), bien visible dans les rapports du Secours Catholique (3,3 % des accueillis en 1999 et 6,3 % aujourd'hui, en progression lente

mais constante) ; les chômeurs découragés par leurs échecs répétés à s'insérer sur le marché du travail ; les travailleurs pauvres ; les familles monoparentales ; la pauvreté infantile massive qui hypothèque l'avenir ; la nécessité d'un meilleur épaulement des aidants familiaux.

Or « il n'y a pas de cohésion sociale sans protection sociale* ». Dans ce contexte, nombre de pistes constructives sont aujourd'hui dessinées : participation des personnes concernées aux diagnostics et aux solutions, simplification du dédale et des parcours administratifs, sécurisation des transitions de vie ; reconnaissance et valorisation de la solidarité citoyenne ; création d'emplois quantitativement plus importants mais qui soient aussi qualitativement plus stables et durables, à même de réintégrer les personnes relevant de l'aide dans la contribution sociale, et transformant donc la dépense en recette ; mieux prévenir pour moins réparer, mieux investir dans le social pour moins indemniser, lutter contre les inégalités et la pauvreté infantile, replacer la protection sociale dans le cercle vertueux de l'économie et de l'emploi**. Car « ce qui coûte cher, ce n'est pas la lutte contre la pauvreté, ce sont les conséquences de la pauvreté*** » par la multitude des coûts induits (chômage, dégradation de la santé physique et psychique des adultes mais aussi des enfants, décrochage scolaire, délinquance, reproduction générationnelle des difficultés...) et des manques à gagner (enfants qui pourraient grandir dans des conditions favorables, main-d'œuvre mieux formée, élévation du niveau des cotisations, bien-être social). Laisser les plus démunis en marge du chemin est bel et bien, outre un défaut d'humanité, une forme d'absurdité tout à la fois économique, sociale et politique.

* Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, p. 769 en Folio essais (1999).

** Gøsta Esping-Andersen avec Bruno Palier, *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris, Seuil-La République des idées, 2008 ; Bruno Palier, *La stratégie d'investissement social*, rapport pour le CESE, février 2014.

*** Denis Clerc et Michel Dollé, *Réduire la pauvreté. Un défi à notre portée*, Paris, Les Petits matins/Alternatives économiques, 2016, p. 189.

2.4. DES PISTES D'AMÉLIORATIONS POSSIBLES

Face aux freins à l'accès aux droits et aux failles du système de protection sociale, plusieurs pistes peuvent être explorées. Nous en évoquons deux au sujet desquelles les répondants ont été interrogés : l'automatisation et la confiance a priori.

L'automatisation souhaitée mais avec certaines précautions

À la question « Pensez-vous que l'automatisation (versement des allocations sans démarches, uniquement sur la base des informations déjà en possession des administrations) peut être une solution pour faciliter l'accès aux prestations ? », sept répondants sur dix répondent « oui », quel que soit leur niveau de vie. Les répondants ont expliqué leur avis en répondant à une question ouverte.

	Points abordés	Part des répondants à la question ouverte
POINTS POSITIFS Cela facilite les démarches	Traitement plus rapide, évite une rupture ou permet un démarrage rapide	50 %
	Facilite les démarches et l'accès aux droits	
	Obtention de droits « inconnus »	
Pour les personnes	Éviter l'humiliation ou la peur de demander	2 %
POINTS D'ATTENTION Les informations	L'administration a accès à toutes les informations	26 %
	L'administration n'est pas forcément à jour des informations, des changements	
	Les informations doivent pouvoir être contrôlées ou modifiées	
Risques d'erreurs et de fraude	Attention aux personnes qui ne savent pas utiliser les outils numériques ou qui n'en ont pas	20 %
	Avoir des contrôles a posteriori ou préalables, éviter les erreurs ou abus	
	Pas confiance, risque d'erreur	
	Risque de fraude	
Les sommes indûment perçues	Risque de toucher des sommes non dues, difficultés pour les rembourser	14 %
	L'administration n'arrivera pas ou difficilement à récupérer les trop-perçus	
Contact et confiance	Garder un contact humain, du temps pour expliquer	8 %
	Perte de confidentialité, « flicage »	
FREINS Déresponsabilisation	C'est à chacun de faire une demande ou de justifier sa situation	4 %
	Déresponsabilise l'ayant droit	

Source : Secours Catholique.
Champ : 1 650 répondants ayant expliqué leur avis sur l'automatisation (versement des allocations sans démarches, uniquement sur la base des informations déjà en possession des administrations).
Lecture : 50 % des répondants qui ont expliqué leur avis sur l'automatisation indiquent que celle-ci facilite les démarches.

Un traitement plus rapide des dossiers, le fait d'éviter des ruptures de perception, la facilitation de l'accès aux droits et l'obtention d'allocations auxquelles on a droit sans le savoir sont les principales raisons pour envisager positivement l'automatisation (50 %). À noter que quelques répondants indiquent également que c'est un moyen d'éviter la stigmatisation (2 %).

Les personnes favorables et celles défavorables à l'automatisation partagent certaines craintes. Pour les premières, ce sont des points d'attention à avoir dans l'application de l'automatisation, pour les secondes, ce sont des raisons pour ne pas être favorables à l'automatisation. Il s'agit principalement de la peur de perdre le contact humain, de difficultés si il y a des trop-perçus, de la question des contrôles et des erreurs.

Il est possible de penser que si les points d'attention vus ci-dessus sont majoritairement pris en compte dans la mise en place de l'automatisation, ce procédé serait encore davantage souhaité comme moyen de simplification des démarches.

La confiance a priori majoritairement envisagée

Les parcours des personnes en situation de précarité peuvent être compliqués et le poids des démarches administratives important, notamment quand les situations ne rentrent pas dans les cases prévues. Dans l'idée de simplification et d'accès aux droits plus rapide, il est alors intéressant de savoir s'il est possible d'envisager un changement dans

les modalités d'ouverture des droits : réaliser les contrôles administratifs nécessaires après avoir ouvert les droits, cela en se basant sur la confiance a priori. Nous avons demandé aux répondants de choisir, entre deux affirmations (tableau 23), celle qu'ils trouvaient la plus logique.

	Moins de 1 000 €	1 000 € à 2 000 €	Plus de 2 000 €	Ensemble des répondants
L'ouverture des droits doit se faire systématiquement, sans attendre les contrôles administratifs qui pourront avoir lieu après les premiers versements.	54 %	54 %	50 %	53 %
L'ouverture des droits ne doit se faire qu'après le contrôle systématique de la situation, même si cela entraîne des délais de versement.	46 %	46 %	50 %	47 %
<i>Total</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>
Source : <i>Secours Catholique.</i>				
Champ : <i>Ensemble des répondants.</i>				
Lecture : <i>54 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € ont choisi l'affirmation en faveur de la confiance a priori.</i>				

La majorité des répondants (53 %) trouvent plus logique que l'ouverture des droits ait lieu systématiquement, sans attendre les contrôles administratifs qui pourront avoir lieu après les premiers versements. Les répondants qui sont en emploi ou en formation sont à 57,4 % favorables à l'ouverture des droits systématiques. Ils ne sont pas toujours les premiers à être directement concernés et pourtant, cela leur paraît important. On peut penser que c'est par anticipation de problèmes éventuels, mais aussi par solidarité.

Même si cette majorité de répondants en faveur de la confiance a priori n'est pas « écrasante », elle est présente. Au moins un répondant sur deux arrive à se projeter dans un système complètement différent par rapport aux contrôles. Ce changement de vision des choses n'est pas évident, en grande partie à cause du contexte politique qui met l'accent sur l'augmentation des contrôles des situations. Mais la mise en application de la confiance a priori n'implique pas de stopper les contrôles, seulement d'en différer la réalisation.

Si près de trois quarts des Français estiment que « beaucoup de personnes perçoivent des prestations alors qu'elles n'y ont pas droit »⁶², la détection des fraudes par la CAF prouve le contraire. En 2017⁶³, on compte 12,5 millions d'allocataires de la CAF, 7,7 millions ont été contrôlés (61 %). Parmi eux, 45 100 fraudes ont été détectées soit seulement 0,58 %, c'est-à-dire 1 fraudeur pour 180 allocataires. Par rapport à 2012, le nombre de cas de fraude détectés a été quasiment multiplié par trois. Mais cette progression est essentiellement due aux progrès de la détection par les CAF. La hausse observée en 2017 est moindre que celle observée en 2016, cette tendance s'explique par le fait que le niveau de fraude détectée et qualifiée est élevé : la marge de progression est donc moindre. Cela permet de prouver que la fraude aux prestations sociales n'est pas un problème majeur et n'empêche pas d'envisager les versements a priori. Dans tous les cas il y aurait un contrôle à la suite de l'attribution d'une prestation.

D'autre part, sur 1,12 milliard d'euros régularisés grâce aux contrôles, 28 % (316 millions d'euros) ont été versés à des individus qui ne percevaient pas assez de prestations. Le croisement de données informatiques (comptes des allocataires, Pôle emploi) a permis de repérer des erreurs de dossier ou des personnes en situation de non-recours, ce qui indique que l'automatisation peut s'avérer simplificatrice.

62 - Baromètre Drees.

63 - *La Politique de contrôle et de prévention des CAF : résultats 2017*, dossier de presse, avril 2018.



L'ACCÈS AUX DROITS DOIT ÊTRE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Secours Catholique-Caritas France considère que la lutte contre le non-recours aux prestations sociales, en particulier aux minima sociaux, doit être au cœur des politiques publiques.

La complexité et la diversité des règles applicables aux allocataires rend le système de protection sociale opaque et difficile d'accès, crée des indus (trop-perçus) et alimente les préjugés et les idées fausses. Le taux de non-recours aux prestations sociales est élevé, au moins 30 % pour le RSA par exemple⁶⁴. C'est pourquoi il est important de simplifier significativement les démarches et les pièces justificatives demandées pour l'accès aux minima sociaux et à toutes les prestations sociales, et de développer l'automatisme du versement de certaines prestations ainsi que l'utilisation du coffre-fort numérique. Plus généralement il faut « inverser la charge de la preuve », afin que les allocataires n'aient plus à faire un parcours du combattant pour obtenir leurs droits.

Au-delà de ces mesures, il est important d'initier un changement de regard. Les allocataires de minima sociaux ou les personnes sans emploi ne sont pas des assistés, l'immense majorité ne demande qu'à travailler. Ceux qui perçoivent des minima sociaux vivent dans une grande précarité, ils tentent de survivre avec des budgets très contraints et n'ont rien de « profiteurs » du système.

Le Secours Catholique-Caritas France demande que soient expérimentés des territoires « Zéro non-recours aux droits ».

Le taux de non-recours aux prestations sociales est élevé. Il s'explique par plusieurs raisons : refus d'être stigmatisé, volonté de s'en sortir seul, mauvaise information, expérience d'une relation difficile avec l'administration, découragement face aux difficultés et à la complexité des démarches...

Expérimenter sur des territoires volontaires un objectif de zéro non-recours permettrait de mobiliser ensemble tous les acteurs concernés pour faire diminuer ce taux de non-recours. Cela pourra se faire notamment par l'amélioration de l'accès physique aux lieux d'accès aux droits et par le développement des Maisons de services au public ou d'accès aux droits.

Le Secours Catholique-Caritas France demande que l'État soit garant du respect du droit à la domiciliation partout en France.

Inscrit dans différents textes de loi, le droit à la domiciliation constitue un préalable indispensable à l'accès à l'ensemble des droits civiques, civils et sociaux pour les personnes sans domicile stable de notre pays, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative. Il permet également de suivre sa correspondance privée (maintien de liens familiaux ou amicaux). Le dispositif

français de domiciliation est globalement saturé et ne permet pas à tous un accès effectif à ce droit. Le Secours Catholique souhaite que l'État soit garant du respect de ce droit à la domiciliation partout en France, pour en faire un véritable service public de la domiciliation avec les moyens nécessaires, et que soit mis en place un pilotage territorial efficace de l'ensemble des acteurs de la domiciliation. Nous demandons également l'établissement effectif par chaque préfet du schéma départemental de la domiciliation.

Le Secours Catholique-Caritas France souhaite que les enseignements qui seront tirés des expérimentations sur le référent de parcours et le coffre-fort numérique permettent d'étendre ces dispositifs d'accompagnement dans les meilleures conditions.

Pour contribuer à lutter contre le non-recours, le Secours Catholique avait demandé que soient expérimentés des dispositifs comme le coffre-fort numérique, qui permet de stocker des documents administratifs afin d'éviter le risque de perte de documents, ou comme le référent de parcours qui permet de mieux accompagner les personnes en situation de précarité dans leurs multiples démarches et la diversité de leurs difficultés. Ces expérimentations ont été mises en œuvre, il convient donc d'en tirer les enseignements et de généraliser ces dispositifs, en les adaptant si besoin, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

64 - 40 % de non-recours au RSA selon l'hypothèse haute et 28 % selon l'hypothèse basse parmi les personnes accueillies au Secours Catholique en 2017 (voir *supra*, section 4.2.2 du profil général).



© C. HARGOUES / SOCF

3. SOLIDARITÉS ET CONTRIBUTIONS À LA SOCIÉTÉ

Un des objectifs de cette enquête était d'interroger les répondants à propos de trois principes qui sont ou pourraient être fondateurs d'une protection sociale solidaire : le principe de solidarité qui est à la base du système de protection sociale actuel, le principe d'universalité et le principe de contribution.

En complément d'éléments sur les expériences vécues par les répondants et ce qu'ils en ont ressenti et conclu par rapport à de potentielles améliorations, il était important de disposer d'une vision de ce qu'ils pensaient du principe de solidarité et du principe d'universalité. Ces deux principes recueillent un accord majoritaire, même si certaines nuances et points d'attention sont à souligner.

3.1. LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ N'EST PAS REMIS EN CAUSE

La quasi-totalité des répondants (96 %) sont tout à fait ou plutôt d'accord avec l'affirmation : « le principe fondateur de la protection sociale est celui de la solidarité, afin que chacun puisse "contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins" ».

TABLEAU 24. AVIS DES RÉPONDANTS SUR LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE

Principe de solidarité	Moins de 1 000 €	1 000 € à 2 000 €	Plus de 2 000 €	Ensemble des répondants
Tout à fait d'accord	60 %	64 %	63 %	63 %
Plutôt d'accord	34 %	32,5 %	32 %	32 %
Plutôt pas d'accord	4 %	3 %	4 %	4 %
Pas du tout d'accord	2 %	0,5 %	1 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Secours Catholique.

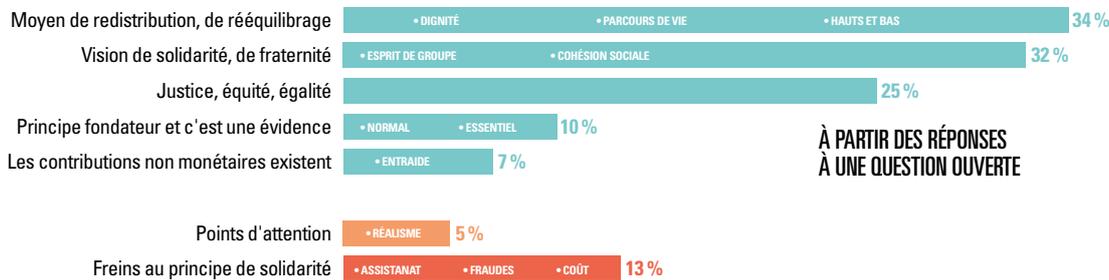
Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 60 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € sont tout à fait d'accord avec l'affirmation : « le principe fondateur de la protection sociale est celui de la solidarité, afin que chacun puisse "contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins" ».

Les avis diffèrent peu selon le niveau de vie ou toute autre typologie. La part maximale de total désaccord atteint seulement 2 %.

Les répondants ont exprimé les raisons de leur avis sur le principe de solidarité.

GRAPHIQUE 47. RAISONS DES AVIS SUR LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ



Source : Secours Catholique.

Champ : 1 400 répondants ayant expliqué leur avis sur le principe de solidarité.

Lecture : 34 % des répondants qui ont expliqué leur avis sur la solidarité indiquent que c'est un moyen de redistribution, de rééquilibrage.

Plus du tiers des répondants justifient leur avis positif en indiquant que ce principe appliqué à la protection sociale permet de redistribuer les richesses, de pratiquer un rééquilibrage et de ne laisser personne sur le bord de la route (50 réponses évoquent le fait de permettre de garder sa dignité par exemple). Un certain nombre de répondants (32 %) insistent aussi sur le fait que c'est un principe qui donne corps à la vision de solidarité et de fraternité : 150 réponses indiquent que chacun contribue ou reçoit au vu de ses ressources. Certains (7 %) évoquent les contributions non monétaires (temps, savoir-faire), cela fait référence à la valeur « contribuer selon ses moyens » du principe de solidarité.

Des nuances sont apportées sur l'effectivité de ce principe (5 %), même parmi ceux qui sont en accord : la possibilité réelle de le mettre en œuvre et le fait d'avoir des droits mais aussi des devoirs. Les éléments qui, pour une part des répondants (13 %), qu'ils soient pour ou contre le principe de solidarité, constituent des freins à celui-ci sont : la question de l'assistanat (40 réponses), le problème de la mesure des besoins et des moyens, l'attention aux fraudes (60 réponses). Il existe quelques réponses (26) sur le coût du système et la remise en cause du principe de redistribution.

3.2. DES RÉPONDANTS LARGEMENT EN ACCORD AVEC L'UNIVERSALITÉ

L'accord sur le principe d'universalité est moins unanime que pour celui de solidarité, mais il existe. En effet, près de huit répondants sur dix pensent que chaque personne, quelle que soit sa situation – emploi, chômage ou inactivité (étudiants, au foyer, retraités...), sa nationalité (française, étrangère), son statut (avec ou sans papiers)... – doit être protégée et ce même pendant les périodes de sa vie où elle ne cotise pas et ne paie pas d'impôts.

TABLEAU 25. AVIS DES RÉPONDANTS SUR LE PRINCIPE D'UNIVERSALITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE

Principe d'universalité	Moins de 1 000 €	1 000 € à 2 000 €	Plus de 2 000 €	Ensemble des répondants
Accord	77 %	79 %	82 %	79 %
Désaccord	8 %	7 %	9 %	8 %
Pas d'avis sur la question	15 %	14 %	9 %	13 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Secours Catholique.

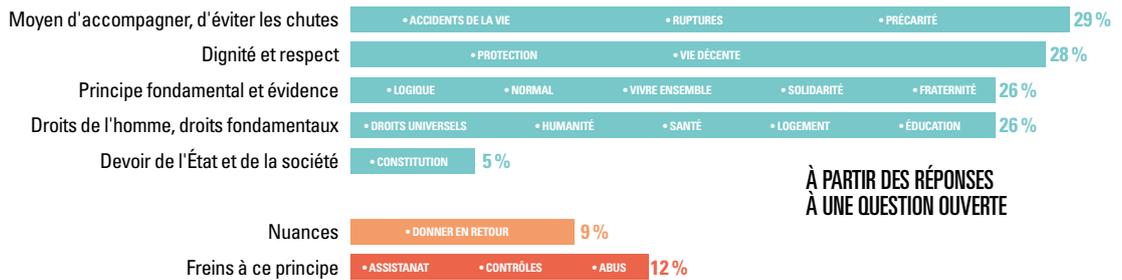
Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 77 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € sont en accord avec le principe d'universalité.

Ce sont les personnes qui ont les niveaux de vie les plus élevés qui sont le plus en accord avec l'universalité de la protection sociale. À noter cependant que plus de trois quarts des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € partagent également cet avis, même si un répondant sur six d'entre eux n'a cependant pas d'avis tranché sur l'universalité.

Comme pour le principe de solidarité, les répondants ont exprimé les raisons de leur avis sur le principe d'universalité.

GRAPHIQUE 48. RAISONS DES AVIS SUR LE PRINCIPE D'UNIVERSALITÉ



Source : Secours Catholique.

Champ : 1 470 répondants ayant expliqué leur avis sur le principe d'universalité.

Lecture : 29 % des répondants qui ont expliqué leur avis sur l'universalité indiquent que c'est un moyen d'accompagner les personnes et d'éviter de tomber dans la précarité.

Pour les répondants, l'universalité est un moyen d'accompagner tout le monde et d'éviter les chutes (29 %). La dignité et le respect des personnes sont mis en avant par 28 % des répondants. C'est un principe fondamental et une évidence pour 26 % d'entre eux. Les droits de l'homme et droits fondamentaux sont mentionnés par 26 % des répondants : être soigné, avoir accès à l'éducation ou pouvoir manger à sa faim par exemple.

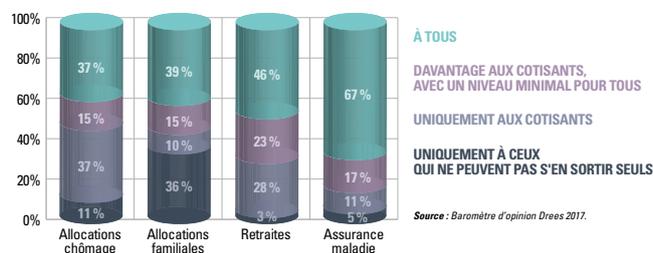
Des nuances sont apportées par les répondants, favorables ou non au principe d'universalité, sur le fait de devoir donner en retour (56 réponses), sur les droits mais aussi les devoirs (16 réponses) et la volonté à avoir pour s'en sortir et s'intégrer (16 réponses).

Parmi les éléments qui constituent des freins à ce principe, que les répondants soient pour ou contre : il faut prêter attention à l'« assistanat » et aux abus (26 réponses), aux fraudes (60 réponses). Une trentaine de réponses révèlent une volonté que ce principe soit appliqué en priorité aux Français et aux étrangers en situation régulière. Enfin, une autre trentaine de réponses portent sur le fait que cela dépend des périodes et des types de protection.

Dans l'ensemble, les répondants sont très largement favorables aux principes de solidarité et d'universalité en avançant les mêmes justifications : l'évidence, la redistribution, ne laisser personne sur le bord de la route, la dignité et le respect des droits, ces points rejoignant l'idée d'une solidarité pour tous.

Nous avons pu toutefois observer que ce sont plus souvent des personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés qui ne demandent pas de prestations ou ne font pas de réclamation (voir section 2.2.2 de l'enquête). On peut présager que ne pas faire de réclamation est plus simple quand on a les moyens de perdre quelques dizaines d'euros. Mais une autre hypothèse, en lien avec les deux principes ci-dessus, peut être faite : même si les répondants de cette sous-population sont attachés à l'universalité, ils seraient d'avis que cela profite en premier lieu aux plus fragiles et en viendraient donc « volontairement » à ne pas appliquer l'universalité au profit de l'application de la solidarité envers ceux qui en ont le plus besoin.

Baromètre Drees : À qui devraient bénéficier les minima sociaux



Peu de Français (pas même un sur dix) considèrent que les prestations sociales devraient bénéficier uniquement à « ceux qui ne peuvent pas ou n'ont pas les moyens de s'en sortir seuls », sauf pour les allocations familiales (36 %). Pour les allocations chômage, plus d'un tiers (37 %) de Français considère qu'elles devraient bénéficier à tous et la même proportion considère que ce devrait être « uniquement à ceux qui cotisent ». La majorité des Français considère que les allocations chômage devraient bénéficier uniquement ou davantage à ceux qui cotisent. Pour ce qui est de la retraite, près d'un Français sur deux (46 %) considère qu'elle devrait profiter à tous et près de trois sur dix (28 %) uniquement à ceux qui cotisent. Enfin, deux tiers des Français (67 %) sont d'accord pour dire que l'assurance maladie devrait bénéficier à tous, un Français sur cinq (18 %) pense qu'elle devrait bénéficier davantage à ceux qui cotisent.

3.3. LE CONCEPT DE CONTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ

En préambule des questions posées au sujet des contributions à la société, nous avons indiqué dans le questionnaire : « Dans ce qui suit, "contribuer à la société" signifie : apporter sa part à la vie en société ». Nous avons tout d'abord souhaité savoir ce que les répondants considéraient ou non comme une contribution à la société. Il était ensuite pertinent de savoir quelles contributions non monétaires pouvaient être prises en compte ou davantage prises en compte par l'État et comment.

3.3.1. QUAND CONTRIBUONS-NOUS À LA SOCIÉTÉ ?

Nous avons proposé quatre types de contributions à questionner : l'aide financière aux proches, l'aide non financière aux proches, le fait d'être solidaire au-delà de ses proches et le paiement d'impôts ou de cotisations sociales. Ensuite, nous avons posé une question ouverte aux répondants, afin qu'ils indiquent ce qu'ils considéraient comme le plus contributif à la société de leur point de vue et en fonction de leur expérience.

Quasiment l'ensemble des répondants (de 89 % à 97 % selon le type) considèrent l'aide (financière ou non) aux proches, la solidarité au-delà des proches et le paiement d'impôts comme des contributions à la société.

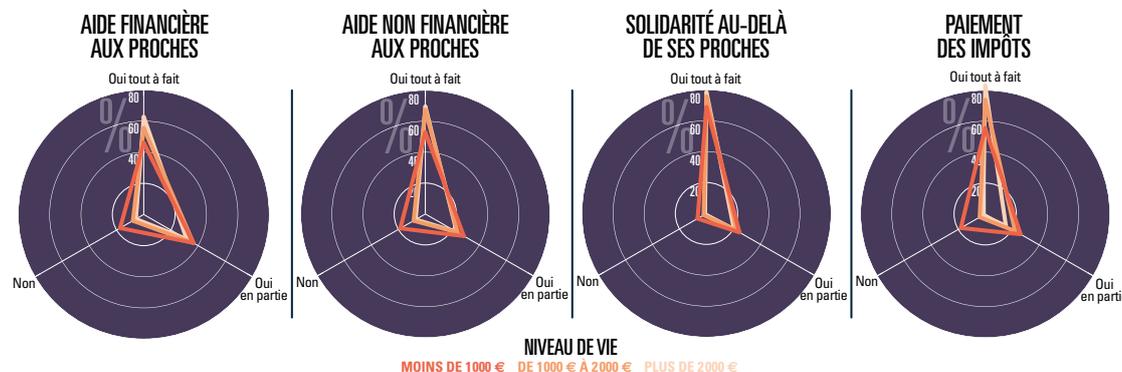
D'après vous, une personne contribue à la société quand elle :	Oui tout à fait	Oui en partie	Non	Total
Aide financièrement des proches (parents, enfants adultes, autres membres de la famille, voisins, amis).	53,9 %	35,4 %	10,7 %	100 %
Aide non financièrement des proches (parents, enfants adultes, autres membres de la famille, voisins, amis) : garde d'enfants, covoiturage, services, hébergement gratuit...	62,6 %	25,6 %	11,8 %	100 %
Est solidaire au-delà de ses proches : don à une personne dans la rue, don financier à une association, bénévolat, participation à une vie associative, engagement dans la vie politique, dans la vie syndicale.	73,8 %	22,8 %	3,4 %	100 %
Paie des impôts (sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation, TVA à travers la consommation) ou des cotisations sociales.	69,8 %	21,9 %	8,3 %	100 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des répondants.
Lecture : 53,9 % des répondants considèrent qu'aider financièrement ses proches constitue une contribution à la société.

Les réponses montrent cependant une frontière entre ce que l'on fait pour son entourage et ce que l'on fait au-delà de cet entourage. Un peu plus d'un répondant sur dix ne considère pas qu'aider sa famille ou des proches est une contribution à la société. Pour ces derniers, ces aides peuvent être considérées comme allant de soi ou comme obligatoires. Différemment, seuls 3,4 % des répondants ne placent pas la solidarité au-delà des proches comme une contribution à la société.

Il peut paraître étonnant que les impôts ou les cotisations sociales ne recueillent pas 100 % de « oui tout à fait », au lieu des 70 % constatés. 8,3 % pensent que ce n'est pas une contribution à la société. Ne disposant pas des raisons des réponses, nous pouvons faire l'hypothèse d'une méconnaissance de l'utilisation des recettes des impôts dans le domaine social (voir encadré ci-après). Une autre hypothèse pourrait être le fait de considérer qu'il est normal de payer des impôts, tout comme il est normal de venir en aide à ses proches.

GRAPHIQUE 49. AVIS DES RÉPONDANTS SUR LES TYPES DE CONTRIBUTIONS À LA SOCIÉTÉ



Source : Secours Catholique.

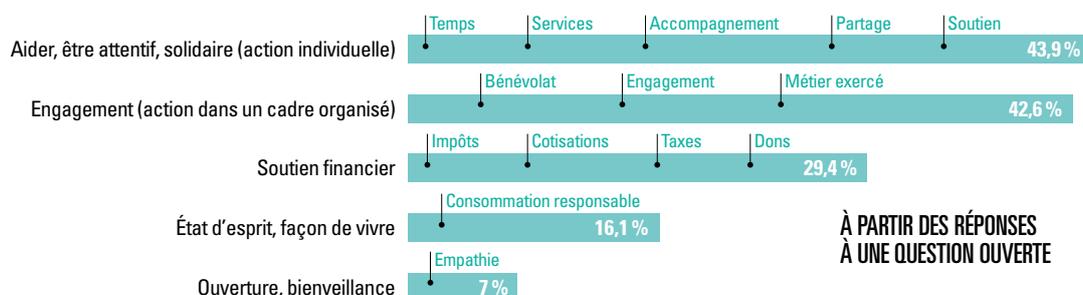
Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 54 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € considèrent qu'aider financièrement ses proches est tout à fait une contribution à la société.

L'étude des réponses en fonction du niveau de vie montre que dans l'ensemble elles sont relativement similaires. On peut toutefois remarquer que pour chaque type de contributions, ceux dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € répondent plus fréquemment que ce ne sont pas des contributions à la société.

La question ouverte proposait aux répondants d'indiquer le plus important pour eux : « Je contribue à la société quand je... ». Si les quatre types de contributions que nous avons proposées se retrouvent très majoritairement, d'autres aspects sont également présents, comme le fait de respecter les lois et les règles (57 réponses), d'être un citoyen responsable (53 réponses) ou le choix du métier qu'on exerce (47 réponses).

GRAPHIQUE 50. TYPES D' ACTIONS INDIQUÉES PAR LES RÉPONDANTS COMME CONTRIBUTIVES À LA SOCIÉTÉ



Source : Secours Catholique.

Champ : 2 200 répondants ayant indiqué ce qu'ils considéraient comme contribution personnelle principale à la société.

Lecture : 43,9 % des répondants considèrent que l'attention aux autres et la solidarité sont leur contribution personnelle principale à la société.

Ce sont l'engagement et la solidarité dans un cadre organisé ou dans l'action individuelle (la relation de solidarité à l'autre) qui arrivent très nettement en tête des contributions à la société. L'accent est mis par les répondants sur l'engagement associatif et le bénévolat, qui sont le plus fortement cités (757 réponses). On trouve également le fait d'être attentif, solidaire, d'aider les autres (344 réponses). Vient ensuite le soutien financier, principalement au travers de l'impôt, plus souvent cité que l'aide financière directe ou les dons (respectivement 467 et 230 réponses). Travailler et avoir un salaire est mentionné dans 127 réponses.

Les impôts, une des ressources du système de protection sociale*

En 2017, les recettes nettes du budget général ont été supérieures à celles de 2016 (314 milliards contre 304 milliards), en partie par une augmentation des recettes fiscales (de 284 à 296 milliards). Les impôts sur le revenu payés par les contribuables constituent un quart de ces recettes fiscales (25 % des recettes nettes du budget général en 2016 et 23 % en 2017). La TVA en constitue la moitié (52 % des recettes nettes du budget général en 2016 et 49 % en 2017).

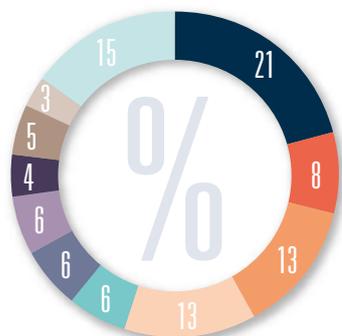
2017		
Recettes nettes du budget général : 313,6 Mds €		
Recettes fiscales nettes		94,3 %
Dont	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	48,6 %
	Impôts sur le revenu	23,3 %
	Impôts sur les sociétés	11,4 %
	Autres	11,0 %
Recettes non fiscales		4,4 %
Fonds de concours		1,3 %

Les dépenses du budget général** nettes (après prélèvements sur les recettes de l'État) sont de 326,8 milliards d'euros. Ce budget est consacré chaque année aux principales missions de l'État. La répartition des crédits de finances publiques se décide au cours d'un long processus*** durant lequel le budget de chaque mission est fixé, budget financé par les dépenses du budget général nettes en plus de crédits.

Quelques-unes des missions principales financées par les dépenses du budget général nettes :

- L'enseignement scolaire (21 % des dépenses), la recherche et l'enseignement supérieur (8 % des dépenses). On y retrouve le financement de l'enseignement public de premier et second degré mais également des missions de vie scolaire et d'inclusion des élèves en situation de handicap. Une autre part des dépenses permet de financer l'enseignement supérieur, ainsi que le développement de la recherche scientifique, spatiale, agricole ou encore duale (civile et militaire).

- La défense (13 % des dépenses) et la sécurité (6 % des dépenses). La préparation, la logistique et l'équipement des armées constituent les principaux programmes de la défense. La gendarmerie et la police nationale se partagent la quasi-totalité du budget de la sécurité. Sur les 13 milliards du budget de la sécurité, 458 millions financent la sécurité civile (3,5 %) et 35 millions financent la sécurité et l'éducation routières (0,3 %).
- La solidarité, l'insertion et l'égalité des chances (6 % des dépenses). Cette mission concerne les programmes d'aide, de protection et d'inclusion des personnes vulnérables physiquement et socialement, handicapées et/ou dépendantes mais aussi les programmes de politiques sanitaires, sportives, associatives, de prévention et de lutte contre les discriminations.



ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
 RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
 ENGAGEMENT FINANCIER DE L'ÉTAT
 DÉFENSE
 SÉCURITÉ
 SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES
 ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET LOGEMENT
 ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLE
 TRAVAIL ET EMPLOI
 GFPRH (GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES)
 AUTRES

* Voir définitions p. 49 du présent rapport, partie « Enquête d'une protection sociale plus juste ».

** Les dépenses du budget général ont elles aussi augmenté, passant de 380 milliards à 387 milliards d'euros entre 2016 et 2017. Néanmoins le déficit budgétaire de l'année diminue, en passant de - 76 milliards en 2016 à - 73 milliards.

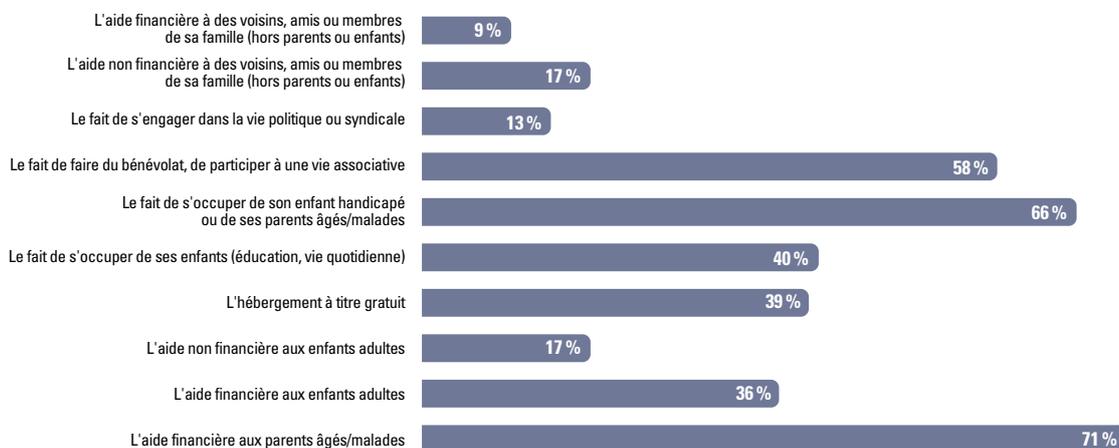
*** Arbitré par le Premier ministre, un « projet de loi de finances » est débattu au Parlement. Ce projet est ensuite présenté devant le Haut Conseil des finances publiques, le Conseil d'État, le Conseil des ministres et est rendu public. Enfin, il repasse au Parlement pour être une fois de plus débattu puis voté avant d'être accepté comme « loi de finances ».

Sources : *Les données de la performance 2018. Missions du budget général de l'État*, ministère de l'Action et des Comptes publics, direction du budget II Projet de loi de règlement du budget et approbation des comptes de l'année 2017.

3.3.2. QUELLES CONTRIBUTIONS DEVRAIENT ÊTRE RECONNUES PAR L'ÉTAT ?

Nous avons demandé aux répondants : « D'après-vous, quelles sont les contributions qui devraient être principalement prises en compte par l'État et les organismes de la protection sociale ? » Les répondants pouvaient choisir au maximum cinq réponses, ils en ont fourni en moyenne 3,7.

GRAPHIQUE 51. CONTRIBUTIONS QUI DOIVENT ÊTRE RECONNUES PAR L'ÉTAT



Source : *Secours Catholique.*

Champ : *Ensemble des répondants.*

Lecture : 9 % des répondants considèrent que l'aide financière à des voisins, amis ou membres de la famille doit être reconnue par l'État.

Les aides (financières ou autres) aux parents âgés ou malades et aux enfants handicapés devraient être prises en compte en priorité par l'État pour une large majorité des répondants, respectivement 71 % (aide financière) et 66 % (aide autre que financière) d'entre eux ont choisi de souligner ces aides. Ce sont près de neuf répondants sur dix (88 %) qui ont coché l'une ou l'autre case ou les deux. Le facteur « aide aux personnes dépendantes » est le 1^{er} type de contribution à reconnaître, comme révélateur de situations non suffisamment couvertes par la protection sociale. On peut émettre l'hypothèse que pour les répondants à l'enquête, la solidarité familiale supplée, par la prise en charge humaine ou financière, des actions qui devraient être prises en compte par l'État, sorte de 7^e catégorie de risques de la protection sociale⁶⁵, en lien avec le risque de dépendance. Près de six répondants sur dix (58 %) pensent que faire du bénévolat, participer à une vie associative doit être reconnu par l'État, ce qui en fait le 2^e type de contribution à reconnaître.

65 - Voir définitions en introduction de la 2^e partie du rapport, p. 49.

En écho à ce que les répondants considèrent comme leur potentielle contribution prioritaire à la société (graphique 50), deux actions « individuelles », l'une de solidarité, l'autre de soin de l'autre, apparaissent ici comme des priorités de reconnaissance étatique : l'hébergement à titre gratuit pour 39 % et le fait de s'occuper de ses enfants dans l'éducation et la vie quotidienne pour 40 % des répondants. Ce sont d'ailleurs les deux actions qui apparaissent le plus fortement dans la sous-population au niveau de vie inférieur à 1 000 € (respectivement 47 % et 44 %), alors que les autres propositions sont choisies soit à parts égales soit moins fréquemment. Ces réponses peuvent apparaître comme un révélateur de problématiques fortes du quotidien des personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Dans les catégories jugées moins prioritaires pour une reconnaissance par l'État, nous retrouvons logiquement celles qui apparaissent le moins fortement comme des contributions à la société : 12 % des répondants considèrent que l'aide non financière aux proches n'est pas une contribution à la société (tableau 26)⁶⁶ et seuls 17 % voudraient la voir reconnue par l'État.

En mettant en parallèle ce qui constitue une contribution à la société et ce qui doit être reconnu par l'État, la solidarité au-delà des proches est majoritaire pour la contribution à la société, mais ne l'est pas pour la priorité de reconnaissance par l'État, même si cela demeure présent. La question de la reconnaissance par l'État souligne plutôt ici des problématiques de vie rencontrées par les répondants.

66 - Part la plus haute parmi les 4 types de contributions proposés.

Baromètre Drees : Sentiment des aidants

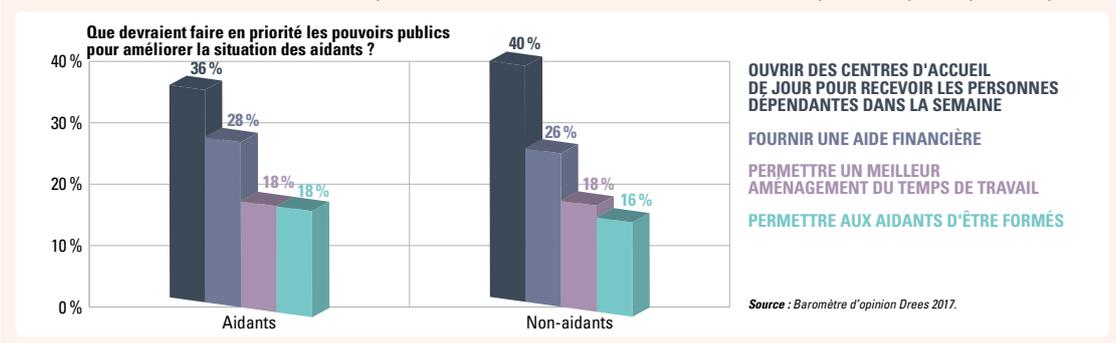
Un aidant (non professionnel) assiste de manière régulière et bénévole une personne en perte d'autonomie, du fait de son âge, d'une maladie ou d'un handicap.

Un tiers des Français déclarent qu'ils feraient en sorte de s'occuper de leur parent proche à son domicile s'il devenait dépendant, contre un quart en 2009.

Huit aidants sur dix ont le sentiment de ne pas être suffisamment aidés par les pouvoirs publics.

Deux aidants sur trois pensent qu'il revient à l'État et aux pouvoirs publics de prendre en charge financièrement les personnes âgées dépendantes.

Huit aidants sur dix ont le sentiment de ne pas être suffisamment aidés et considérés en tant qu'aidants par les pouvoirs publics.



3.3.3. COMMENT RECONNAÎTRE LES CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES ?

Dans le point précédent, sur les contributions qui devraient être reconnues par l'État, 97 % des répondants ont priorisé une ou plusieurs actions non monétaires (78 % une ou plusieurs actions monétaires). La question de la reconnaissance officielle de ces contributions amène à se demander sous quelles formes elles pourraient l'être. C'est pourquoi nous avons proposé une liste de moyens de reconnaissance aux répondants. Ils pouvaient choisir au maximum trois réponses, en moyenne, ils en ont choisi 2,4.

TABLEAU 27. MOYENS DE RECONNAISSANCE DES CONTRIBUTIONS NON FINANCIÈRES À LA SOCIÉTÉ

Comment reconnaître les contributions non financières à la société :	Ensemble des répondants
Ne pas être pénalisé pour certaines actions de solidarité ou d'entraide (exemple : le fait d'héberger quelqu'un à titre gratuit est assimilé à de la colocation, et diminue le montant des APL)	52 %
Avoir accès à des formations	41 %
Acquérir des trimestres supplémentaires pour la retraite	40 %
Recevoir une forme de reconnaissance institutionnelle qui reste à inventer	21 %
Avoir droit à des jours de congés supplémentaires, ou de dispense de recherche d'emploi pour participer à des actions de solidarité	21 %
Disposer d'un crédit d'impôt	19 %
Disposer de CESU (Chèques emploi service universels)	15 %
Prise en compte dans la demande de titre de séjour	14 %
Recevoir une indemnité financière	13 %

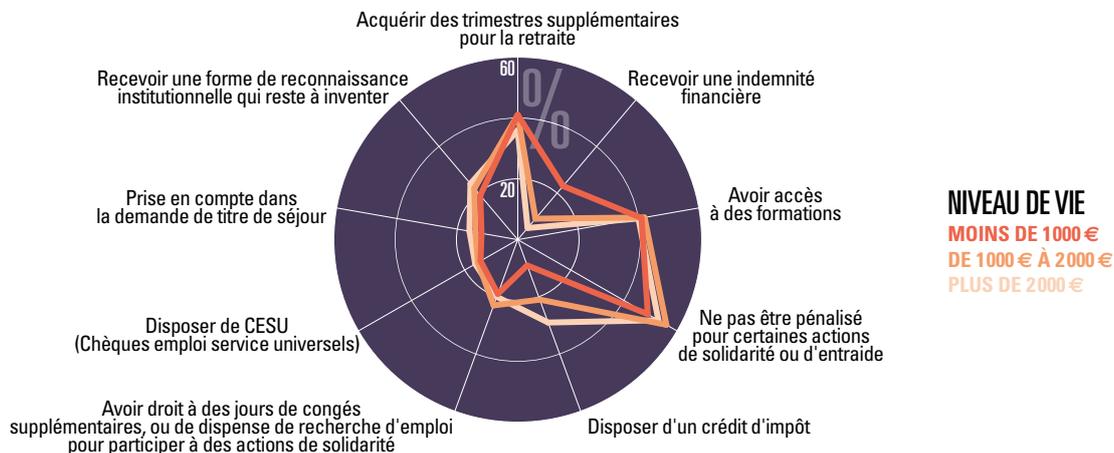
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 52 % des répondants considèrent le fait de ne pas être pénalisé pour certaines actions de solidarité comme un moyen de reconnaissance des contributions non financières à la société.

La majorité des répondants (52 %) considère que le principal moyen de reconnaître les contributions non monétaires est de ne plus pénaliser certaines d'entre elles qui le sont encore actuellement. Par exemple, le fait d'héberger un tiers à titre gratuit diminue le montant des APL. Viennent ensuite le fait d'avoir accès à des formations pour quatre répondants sur dix puis l'acquisition de trimestres supplémentaires de retraite pour quatre répondants sur dix également. Un répondant sur cinq est attaché à une forme de reconnaissance institutionnelle qui reste à inventer. Enfin, la possibilité de percevoir une indemnité financière arrive loin derrière avec 13 %. Si nous regroupons les moyens de reconnaissance financiers directs et ceux qui sont de l'ordre de la reconnaissance en temps, en formation et en non-pénalisation, nous pouvons indiquer que 93 % des répondants privilégient un mode non financier et 40 % un mode financier.

GRAPHIQUE 52. MOYENS DE RECONNAÎTRE LES CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des répondants.

Lecture : 41 % des répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 € considèrent l'acquisition de trimestres supplémentaires pour la retraite comme un moyen de reconnaître les contributions non monétaires à la société.

Le graphique 52 montre que les trois premières formes de reconnaissance sont les mêmes quel que soit le niveau de vie. Nous observons que 86 % des répondants ont choisi au moins une de ces formes de reconnaissance : la non-pénalisation des actes de solidarité, l'accès à des formations et l'acquisition de trimestres de retraite complémentaires.

Le fait que la contribution à la société soit en premier lieu, pour les répondants, de l'ordre de l'engagement, du bénévolat, de la solidarité (tableau 26), montre que c'est envisagé dans un esprit de solidarité, ce que les formes de reconnaissance choisies viennent bien confirmer. L'acte désintéressé semble primer, et demande à le rester. Le temps passé est néanmoins à prendre en compte (en trimestres de retraite, en temps de dispense de recherche d'emploi), ainsi que la reconnaissance qualitative (formation), sortes de revenus différés.

Lier le versement du RSA à une obligation de bénévolat, comme prôné par certains, pourrait faire perdre cet esprit de solidarité. Même si les répondants vivant sous le seuil de pauvreté sont plus nombreux à choisir l'indemnité financière, ils restent eux aussi très prioritairement attachés aux reconnaissances non financières.

LA RECONNAISSANCE DES CONTRIBUTIONS À LA SOCIÉTÉ AUTRES QUE PAR LE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ

Dans un monde en perpétuelle mutation il apparaît essentiel de reconnaître les contributions à la société autres que par le travail rémunéré. Être aidant non professionnel, mener des actions de bénévolat ou de solidarité n'est pas suffisamment reconnu. Cela peut être aussi parfois pénalisant.

POURQUOI VALORISER CES CONTRIBUTIONS ?

Aujourd'hui, les parcours professionnels ne sont plus linéaires. Des périodes de chômage et d'emploi peuvent se succéder et il est nécessaire de s'adapter à ces changements.

Contre l'individualisme et la course au profit, la reconnaissance des contributions permet le renforcement des solidarités et la valorisation d'autres formes de « rentabilité ».

La contribution à la solidarité participe au bien-être de chacun. Ces contributions ont de ce fait un impact positif sur les dépenses publiques, la santé en particulier.

Actuellement, à la question « Que faites-vous dans la vie ? », on attend une réponse en lien avec un travail, si la réponse est « du bénévolat », on a l'impression que cela ne compte pas et n'a aucune valeur. Reconnaître ces engagements permettrait la reconnaissance d'une place à part entière dans la société.

Les contributions de tous doivent être reconnues et particulièrement celles des plus fragiles, car les faiblesses transformées en atouts permettent de renforcer le sentiment d'utilité pour la société.

Une telle reconnaissance est également porteuse d'espérance pour la société.

DES GARDE-FOUS À POSER

L'ouverture de la reconnaissance des contributions n'est pas sans soulever de questions : qu'est-ce qu'une contribution à

la société ? Quelles formes de contributions reconnaître ? N'est-il pas tout simplement normal, par exemple, d'aider nos proches ? Et le bénévolat : ne risque-t-on pas de l'abîmer en touchant à l'idée de gratuité si on le considère comme contribution ? Et puis comment mesurer : faut-il mettre par exemple sur le même plan l'engagement bénévole et celui des proches aidants ?

S'il paraît important que les contributions puissent ouvrir des droits, cette ouverture même risque de poser un certain nombre de problèmes. Quel système pour ouvrir ces droits ? À partir de combien de temps de bénévolat par exemple ? Quel contrôle ? Comment comptabiliser et vérifier les contributions sans entrer dans de nouvelles formes de suspicion ?

Reconnaître comme contribution l'aide à un proche frappé de handicap, n'est-ce pas un risque de retirer du travail aux professionnels de l'aide à la personne ? Ou de conduire au désengagement de l'État ?

Il y aurait enfin une frontière à ne pas dépasser entre la reconnaissance de contributions libres et des formes de contributions rendues obligatoires. La perception de minima sociaux, par exemple, ne nous semble pas devoir être conditionnée par des heures de bénévolat. Il y aurait là création d'une forme de sous-travail non protégé.

RECONNAÎTRE CES CONTRIBUTIONS PAR L'ACCÈS À CERTAINS DROITS

Nous sommes conscients des risques mais l'intérêt de la reconnaissance des contributions nous apparaît primordial. Ces risques doivent être analysés pour être dépassés.

En effet, de nombreux bénévoles du Secours Catholique demandeurs d'emploi déplorent que leurs engagements ne soient pas suffisamment reconnus dans le regard des autres et aimeraient que ces contributions

puissent être valorisées en donnant par exemple des droits à la formation ou des trimestres supplémentaires de droits à la retraite sans revenir sur le principe de gratuité du bénévolat.

Il en est de même pour ceux qui prennent du temps pour accompagner les personnes dépendantes dans leur famille, y compris quelquefois au détriment d'un travail à temps plein, parce que ce temps est nécessaire, du point de vue du soin et de celui de la relation et du lien social, pour éviter la solitude de ces personnes. Aujourd'hui, par exemple, les chômeurs sont dispensés de recherche d'emploi pendant six mois s'ils sont aidants familiaux et qu'il n'y a pas de prolongement. Mais après cette période, que deviennent les personnes dépendantes privées de cet accompagnement ?

Pour une meilleure reconnaissance des contributions, nous proposons de :

- Supprimer les infractions à la solidarité (hébergement à titre gratuit et aide aux migrants en situation irrégulière).
- Renforcer le compte d'engagement citoyen avec de nouvelles catégories d'ayants droit. Ainsi, par exemple, les chômeurs de longue durée qui souhaitent s'engager dans des missions de bénévolat et d'intérêt général au sein d'associations agréées pourraient obtenir des droits à la formation supplémentaires. Il s'agit pour eux de se reconnecter à une activité, de reprendre confiance en soi, de valoriser des compétences et d'affirmer sa place dans un cadre collectif.
- Expérimenter l'ouverture de droits, entre autres le droit à la retraite, à partir de la valorisation de contributions. Cela demande de préciser quelles contributions et quelles formes de mesure et de valorisation. C'est ce que le Collectif souhaite expérimenter avec des territoires volontaires.



© G. KERBAOL / S.C.C.F.

4. POURSUIVRE LA RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

Dans ce chapitre, nous présentons trois éléments complémentaires aux résultats et analyses de l'enquête. Ils permettront de poursuivre la réflexion sur l'évolution du système de protection sociale : le regard, sur l'enquête, du Collectif, un aperçu des quelque 200 histoires de vie récoltées et les sept principes pour une protection sociale solidaire.

4.1. REGARD SUR L'ENQUÊTE DU COLLECTIF POUR UNE PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE

Le Collectif pour une protection sociale solidaire s'est créé en 2015 pour repenser une protection sociale plus juste et plus douce, en poser les principes et construire des propositions pour améliorer notre système. Que retenons-nous de cette enquête ? Comment éclaire-t-elle la suite de nos travaux ? Une confirmation et quatre précisions.

La confirmation apportée par l'enquête touche au sens que nous donnons à la protection sociale.

Quand on énonce son principe fondateur (« contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins »), plus de 95 % des répondants sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord. Au-delà de ce chiffre exceptionnel, les raisons énoncées soulignent les idées de justice et de redistribution. Surtout, pour près d'un tiers des répondants, c'est ce qui donne sens à la vie collective, ce qui concrétise les principes de solidarité et de fraternité.

Le Collectif a toujours mis en avant la défense de la protection sociale, non pour des raisons de simple assistance envers certains, ni de seule efficacité économique (« il faut des travailleurs en bonne santé »), mais avant tout pour contribuer à vivre ensemble et en paix car nous sommes interdépendants. Nous dépendons les uns des autres – et de la planète qui nous héberge – pour exister. À la fois vulnérables et contributeurs, différents et complémentaires, ce qui nous invite à la solidarité plutôt qu'au chacun pour soi⁶⁷.

67 - <http://www.protectionsociale.solidaire.org/actualites/les-contes-de-la-protection-sociale-tome-2>

68 - « Actif » correspond par définition administrative à une personne en emploi ou en recherche d'emploi. Ceux qui n'entrent pas dans ces catégories ne sont néanmoins pas à considérer comme sans activités.

69 - C'est-à-dire l'idée que la protection sociale doit prendre soin de toute personne d'égale manière, quelle que soit sa condition.

Cette enquête confirme qu'une telle intuition est largement partagée et que la protection sociale est au cœur de ce que Rousseau appelait notre contrat social.

Elle bat en brèche la vision de la protection sociale présentée comme une charge ou un fardeau pour notre société, « alourdissant » les taux de prélèvements obligatoires, alors que ses dépenses sont d'abord des transferts de revenus entre des actifs et des retraités⁶⁸, des personnes en bonne santé et des personnes malades, des personnes valides et des personnes en perte d'autonomie, des personnes en emploi et d'autres au chômage, ou encore vers les personnes en situation de précarité.

Car constater cette interdépendance nous invite à prendre soin les uns des autres. Elle implique aussi la garantie des droits fondamentaux, au nom de notre commune humanité. Dans l'enquête, les principales raisons données à l'accord sur le principe d'universalité⁶⁹ (qui recueille près de 80 % des réponses) sont d'une part la dignité et le respect des personnes (28 %), et d'autre part une vision des droits de l'homme comme étant des droits fondamentaux pour tous (26 %).

Au-delà de cette idée-force, nous pouvons retenir quatre pistes pour la suite de nos actions.

1. Il est possible d'améliorer l'attribution des droits et la transaction administrative sans pour autant blâmer les agents. Ceux-ci sont perçus comme des alliés et leur capacité d'écoute est reconnue.

Mais cela n'empêche pas de reconnaître que l'on devrait repenser l'ouverture des droits et la « forme des cases ».

La multitude de guichets et de dispositifs forme un dédale dans lequel on se perd (renvoi d'une administration à une autre, délais de réponse, incompréhension, inquiétude d'avoir mal rempli son dossier sont souvent cités).

Améliorer le système d'attribution des droits suppose de ne pas considérer chaque dispositif individuellement, mais de penser leurs articulations à partir des vies de chacun. Les histoires de vie présentées par certains répondants racontent pour beaucoup des situations où tout s'imbrique, le croisement entre différents domaines de la protection sociale (santé, famille, travail...). La forte attente autour de l'idée d'un interlocuteur unique, en capacité d'accompagner sur l'ensemble des droits, vient à notre avis pointer cette nécessaire articulation et plus grande fluidité entre les dispositifs (dont l'interlocuteur unique serait en quelque sorte une traduction concrète, mais pas la seule possible).

Le numérique comme une solution de simplification des démarches ne fait pas l'unanimité. Les avis sont étonnamment équilibrés : pour un tiers des répondants, le numérique est un élément facilitateur, pour un tiers, c'est une difficulté, et, pour le dernier tiers, ce n'est ni un élément facilitateur, ni une difficulté. Pour nous, cela reflète ce que peut faciliter un tel outil, mais aussi ses effets de fragmentation voire d'exclusion sur certains publics. Au travers de ces réponses, c'est la possibilité du choix entre les démarches par internet ou l'accompagnement par des personnes qui est posée.

2. La protection sociale n'est pas vécue de la même manière aux différents niveaux de l'échelle sociale.

Ce constat est posé depuis le début de notre Collectif et trouve un écho très fort dans l'analyse de certaines réponses à l'enquête, quand on porte une attention particulière au tiers des répondants qui vivent en situation de pauvreté.

C'est le cas dans la relation même au système de protection sociale. Les réponses aux questions concernant la difficulté des démarches, les refus ou arrêt des prestations en sont un exemple. Le tiers des répondants à faible revenu (niveau de vie inférieur à 1 000 euros) se sont trouvés confrontés à un refus de prestation, la moitié à l'arrêt imprévu d'une prestation, ce qui est bien plus que pour les catégories à revenu plus élevé. À l'inverse, ils sont moins nombreux à avoir des réponses positives aux réclamations. Dans ces situations, les difficultés dans les démarches s'en trouvent décuplées. Au-delà du manque d'information ou des délais de réponse, c'est le blocage ne dépendant pas des personnes, ou l'opacité dans la décision qui sont souvent cités. De plus, la majorité des personnes ayant vécu des situations non prévues par les administrations sont des personnes à faible revenu.

Et quand les revenus viennent à manquer, le premier geste consiste à se priver.

Ne plus manger à sa faim, ne plus se chauffer, ne pas se soigner... Ces privations ont des effets sur les vies. Dans les situations où les ressources financières ne sont pas suffisantes, le fait de se priver des soins de santé est fréquent pour l'ensemble de la population ayant répondu à l'enquête (26 %), mais encore plus chez les répondants dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 euros (35 %). En cas de difficulté, les personnes en situation de précarité se privent, ou sont aidées par des proches principalement.



© S. WASSENAAR / SCGF

Une protection sociale n'est pas complète si les besoins vitaux ne peuvent être satisfaits et que les personnes hypo-
thèquent sur leur vie et leur espérance de vie.

Par ailleurs, croire à l'incitation à l'emploi par la limitation des prestations de protection sociale est une idée fausse.
C'est par la couverture des besoins essentiels et la confiance que l'on peut permettre à chacun de contribuer au bien
commun.

3. Sur la question de la contribution : l'enquête révèle que c'est la solidarité au-delà de ses proches qui est perçue comme principale contribution à la société.

C'est l'engagement et la solidarité, dans un cadre organisé ou dans l'action individuelle par la relation de solidarité à
l'autre, qui sont le plus souvent cités.

En écho, les formes de reconnaissance de cette contribution portent surtout sur des reconnaissances d'ordre non
monétaire.

Cela commence par une abolition des différents délits de solidarité existants : comment comprendre qu'un hébergement
à titre gracieux soit considéré comme une colocation et réduise le montant des aides sociales, alors que cela répond
à un besoin primordial et contribue à lutter contre l'isolement ? Pourquoi continuer d'interdire d'exercer des activités
bénévoles quand on perçoit des allocations chômage alors que cela maintient en activité ?

Cela passe ensuite par une forme de reconnaissance du temps passé et de la compétence mise à disposition pour
s'investir dans des activités de bien commun – comme le bénévolat et l'engagement associatif ou le fait d'être un
proche aidant pour son entourage – avec des droits non directement monétaires comme les trimestres de retraite et
le droit à la formation.

L'aide aux personnes dépendantes est très souvent citée. Des réponses sans doute révélatrices d'une solidarité familiale
où la prise en charge humaine et financière par les proches est importante. Elle nous interpelle sur la réponse que nous
voulons donner, en tant que société, à l'enjeu du soin aux aînés.

Ces différentes pistes relevées à partir de l'enquête donnent sens à la volonté du Collectif de lancer une expérimentation, en 2019-2020, sur la question des contributions à la société autres que celles reposant sur le travail rémunéré, et de leur reconnaissance.

4. Enfin, cette enquête amène à s'interroger sur la place de l'argent dans le système actuel.

Notre système de protection sociale s'est développé en rendant obligatoires des transferts financiers et donc des formes de solidarité qui vont au-delà des proches.

Le revers de la médaille, c'est qu'une partie des personnes ne perçoivent plus que cette contribution financière constitue une forme de solidarité. 30 % des répondants affirment que payer des impôts ou des cotisations sociales n'est pas une contribution à la société, ou l'est en partie seulement.

On peut émettre plusieurs hypothèses pour comprendre ces réponses : soit que l'on ne sait pas ce qui est fait avec l'argent ; soit que le discours sur le « poids » de la dépense publique porte ; soit qu'il est insuffisant de transférer de l'argent pour être solidaire.

Dans tous les cas, cela demande au Collectif de préciser en quoi une protection sociale plus juste doit reposer sur le partage des richesses monétaires et sur d'autres dimensions que l'argent (la forme du lien, l'accompagnement, la délibération...).

Pour le Collectif, repenser une protection sociale plus juste ne peut se faire qu'en partant de la vie des personnes, en comprenant l'expérience de celles et ceux qui sont aux marges du système, les vulnérabilités, les difficultés et points d'appui que chacun rencontre, avec une attention particulière à celles et ceux qui sont en bas de l'échelle sociale. Les résultats et l'analyse de l'enquête peuvent y aider. Ces pistes méritent donc d'être approfondies pour nous aider à définir notre stratégie vers une protection sociale plus solidaire. Les plus de 200 histoires de vie racontées dans la deuxième partie de l'enquête sont un matériau primordial pour poursuivre cette réflexion et imaginer des propositions au plus près de la vie des gens.

4.2. APERÇU DES HISTOIRES DE VIE COLLECTÉES DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE

Ces « histoires de vie » ont été rédigées par 7 % des répondants à notre enquête. Elles illustrent plusieurs des sujets abordés en particulier dans les sections 2 et 3 et constitueront une matière première essentielle pour la suite des réflexions du Collectif. Nous présentons ci-dessous un aperçu de leurs contenus.

Parmi les 225 histoires de vie collectées, 153 ont été rédigées par des femmes. L'âge moyen de leurs auteurs est 54,5 ans. Environ un tiers concerne des personnes de moins de 35 ans.

Les histoires racontées abordent différents aspects de la protection sociale. Nous les avons classées par la thématique qui nous a paru la plus centrale dans l'histoire racontée et avons ensuite essayé de décliner les différents sous-thèmes abordés.

Un certain nombre d'histoires pointent, dans ce qui a été positif, le soutien des proches, des associations. Mais c'est intéressant de noter qu'il y a quelques histoires dont le cœur est justement l'engagement, le bénévolat au sein d'une association (7 histoires). Avec ce qu'apporte cette expérience humaine, le fait d'accompagner les personnes pour qu'elles puissent s'en sortir... Une vision réaliste des réussites et des échecs dans cet accompagnement, la question de la baisse des moyens financiers...

Histoires de vie et thématique « santé/maladie » (73 récits)

Pour un grand nombre de celles et ceux qui ont raconté des histoires liées à des problèmes de santé conséquents (cancers, hospitalisations...), ce qui a retenu notre attention est : la bonne prise en charge par la Sécurité sociale, et le soutien des professionnels de santé.

Mais certains témoignages abordent également les difficultés liées aux démarches administratives pour cette prise en charge. Ils soulignent en particulier le fait que les personnes concernées ne sont pas alors dans les meilleures conditions pour faire face à ces démarches parfois complexes, et déplorent également un manque d'informations, des délais d'attente importants.

D'autres abordent les difficultés auxquelles ils ont été confrontés, telles que la non-prise en compte des individus face à une vision très « médicalisée » de leur prise en charge, ou encore le rapport à la douleur, aux soins et aides « annexes ».



© C. HARGOUES / SCCF

D'autres de ces histoires de vie concernent plutôt les soins en cabinet ou en centre médical, ou encore la mauvaise prise en charge des coûts liés aux lunettes/soins dentaires/appareils auditifs, qui obligent à contracter des emprunts voire à se priver de ces soins et appareils.

D'autres types de dépenses apparaissent aussi parmi les coûts trop souvent « non pris en charge », tels que les déplacements médicaux s'il n'y a pas hospitalisation, même si les examens prescrits sont importants, nécessaires. Devoir faire l'avance des frais avant remboursement et les difficultés que cela pose, ou bien le manque d'informations sur les remboursements, sont aussi des points cités dans plusieurs des témoignages.

Enfin, l'enquête a permis de collecter également des histoires de vie qui abordent le lien entre travail et santé – « burn-out », harcèlement... –, avec les difficultés financières qui en découlent comme les baisses de revenu, mais aussi le sentiment d'injustice.

Histoires de vie et thématique « handicap/incapacité/invalidité » (14 récits)

Ce qui ressort le plus de ces témoignages est le sentiment d'incompréhension, de non-acceptation de son handicap par l'employeur, par l'entourage professionnel, voire par le médecin. Les difficultés liées à la lourdeur des dossiers et au fait de devoir toujours se justifier pèsent également dans ce que ces personnes vivent.

Enfin, la faiblesse des revenus face à ces situations est aussi mentionnée.

Histoires de vie et thématique « travail/emploi/chômage » (31 récits)

Parmi les écrits collectés sur ces thèmes, on retiendra ceux qui mettent en avant la précarité dans le travail (emplois précaires), la non-reconnaissance pour les jeunes sans première expérience...

On remarque aussi des histoires de vie qui racontent la dureté des licenciements (licenciement économique, plan social, licenciement abusif...), la lenteur des procédures qui mine le moral. Les situations de chômage qui dure et les baisses de revenu en conséquence.

Toujours en lien avec la perte d'emploi, ces histoires de vie témoignent également des erreurs dans les dossiers, souvent non liées à la personne (dossier employeur incomplet, erreurs de l'administration...), mais aussi des désaccords sur les droits, des phénomènes de suppression ou de radiation, de la peur d'être hors des règles, du fait de ne pas tout comprendre des démarches.



© É. PERRIOT / SCSF

Sans surprise là encore, ce sont les impacts sur les ressources qui pèsent particulièrement.

Sur l'ensemble de ces histoires, plusieurs soulignent le soutien des proches ou des professionnels qui ont aidé à passer le cap.

À noter a contrario que certaines personnes racontent vivre ces périodes de chômage comme un temps pour rebondir, réussissant à surmonter les obstacles. D'autres parlent de s'en être sortis sans rien avoir lâché.

Enfin les difficultés liées à la solitude vécue dans de telles situations sont citées, comme les préjugés qui ont encore la peau dure vis-à-vis des personnes sans emploi.

Histoires de vie et thématique « retraite » (12 récits)

Une douzaine de témoignages concernent le passage à la retraite.

Ce qui en ressort (à part deux témoignages positifs où tout s'est bien passé) concerne les difficultés face à des dossiers administratifs complexes, d'autant plus quand on a navigué entre plusieurs caisses de retraite au fil de son parcours professionnel.

Mais ce qui apparaît aussi c'est la lenteur des démarches et les délais d'attente, qui peuvent déboucher sur des problèmes financiers.

Certains témoignages font état de mauvais calculs et en dénoncent le caractère injuste et arbitraire, ou encore d'une fraude de l'employeur, ou bien dans le cas d'un agriculteur, d'une très faible pension de retraite.

Histoires de vie et thématique « relations avec l'administration » (15 récits)

Le sujet du « non-accès aux droits » est cité dans plusieurs récits. Cela se produit soit à la suite d'une suppression de droits pour des raisons diverses, que la personne subit sans s'y attendre, soit à propos de situations que nous qualifierions de « hors des cases » (reprise d'études, retour en France, situations propres à des jeunes...).

Face à cela les personnes concernées témoignent du sentiment de ne rentrer dans « aucune des cases » prévues par l'administration, du peu d'empathie ou de l'indifférence de leurs interlocuteurs, du sentiment de devoir se justifier en permanence. Elles soulignent là encore l'impact de ces situations sur leurs ressources.

La question du « trop-perçu » à rembourser est également citée plusieurs fois, et liée à un fort sentiment d'injustice.

Parmi les témoignages concernant les relations avec l'administration, le sujet de la complexité des dossiers revient régulièrement : les papiers à remplir, le manque de communication entre administrations, le manque d'information à propos des démarches à effectuer, les délais...

Histoires de vie et thématique « vie personnelle ou familiale » (60 récits)

Ce qui ressort des récits sur ces sujets est très varié, mais témoigne bien de la diversité de ce qui peut se vivre dans les relations des uns et des autres à notre système de protection sociale, selon sa situation personnelle ou familiale.

Certains expriment l'accumulation de difficultés qui peuvent faire basculer une vie. Des événements au cours desquels se côtoient l'injustice, la souffrance, la culpabilité, la solitude, le manque d'écoute.

Malgré cela certaines personnes font état durant ces périodes de solidarités familiales ou avec l'entourage, mais aussi du fait d'être arrivées à s'en sortir par elles-mêmes, d'avoir pu se remettre en question, d'avoir appris de ces expériences vécues.

D'un point de vue très concret, les histoires témoignant de divorces ou de séparation abordent la question du logement ou des ressources (devoir recevoir une aide alimentaire, le conjoint qui essaye de diminuer la pension alimentaire...). Les personnes confrontées à un décès dans leur famille font état de la difficulté de faire face seul, soit pour les démarches administratives, soit pour repenser sa vie (emploi, revenus...).

Parmi les récits recueillis, certains ont été rédigés par des personnes sans domicile. Les répondants racontent la dureté de cette vie à la rue, en milieu hostile, le mépris auquel ils sont souvent confrontés. Mais ils mentionnent aussi la volonté de s'en sortir, le fait d'apprendre à demander de l'aide, et parlent des personnes qui leur ont permis de sortir de leur situation.

Parmi les témoignages des plus jeunes, citons la question de la précarité, les faibles revenus, le sentiment d'abandon, l'angoisse de devoir demander de l'aide à la famille ou à l'inverse, le soutien familial. Certains expriment la reconnaissance envers l'aide apportée par la société au travers des bourses d'études qui leur ont permis de suivre les études qu'ils voulaient.

Parmi les récits liés à la vie familiale, nous avons recueilli des témoignages concernant les naissances dans la famille, avec en positif le suivi médical pendant la grossesse, et les allocations familiales, ou à l'inverse des témoignages exprimant la détresse de faire face au placement de ses enfants. Les parents isolés naviguent entre les difficultés liées au manque d'argent et la joie apportée par les enfants.

À l'autre bout de la vie sont abordées les questions liées aux personnes âgées dépendantes : l'entrée en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et le coût élevé de ces structures, mais aussi le sujet des aidants et des exigences qu'un tel choix fait peser sur la vie des personnes concernées.

Enfin plusieurs témoignages posent la question du logement : les difficultés à accéder à un logement en adéquation avec sa situation financière et familiale, les difficultés rencontrées face aux critères pour l'obtention de logements sociaux, critères qui ne correspondent pas toujours à la vie réelle, et bien sûr les difficultés pour faire face au coût du loyer et aux dépenses d'énergie.

Histoires de vie et thématique « migrants » (14 récits)

Enfin nous avons recueilli 14 histoires de vie concernant des personnes migrantes (pour la plupart racontées par des personnes qui les ont accompagnées). Toutes témoignent de la solitude, de la vie dure (les conditions de vie dans leur pays d'origine et puis ici la précarité), du manque de revenus, des difficultés pour obtenir des papiers (et recommencer les démarches tous les ans).

Elles soulignent, en positif, l'accueil et le soutien des associations.

4.3. PRINCIPES POUR UNE PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE

La protection sociale en France est un immense dispositif de solidarité collective et un acquis indéniable pour l'ensemble de la société. Cependant, ce système n'est plus suffisamment adapté à la vie d'aujourd'hui en raison de nombreuses évolutions économiques et sociales : une espérance de vie plus grande, une vie de famille ainsi que des rapports hommes-femmes transformés, et par ailleurs des enjeux complexes en matière d'emplois, devenus de plus en plus rares et précaires.

Et malgré toutes les initiatives prises ces dernières années en matière de lutte contre l'exclusion et pour l'accès aux droits sociaux, la précarité continue de gagner du terrain, et le système actuel ne répond plus toujours aux besoins des plus pauvres.

Dans ce contexte, le Collectif a identifié sept principes pour une protection sociale solidaire, qu'il propose au débat public. Ils pointent les tensions à dénouer pour réellement répondre aux défis de justice sociale et à notre interdépendance.

Ces sept principes ont été présentés dans la deuxième partie de l'enquête et ont reçu l'adhésion très majoritaire des 700 personnes qui ont exprimé leur avis à ce sujet. Une adhésion qui conforte le sens de l'action du Collectif. Ils constituent la base sur laquelle construire propositions et mesures d'évolution de notre système⁷⁰.

70 - Pour plus de détails sur ces principes, voir : <http://protectionsociale.solidaire.org/actualites/les-contes-de-la-protection-sociale>

Principe de dignité : Toute personne vivant en France de manière stable et effective a droit à un revenu décent garanti, un logement décent et des soins de santé (« un revenu, un toit, des soins »).

Principe de justice : Le financement de la protection sociale doit reposer sur des bases justes où chacun contribue selon ses moyens. Cette protection sociale doit inclure des services publics, des prestations et des accompagnements pour protéger des vulnérabilités et corriger les inégalités générées tout au long de la vie.

Principe de qualité : L'administration doit assurer un service de qualité fondé sur la confiance, l'humanité et la bienveillance envers la personne et son entourage. La protection sociale doit assurer une continuité des droits afin de limiter la souffrance et les peurs engendrées par des ruptures dans la vie (accidents, maladie, unions ou désunions, perte ou changement d'activités...).

Principe de contribution : Les contributions des personnes à la société sont diverses : travail rémunéré, mais aussi solidarités familiales et de voisinage, engagement associatif, syndical, politique, bénévolat, volontariat... Ces contributions doivent être reconnues par l'État et donner accès à des droits comparables pour tous.

Principe de soutenabilité : Toute action politique, quel que soit son domaine (politiques agricoles, écologiques, de logement, fiscales, éducatives, économiques...) peut avoir des effets, de court ou long terme, sur la santé et le niveau de vie des personnes. Plus la politique sera cohérente avec l'objectif d'une protection sociale solidaire, plus celle-ci sera facilement réalisée.

Principe de démocratie : La protection sociale se base sur la solidarité comme fondement de notre société. Son importance et ses enjeux doivent être transmis et partagés par les citoyens de toutes conditions. Cela passe par une éducation citoyenne et une culture civique, et par une nouvelle gouvernance associant l'ensemble de la population (entreprises, syndicats, État, citoyens).

Principe d'universalité : La protection sociale doit concerner toutes les personnes vivant sur le territoire. Elle doit les traiter d'égale manière quels que soient leur âge, leur statut au regard de l'emploi, leur sexe, leur nationalité, et non en fonction de catégories.

secours-catholique.org

Département enquêtes et analyses statistiques

01 45 49 73 71

dept.statistiques@secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)  [Secours Catholique-Caritas France](#)